



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE
DU NIGER

Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Septembre 2020



SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2020

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Sommaire

ACRONYMES.....	5
SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	7
BREF APERÇU DU PAYS.....	9
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	10
1.1 Système politique	10
1.2 Organisation administrative	11
1.3 Situation géographique	11
1.4 Population	11
1.5 Education	13
1.6 Santé	14
1.7 Emploi	15
1.8 Rappel des principaux agrégats	18
2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	20
2.1 Evaluation du produit intérieur brut	20
2.2 Détail du produit intérieur brut	23
3 ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL.....	27
3.1 Réalisations et achèvement récents	27
3.2 Réalisations à venir	28
4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	29
4.1 Éléments structurels	29
4.2 Système bancaire et marchés financiers	32
4.3 Taux d'inflation	38
4.4 Taux de change	38
4.5 Réserves étrangères	39
5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	40
5.1 Balance des paiements	40
5.2 Commerce régional	41
5.3 Commerce international	47
5.4 Investissements directs étrangers	50
5.5 Intégration régionale	52
6 QUALITÉ DE SIGNATURE.....	54
6.1 Climat des affaires	54
6.2 Gouvernance financière	57
6.3 Notations financières	58
7 FINANCES PUBLIQUES.....	60
7.1 Budget	60
7.2 Politique fiscale	63
7.3 Projet de loi de finances	66

8	FACTEURS DE RISQUE.....	67
8.1	Risques politiques et sécuritaires	67
8.2	Risques sociaux	67
8.3	Risques macroéconomiques	67
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	68
8.5	Risques sanitaires	68
8.6	Risques environnementaux	69
9	SITUATION DE LA DETTE.....	70
9.1	Description générale de la dette publique	70
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	72
9.3	Dette extérieure	74
9.4	Dette intérieure	78
9.5	Viabilité et soutenabilité	81
10	ANNEXES.....	83
10.1	Détail des émissions du pays	83
10.2	Détail des titres en vie à fin 2019	86
11	LEXIQUE.....	88

ACRONYMES

AFD	: Agence Française de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BOOT	: Build-Own-Operate-Transfer
CEA	: Commission Economique pour l'Afrique
DTS/XDR	: Droits de Tirages Spéciaux
FAD	: Fonds Africain de Développement
FCFA	: Franc de la Coopération Financière Africaine (XOF)
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FSD	: Fonds Saoudien de Développement
IADM	: Initiative d'Allègement de la dette multilatérale
I3N	: Initiative les nigériens nourrissent les nigériens
IDA	: International Development Association
IDE	: Investissement Direct Etranger
INS	: Institut National de la Statistique
PDES	: Plan de Développement Economique et Social
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PIB	: Produit Intérieur Brut
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union monétaire Ouest Africain

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progrès

MINISTÈRE DES FINANCES



Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Issa DJIBO, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Niger, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Niger, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Niger ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.


ISSA DJIBO


Avec un taux de pauvreté de 38 % et un revenu moyen par habitant de 419 dollars, le Niger est l'une des nations les plus pauvres du monde, d'après les estimations de l'institut national de la statistique en 2017. En 2018, le Niger est classé 189ème sur 189 pays au classement mondiale en termes d'IDH avec un score de 0,375. Par ailleurs, l'indice de Gini du Niger était estimé à environ 34,3 en 2014 contre à 31,5 en 2011, suggérant que les inégalités de revenu se sont légèrement accentuées au sein de la population. En outre, le Niger est confronté à d'importants risques liés aux chocs climatiques et environnementaux, aux chocs sur les prix du pétrole, aux tensions sécuritaires et à la croissance démographique.

L'activité économique a progressé de 5,1 % en 2019, essentiellement tirée par l'agriculture, sous l'effet conjugué de conditions météorologiques favorables et des investissements pour améliorer la productivité agricole, et cela, en dépit des défis sécuritaires et des prix de l'uranium défavorables. Toutefois, la croissance devrait ralentir à 1,0 % en 2020 à la suite des effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur l'économie nationale selon le FMI. Afin d'atténuer les effets socioéconomiques de la crise sanitaire, le Gouvernement du Niger a adopté un plan national de riposte d'environ 1 400 milliards de francs CFA destiné à soutenir les entreprises, les opérateurs économiques et les ménages vulnérables.

En 2019, le déficit budgétaire de base s'est amélioré à 2,9 % du PIB (contre 3,0 % en 2018), plaçant fermement le Niger sur la voie de l'atteinte du critère de convergence de l'UEMOA pour le déficit budgétaire global de 3 % du PIB d'ici 2021, tout en créant suffisamment d'espace pour l'absorption de l'aide financière extérieure accrue promise pour le PDES 2017-2021.

L'analyse de la balance des paiements révèle une détérioration du déficit des transactions courantes entre 2018 et 2019. Cette dégradation résulte en grande partie de la détérioration de la balance commerciale en lien avec le repli de la valeur des exportations d'uranium, entre autres. En perspective, ce déficit devrait connaître une inversion de tendance en raison du démarrage de l'exportation du pétrole brut via le pipeline actuellement en construction entre le Niger et le Bénin à partir de 2022.

En ce qui concerne l'exercice budgétaire 2019, les recettes totales (dons compris), ont représenté 17,7 % du PIB contre 17,3 % en 2018, soit une progression de 10,3 % portée principalement par les dons qui ont augmenté de 122,0 milliards de FCFA (+31,1). Les res-

sources intérieures ne sont en hausse que de 5,7 milliards de FCFA (+0,7 %). Quant aux dépenses publiques, elles ont enregistré une augmentation de 168,9 milliards de FCFA (11,5 %) pour représenter 21,2 % du PIB contre 20,5 % en 2018. Cette hausse des dépenses est imputable principalement à celles liées aux investissements (+18,8 %) et aux dépenses courantes (+2,5 %) inhérentes aux mesures sécuritaires et aux crises sociales et humanitaires.

Le Niger a enregistré des progrès substantiels sur le plan du climat des affaires. Selon le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, le pays est classé au 131^{ème} rang sur 190 pays, contre 143^{ème} l'année dernière, soit une progression de onze (11) places par rapport à 2019. Le Niger occupe ainsi la 22^{ème} place en Afrique et la 4^{ème} place au sein de l'espace UEMOA. Cette progression s'explique par les efforts observés en matière d'investissements structurants et surtout des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires engagées depuis 2010. Ces réformes ont porté essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès à l'électricité, les permis de construire, la facilité dans le paiement des impôts, l'accès aux crédits et la protection des investisseurs minoritaires dans les entreprises.

L'encours de la dette publique du Niger était estimé à 2 978,2 milliards de FCFA (soit 39,3 % du PIB) au 31 décembre 2019, contre 2 523,4 milliards de FCFA à la même période de l'année 2018 (35,4 % du PIB). Il est composé de 1 974,4 milliards de FCFA de dette extérieure et de 1 003,7 milliards de FCFA de dette intérieure.

Le service de la dette publique effectivement payé en 2019 se chiffre à 553,6 milliards de FCFA, réparti à raison de 63,5 milliards de FCFA pour la dette extérieure et de 490,1 milliards de FCFA pour la dette intérieure dont 293,7 milliards de FCFA de bons du trésor. En 2019, l'analyse de la viabilité de la dette indique que le Niger fait face à un risque de surendettement modéré et n'a pas enregistré d'arriéré de paiement extérieur. La politique de financement de l'Etat restera principalement ancrée sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et aux partenariats public-privé de type BOOT.



République du Niger



Superficie

1 267 000 km²



Population en 2019

23 310 715 Hbts

(Source Banque Mondiale)



Capitale

Niamey



Régime

Présidentiel



Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Français



PIB Nominal en 2019

**7 434,4 milliards
FCFA**

(source : Source BCEAO et services nationaux)

- ▶ **51,6%** de la population a moins de 15 ans (RGPH 2012)
- ▶ Une économie basée sur **l'agriculture**, **l'industrie extractive**, et le **commerce**
- ▶ Taux de croissance réelle en 2019 du PIB : **5,1%**
- ▶ Déficit budgétaire en 2019 : **2,9 %** du PIB
- ▶ Taux d'endettement en 2019 : **39,3 %** du PIB

1.1 Système politique

Le Niger devient une République le 18 décembre 1958 et accède à son indépendance le 3 août 1960. La Constitution actuelle du pays a été adoptée par le référendum du 31 octobre 2010 et promulguée le 25 novembre 2010. Cette Constitution annonce l'avènement de la 7^{ème} République. Elle marque le retour à une situation démocratique normale, après une période de transition qui fait suite au coup d'État de février 2010. La République du Niger est une république démocratique semi-présidentielle. Le président de la République est le Chef de l'Etat et le Premier Ministre le Chef du gouvernement. Le régime politique est de type multipartite.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le gouvernement détient le pouvoir exécutif. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une seule fois. Le pouvoir réglementaire général appartient au président de la République et au chef du gouvernement qui peuvent édicter des règlements valables sur tout le territoire national.

En cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission, déchéance ou empêchement absolu, les fonctions de président de la République sont provisoirement exercées par le président de l'Assemblée nationale.

Le Niger a connu neuf (9) Présidents depuis son indépendance. Il s'agit de Hamani Diori (1960 - 1974) ; Seyni Kountché (1974-1987) ; Ali Saïbou (1987-1993) ; Mahamane Ousmane (1993-1996) ; Ibrahim Baré Maïnassara (1996-1999) ; Daouda Mallam Wanké (1999) ; Mamadou Tandja (1999-2010) ; Salou Djibo (2010 - 2011) et Mahamadou Issoufou (depuis 2011).

1.1.2 Pouvoir législatif

L'Assemblée nationale représente le pouvoir législatif. Elle vote la loi, consent l'impôt et contrôle l'action gouvernementale. Les projets de lois sont envoyés par le gouvernement à l'Assemblée qui les vote

après discussion et amendement.

L'Assemblée nationale est composée de cent soixante-onze (171) députés, élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans. La répartition des sièges entre les partis politiques est la suivante : PNDS-Tarraya (75), MODEN/FA-Lumana (25), MNSD-Nassara (20), MPR-Jamhuriya (13), Groupement MNRD-Hankuri et PSDN-Alheri (6), MPN-Kiishin Kassa (5), ANDP-Zaman Lahiya (4), RDS-Gaskiya(4), RDP-Jama'a (3), CDS-Rahama (3), AMEN-Amin (3), CPR-Inganci (3), UDR-Tabbat (2), PSD-Bassira (2), ARD Adalchi Mutuntchi (2), ADN-Fusaha (1).

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant des deux autres pouvoirs. Il est principalement exercé par la Cour constitutionnelle, la Cour suprême, la Cour des comptes, la Haute Cour de justice, le Conseil d'Etat et les cours et tribunaux.

La Cour constitutionnelle est la juridiction chargée du contrôle de la conformité des lois à la constitution. La Haute Cour de justice est une juridiction compétente pour juger le président de la République uniquement en raison des faits qualifiés de haute trahison ainsi que les membres du gouvernement en raison des faits qualifiés de crimes ou délits accomplis dans l'exercice de leurs fonctions. Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction en matière administrative. Il est juge de l'excès de pouvoir des autorités administratives en premier et dernier ressorts ainsi que des recours en interprétation et en appréciation de la légalité des actes administratifs. La Cour des Comptes est la plus haute juridiction de contrôle des finances publiques. Elle a une compétence juridictionnelle, une compétence de contrôle ainsi qu'une compétence consultative. Enfin, le Niger dispose de nouveaux tribunaux ordinaires et spécialisés dont l'Agence Nationale d'Assistance Juridique, le Pôle Economique et Financier et la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées.

lées (HALCIA).

1.2 Organisation administrative

Le Niger est actuellement subdivisé en huit (8) régions administratives : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry, Zinder. Les régions sont divisées en 63 départements et 266 communes, dont 52 urbaines et 214 rurales. Les régions et les départements portent le nom de leur chef-lieu. Les régions ont à leur tête des gouverneurs de régions, tandis que les départements sont administrés par des préfets, et les communes par des maires. Les régions de Maradi, Tahoua, Zinder sont érigées en communautés urbaines et sont administrées par les Présidents de conseil de ville. La capitale, Niamey, est érigée en communauté urbaine composée de cinq (5) arrondissements communaux.

Les communes urbaines correspondent aux chefs-lieux de régions et de départements. Les communes rurales regroupent environ 12 700 villages. Les collectivités territoriales (régions, communes) constituent des entités autonomes dotées de la personnalité juridique, de compétences et de ressources propres. Elles sont gérées par des organes élus conformément à la loi 2008-42 du 31 juillet 2008 qui fixe les principes fondamentaux de la libre administration.

1.3 Situation géographique

Le Niger est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il est limité par l'Algérie et la Libye au nord, le Mali à l'ouest, le Burkina Faso et le Bénin au sud-ouest, le Nigeria au sud et le Tchad à l'est. La superficie totale du pays est de 1 267 000 km². Le climat du Niger est tropical de type soudanien qui alterne entre deux (2) principales saisons : une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison de pluies de mai à septembre. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril où elles dépassent 40°C, tandis

que les plus basses sont enregistrées de décembre à février où elles peuvent descendre en-dessous de 10°C.

Le Niger ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, le fleuve Niger, qui traverse le pays sur une longueur d'environ 500 km dans sa partie ouest. On trouve aussi quelques lacs permanents dont le principal, le lac Tchad, est situé à la pointe sud-est du pays et plusieurs rivières semi-permanentes dont les affluents de la rive droite du Niger à l'ouest et la Komadougou Yobé au sud-est.

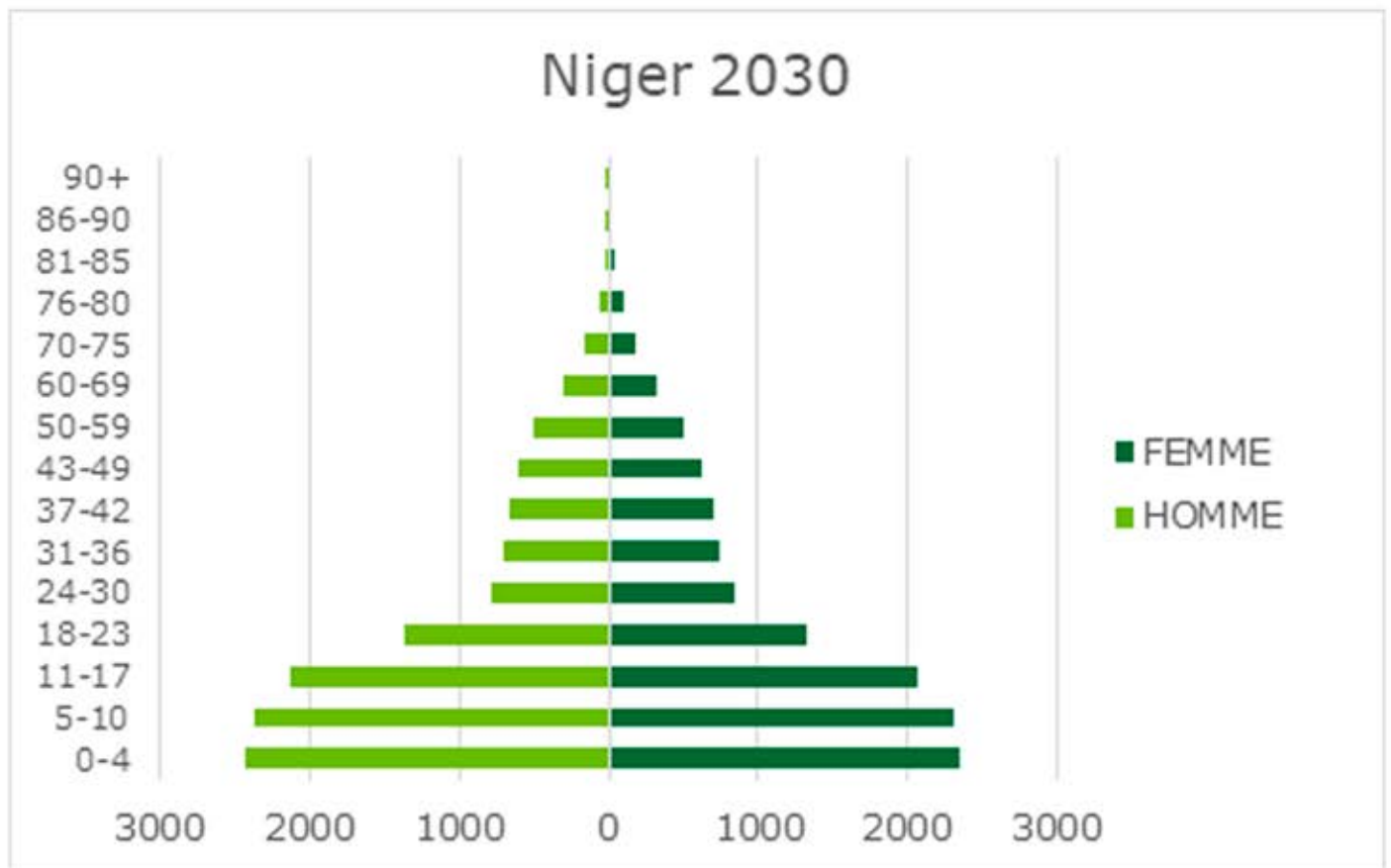
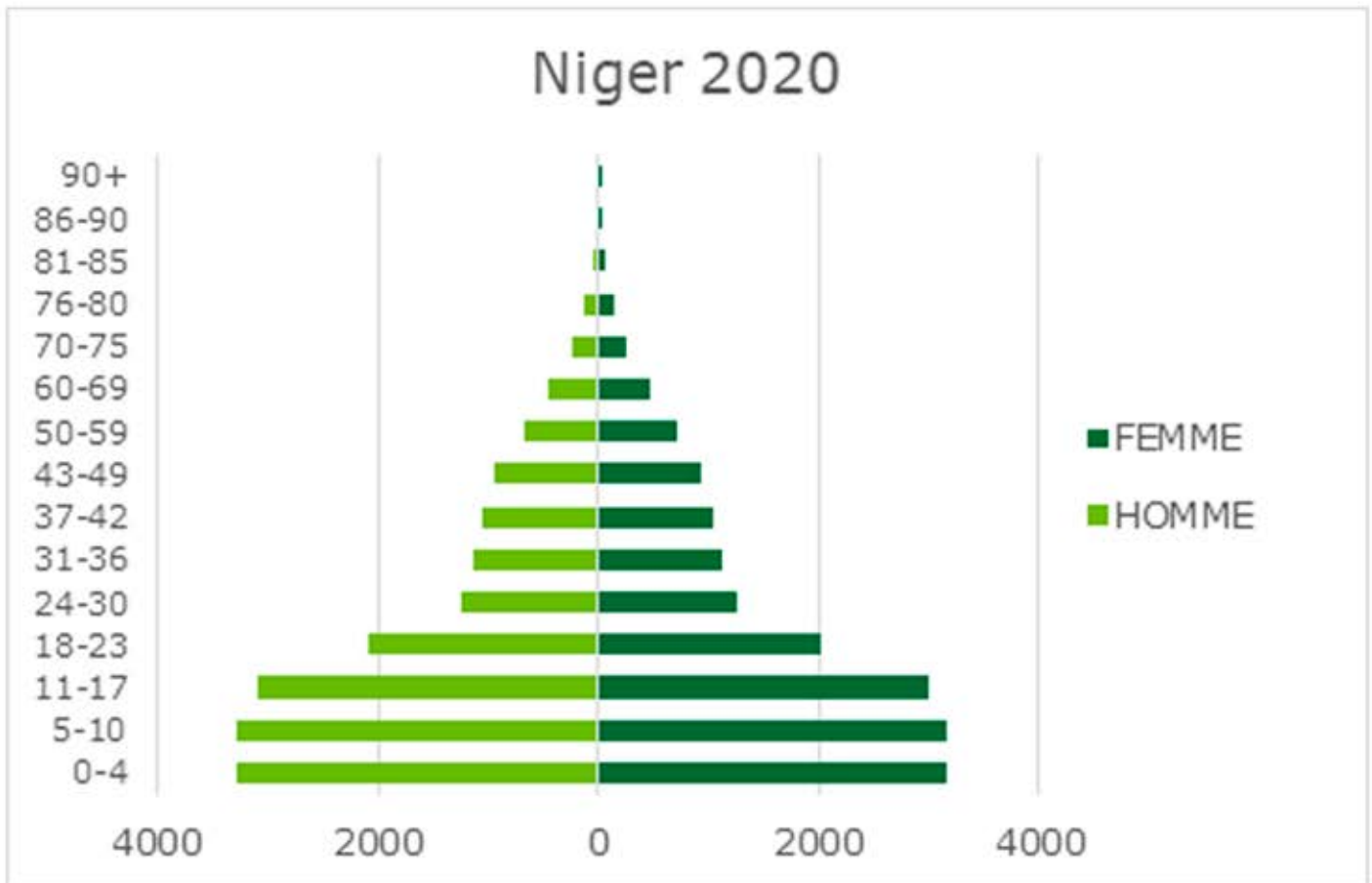
1.4 Population

Au dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en 2012, le Niger avait une population de 17,1 millions d'habitants. Selon les estimations de la Banque mondiale, le Niger comptait environ 22,4 millions d'habitants en 2018 et affichait l'un des taux de croissance démographique parmi les plus élevés au monde (3,9 % par an). A ce rythme, la population nigérienne devrait atteindre 29 millions d'habitants en 2025 (Nations unies, 2016). La forte croissance démographique s'explique par un taux de fécondité très élevé. En 2015, le taux synthétique de fécondité s'est établi à 7,6 enfants par femme. Les projections de la structure par âge de la population à l'horizon 2030 indique une baisse de la fécondité avec une moyenne de 6,7 enfants par femme.

Les projections en 2030 montrent une légère contraction de la base de la pyramide des âges, représentant un taux de fécondité plus faible et le début du changement de la structure par âge de la population qui pourrait favoriser le dividende démographique. Pour ce faire, le Gouvernement doit poursuivre les efforts d'investissement importants dans la santé de la reproduction, la planification familiale et l'éducation des filles.

La pyramide des âges montre que la population du

Figure 1. Pyramides des âges en 2020 et 2030



Source : Nations Unies

Niger est très jeune. Selon le dernier recensement de la population, 51,6 % de la population ont moins de 15 ans (RGHP, 2012). La densité de la population est estimée à 16,38 habitants au km². En 2015, la population urbaine au Niger représentait environ 18,7 % de la population totale. Bien que cette population urbaine augmente de 5,4 % par an, en raison essentiellement de l'exode rural et/ou de l'expansion de zones rurales en villes, le rythme d'urbanisation restera faible, autour de 20,1 % en 2020 d'après les données de la Banque mondiale. La ratio hommes/femmes était de 1,01 en 2016. Ce ratio se maintiendra au cours des prochaines années. La religion dominante au Niger est l'islam, pratiqué par 90 % des nigériens. Parmi les musulmans, 95 % sont sunnites et 5 % chiites. Le christianisme, pratiqué par 5 % de la population, concerne aujourd'hui surtout des membres de l'élite intellectuelle vivant dans les villes.

1.5 Education

Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif nigérien est composé de deux (2) secteurs : (i) l'éducation formelle qui est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire général, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ; (ii) l'éducation non formelle qui comprend l'alphabétisation, les classes passerelles et les écoles de seconde chance.

D'après les données du Plan de Transition Sectoriel de l'Education et de la Formation (PTSEF), le taux brut de scolarisation au primaire et dans le cycle de base 2 était respectivement de 70,6 % et 33,4 % en 2018. La rétention au cours des cycles d'enseignement était faible au Niger. En effet, le taux d'achèvement du primaire était de 62 % et celui de l'achèvement du 1er cycle du secondaire était de 49,5 % en 2018. Le taux net d'inscription dans l'enseignement supérieur était encore plus faible. Il se situait à environ 3 % chez les garçons et 1 % chez les filles. Enfin, le taux d'alphabétisation était de 28,40 % en 2017.

Tableau 1. Statistiques par cycle

Evolution du taux brut de scolarisation, primaire (%)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	68,6	71,2	71,8	74,2	76,2	77,8
Filles	62,3	64,7	65,8	68,0	70,2	72,1
Garçons	74,7	77,4	77,6	80,2	82,1	83,3
Evolution du taux brut de scolarisation, collège (%)						
Ensemble	-	-	26,3	29,6	34,2	36,4
Filles	-	-	21,5	24,3	28,8	31,0
Garçons	-	-	31,1	34,9	39,6	41,9
Evolution du taux brut de scolarisation, lycée (%)						
Ensemble	-	5,5	6,7	7,0	8,6	8,1
Filles	-	3,5	4,2	4,6	5,7	5,3
Garçons	-	7,3	9,2	9,5	11,6	11,1

Source : INS, services nationaux

Le secteur de l'éducation est confronté à différents défis qui affectent certains progrès réalisés. La couverture de l'éducation primaire universelle et l'achèvement du primaire sont entravés par une forte croissance de la population, un faible taux de scolarisation et un taux d'abandon élevé. Les taux d'accès et d'achèvement sont encore plus faibles chez les groupes vulnérables, notamment les filles dans les zones rurales, les enfants de nomades et les enfants handicapés.

1.6 Santé

Architecture du système de santé

Le système de santé nigérien comprend trois niveaux : (i) au niveau périphérique : le district sanitaire ; (ii) au niveau régional : les Directions régionales de

la santé publique (DRSP) et (iii) au niveau national : le Ministère de la Santé. Les infrastructures sanitaires publiques se composent de 1 057 centres de santé intégrés, 2 466 cases de santé, 7 centres hospitaliers régionaux, 7 centres de santé de la mère et de l'enfant et 4 hôpitaux ainsi qu'une maternité de référence nationale et deux hôpitaux de référence à Niamey et Maradi. Le système de santé est également composé d'un ensemble d'établissements parapublics (8 centres médico-sociaux, 48 pharmacies populaires, 32 infirmeries de garnison) et 387 établissements privés (346 cabinets médicaux et salles de soins, 36 cliniques, 2 hôpitaux à but non lucratif, 2 centres privés spécialisés en ophtalmologie et en traumatologie et un hôpital privé confessionnel), 120 pharmacies privées, 11 laboratoires, et 19 écoles privées de santé).

Tableau 2. Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

Evolution de l'espérance de vie à la naissance (ans)	2000	2010	2015	2016	2017	2018
Ensemble	49,9	56,8	59,7	60,1	60,4	61,0
Homme	49,9	56,1	58,7	59,1	59,4	60,9
Femme	50,5	57,7	60,7	61,1	61,5	61,3
Mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)						
Néonatale	43,1	31,6	27,4	26,6	26,0	26,0
- de 5 ans	223,7	123,6	93,5	88,7	84,5	83,0
Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	794,0	657,0	553,0	530	509	501

Sources : INS, OMS, Banque mondiale

Les indicateurs de santé ont connu une évolution favorable. On note que le taux de mortalité infantile (enfants de moins de 5 ans) a significativement baissé entre 2010 (124 ‰) et 2018 (83 ‰), permettant ainsi au Niger de réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) numéro 4. Le taux de mortalité maternelle a chuté de plus de 30 points, passant de 657 en 2010 à 501 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018, avec une nette amélioration des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié. La politique de gratuité des soins aux mères enceintes et aux enfants de moins de 5 ans a ainsi permis d'améliorer le niveau de couver-

ture sanitaire des plus vulnérables, même si des défis persistants demeurent.

Prévalence des maladies

Au Niger, le paludisme représente la première cause de morbidité et de mortalité. Selon la revue annuelle 2018 du Ministère de la Santé Publique, un total de 2 710 907 de cas de paludisme a été enregistré avec 4 106 décès, soit un taux de létalité de 0,14 %. L'incidence de la maladie est passée de 115 cas pour 1 000 en 2017 à 128 cas pour 1 000 en 2018. Le taux de létalité, qui était de 1,94 % en 2017, est passé à

1,89 % en 2018. Quant à la prévalence du VIH, elle reste à un niveau faible. La tendance de la séroprévalence est à la baisse, passant de 0,87 % en 2006 chez les adultes de 15-45 ans à 0,4 % en 2012 et 0,3 % en 2018. En outre, avec un taux d'incidence estimé à 95 nouveaux cas pour 100 000 habitants, le Niger se classe parmi les pays à haute endémicité tuberculeuse. Selon l'OMS, le taux de détection de la maladie reste encore faible, environ 53,4 % en 2018.

La malnutrition sous toutes ses formes est également un facteur important de morbidité et de mortalité prématurée de la mère et de l'enfant. Selon les résultats de l'enquête nutritionnelle réalisée en 2016 par l'Institut National des Statistiques, 42,2 % des enfants de moins de 5 ans présentaient un retard de croissance et l'émaciation chez l'enfant est estimée à 10,3 %. Par ailleurs, chez les femmes enceintes et allaitantes, la prévalence de l'anémie est de l'ordre de 48 %.

L'insuffisance pondérale à la naissance est estimée à 12 %. Le taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie était de 23 %. Concernant la situation sanitaire liée au COVID-19, le Niger compte, selon l'OMS au 7 juin 2020, 973 cas confirmés cumulés. Le premier cas a été déclaré le 19 mars 2020. 5 015 tests ont été réalisés. 77 % des cas confirmés sont à Niamey. Le taux de létalité est élevé (6,7 %), supérieur à la moyenne africaine (2,8 %). Il est particulièrement élevé dans les régions de Maradi (36,4 %) et Zinder (14,1 %). Les régions de Tillabéry, Dosso et Diffa sont à plus de 14 jours sans notification de cas positifs. Ces résultats sont cependant à nuancer dans la mesure où le nombre d'alertes validées restent inférieur à moins d'une alerte pour 1 000 habitants et le taux de réalisation de tests est de 2 pour 10 000 habitants. Les mesures de confinement se lèvent une à une depuis le 13 mai, notamment la réouverture des écoles depuis le 1^{er} juin.

1.7 Emploi

Population active

La population active est composée par la tranche d'âges de 15 à 64 ans. Elle est estimée à 44,9 % de la population totale nigérienne (RGHP, 2012). En 2019, elle représentait 8 423 151 personnes selon la Banque mondiale. Cependant, la population active occupée s'élevait à seulement 2 182 207 d'après l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée par l'INS en 2017.

L'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) classe la population active occupée entre le secteur institutionnel non agricole et le secteur institutionnel agricole et montre que l'essentiel de la main-d'œuvre travaille dans le secteur informel. Dans le secteur institutionnel non agricole, les emplois formels représentaient 92,8 % des emplois fournis par le secteur public contre 7,2 % des emplois informels en 2017. A contrario, c'est le secteur privé qui regorge le plus d'emplois informels avec 99,3 %, contre 0,7 % d'emplois formels. Globalement, l'emploi formel représentait 11,1 % contre 88,9 % pour l'emploi informel.

Au niveau du secteur institutionnel agricole, le secteur public accueille 50,6 % de l'emploi formel, contre 49,4 % pour l'emploi informel. Le secteur privé enregistre 99,4 % des emplois informels, alors que le secteur public concentrait 91,1 % des emplois formels. En définitive, l'emploi formel représentait 8,1 % et l'emploi informel 91,9 %.

Tableau 3. Situation de l'emploi en 2017

Caractéristiques de l'emploi	Activité principale				
		Emplois formels (en%)	Emplois informels (en %)	Total	Effectif
Secteur institutionnel non agricole	Secteur public	92,8	7,2	100,0	175340
	Secteur privé	0,7	99,3	100,0	1350519
	Ménages	0,8	99,2	100,0	29263
	Total	11,1	88,9	100,0	1555122
Secteur institutionnel agricole	Secteur public	50,6	49,4	100,0	7370
	Secteur privé	0,0	100,0	100,0	619715
	Ménages	0,0	0,0	0,0	
	Total	0,6	99,4	100,0	627085
Total	Secteur public	91,1	8,9	100,0	182709
	Secteur privé	0,5	99,5	100,0	1970235
	Ménages	0,8	99,2	100,0	29263
	Total	8,1	91,9	100,0	2182207

Source : Enquête ESI-ERI (INS, 2017)

Taux de chômage

En 2017, le taux de chômage au sens du BIT était de 7,9 % au Niger selon les résultats de l'enquête ESI-ERI. Ce taux de chômage est relativement identique chez les femmes (7,7 %) et chez les hommes (8,0 %). Selon les groupes d'âge, le chômage touche beaucoup plus les jeunes de 15-24 ans avec 17,3 %, suivi par la tranche d'âge des 15-34 ans (12,2 %). Selon l'Étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographique (ENISED, 2016), il existait une disparité entre les hommes et les femmes. Le taux d'activité des femmes n'était que de 40,7 % (contre 90,8 % chez les hommes), alors que plus de 20 % des femmes sont sans emploi.

La prise en compte du niveau de chômage au sens du BIT (dont la définition se rapporte à une période de référence d'une semaine) ne permet pas d'appréhender véritablement la sous-utilisation de la main d'œuvre. C'est pourquoi, l'INS (2017) a intégré d'autres indicateurs : le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage, le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle et le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre. Ainsi, le taux combiné du sous-emploi lié au temps

de travail et du chômage au Niger était évalué à 29,8 % en 2017. Il était de 35,7 % chez les femmes et 27,2 % chez les hommes.

Le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle était, quant à lui, évalué à 47,8 %, avec des disparités entre 60,7 % chez les femmes contre 39,2 % chez les hommes. Il était encore plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (67,0 %) par rapport à ceux de 15-34 ans (59,1 %). Enfin, le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre s'établissait à 60,2 %, ce qui dénote que la main d'œuvre est utilisée en dessous de ses capacités productives. Cet indicateur était de 72,6 % chez les femmes contre 51,9 % chez les hommes. Les jeunes âgés de 15-24 ans étaient les plus touchés par la sous-utilisation (74,6 %) contre 69,2 % pour ceux qui sont âgés entre 15-34 ans.

Les raisons du chômage et de la précarité dans l'emploi sont liées notamment à l'absence d'une bonne articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique de soutien à l'entrepreneuriat. A cela s'ajoutent la faible qualité du climat des affaires, la dispersion des structures de soutien à l'emploi et la structure de l'économie nationale caractérisée par le poids important du secteur informel et la faiblesse du secteur secondaire.

Selon les estimations d'ILOSTAT, le taux de chômage pour la population de plus de 15 ans était de 0,5 % au niveau national en 2019 (0,6 % pour les hommes et 0,4 % pour les femmes), 0,1 % en zone rurale et 2,1 % en zone urbaine.

Politique pour l'emploi

Face à une population en forte croissance, la fourniture de services sociaux, la création d'emplois et la lutte contre les inégalités de genre restent un défi majeur pour le Niger. Dans le but de créer les emplois indispensables pour plus de 350 000 jeunes qui devraient intégrer la population active chaque année, le gouvernement du Niger s'est engagé à poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires, à soutenir la modernisation de l'agriculture à travers l'initiative 3N (« Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ») et à exploiter les recettes tirées des ressources naturelles pour favoriser la diversification économique.

Afin de lutter contre le chômage, le Niger a élaboré et mis en œuvre une politique nationale de l'emploi depuis 2008. Cette politique traduit la volonté du Gouvernement de la République du Niger de placer la création d'emplois au centre des objectifs de politique économique et sociale en vue de la réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions socio-économiques des populations.

De même, la SDDCI Niger 2035 ambitionne de développer un secteur privé dynamique créateur et pourvoyeur d'emplois. Afin de renforcer la promotion de l'emploi des jeunes, le Gouvernement a créé un ministère de l'entrepreneuriat des jeunes. Une Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes est en train d'être mise en place pour la période 2020-2029. Elle sera fondée sur les principes directeurs, dont la création d'emplois dans le cadre de la politique macro-économique, le développement de l'employabilité des ressources humaines par l'acquisition d'une formation de base et le renforcement des qualifications, l'impulsion d'une dynamique entrepreneuriale au niveau de la jeunesse et

le développement des stratégies d'accueil, d'orientation professionnelle et de stages des demandeurs d'emplois.

L'Etat du Niger a aussi mis en place un mécanisme d'appui à la création d'entreprises et d'insertion professionnelle. En ce qui concerne la création d'entreprises, des structures publiques offrent un accompagnement technique et financier, ainsi que des espaces de travail et de services. Il s'agit notamment du Centre Incubateur des Petites et Moyennes Entreprises du Niger (CIPMEN), du Centre Incubateur de l'Université Abdou Moumouni (CIUAM), de l'Agence de Promotion des Entreprises et d'Industries Culturelles (APEIC) et de la Maison de l'Entreprise. D'autres organismes privés ou parapublics, tels que le PRODEC, l'Organisation Internationale de la Francophonie, PNUD, le Programme YALI, Tony Elumelu Foundation, accompagnent également les jeunes dans leur démarche de création d'entreprises.

Dynamique de l'emploi

Afin de promouvoir l'emploi, le Niger a créé une Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) en 1996. Elle est chargée d'enregistrer les déclarations relatives à l'emploi des travailleurs et de l'établissement des cartes de travail. Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, notamment par l'exécution des programmes d'insertion et de réinsertion des demandeurs d'emplois, leur orientation et des actions tendant à la promotion de l'emploi. L'ANPE a estimé le nombre des demandeurs d'emploi à 31 633 personnes en 2017, tandis que l'offre d'emplois était estimée à seulement 10 670 postes pour un besoin total en emploi estimé à 300 000. Il faut certes noter qu'en 2017, l'offre totale d'emplois a connu une augmentation de 35,2 % par rapport à 2016, tandis que les demandeurs d'emplois étaient en hausse de 13% sur la même année.

Tableau 4. Les offres et les demandes d'emplois à l'ANPE par catégorie entre 2013 et 2017

		2013	2014	2015	2016	2017
Demandes	Total	23 383	26 930	27 295	27 522	31 643
	Apprentis	111	167	2895	103	233
	Manœuvres	5980	5476	5072	4370	4448
	Ouvriers spécialisés	3554	3972	3504	4052	4231
	Ouvriers qualifiés	4757	6424	3894	5458	6349
	Employés de bureau	3180	4378	4753	6396	8104
	Agents de maîtrise	3492	3371	4001	3379	4604
	Ingénieurs et cadres supérieurs	2309	3142	3176	3764	3674
Offres	Total	8 604	8 040	8 151	6910	10 670
Offres reçues par l'ANPE	Apprentis	34	189	27	798	13
	Manœuvres	853	891	569	304	2866
	Ouvriers spécialisés	987	954	1632	609	1045
	Ouvriers qualifiés	2213	1466	1748	738	2496
	Employés de bureau	1373	1972	1848	1088	1873
	Agents de maîtrise	2094	1395	1389	2253	1325
	Ingénieurs et cadres supérieurs	1050	1173	938	1120	1052

Source : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)

1.8 Rappel des principaux agrégats

1.8.1 Niveau de développement

Avec un taux de pauvreté de 45,4 % en 2014 et un revenu moyen par habitant de 419 dollars en 2017, le Niger est l'une des nations les plus pauvres du monde. Depuis 2015, son Indice de développement humain s'établit à 0,370. En 2019, le Niger est clas-

sé 189^{ème} sur 189 pays au classement mondiale en termes d'IDH avec un score de 0,375. Par ailleurs, l'indice de Gini du Niger était estimé à 34,3 en 2014, contre 44,4 en 2005, suggérant que les inégalités de revenu se sont réduites au sein de la population, soit un niveau inférieur à la moyenne africaine (38) et mondiale (43).

Tableau 5. Evolution du PIB par habitant du Niger

Indicateur de revenu	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimations)
PIB par tête (En \$ 2005)	430	363	364	378	417	419
PIB Par tête (En PPA de 2011)	900	903	912	921	932	944

Source : Banque mondiale, 2019

1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau suivant présente les principaux agrégats économiques observés ces cinq dernières années. Il est exprimé en milliard de FCFA, sauf indications contraires.

Tableau 6. Evolution des indicateurs macroéconomiques au Niger en milliards de FCFA						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimations)
PIB Nominal	5 377,8	5 715,0	6 096,4	6 486,0	7 121,4	7 434,4
Croissance du PIB réel (en %)	7,3	4,7	5,7	5,0	7,0	5,1
Taux d'investissement (en % du PIB)	30,6	32,2	27,7	27,3	27,5	30,0
Taux d'inflation (en %)	-0,9	1,0	0,2	0,2	2,8	-2,5
Balance des paiements						
Exports FOB	715,1	643,2	611,7	701,8	668,2	751,5
Imports CAF	-1 364,9	1 472,7	1 281,9	1 431,6	1 597,6	1766,1
Solde	-649,8	-132,6	-20,2	-135,0	-113,9	-40,8
Balance courante	-645,3	-878,7	-700,3	-740,0	-902,6	-1027,1
Finances publiques						
Recettes et dons	933,4	999,7	913,9	999,9	1 291,2	1 383,0
Dépenses	1263,7	1 384,5	1 187,7	1 266,9	1 505,4	1 608,9
Solde	-330,3	-384,8	-273,8	-267,0	-214,2	-225,9
Dettes publiques (encours)						
Dettes intérieure	224,3	411,7	500,7	678,6	785,5	1003,7
Dettes extérieure	778,6	1 138,7	1 366,8	1 569,8	1 737,9	1 974,4
Dettes intérieure en % du PIB nominal	4,2	7,2	8,2	9,0	11,0	12,0
Déficit budgétaire						
En valeur	-327,4	-384,8	-273,8	-267,0	-214,2	-225,9
En pourcentage du PIB nominal (%)	-8,0%	-6,7	-4,5	-4,1	-3,0	-2,9

Source : INS, BCEAO, SERVICES NATIONAUX

2.1 Evaluation du produit intérieur brut

2.1.1 Niveau du PIB (exprimé en FCFA)

L'Institut National de la Statistique a procédé en 2019 à la revalorisation du PIB du Niger, avec comme nouvelle base 2015, ainsi qu'à la migration du Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 1993 vers le SCN de 2008. A la suite de cela, le PIB en 2015 a été réévalué à 5 715 milliards de FCFA, soit une réévaluation de 33,3 % par rapport à la base de 2006.

En conséquence, l'activité économique du Niger en 2018, en dépit d'un environnement international et national peu favorable, a continué de progresser avec un PIB nominal par habitant qui est ressorti à 330,5 milliers de FCFA. Cet accroissement du revenu par habitant a été rendu possible par la croissance économique qui a connu un bon de 7 % en 2018. Le PIB est estimé à 7 133,2 milliards FCFA en 2019.

Tableau 7. Evolution du PIB nigérien constant au prix du marché (milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimations)	2020 (Projections)
PIB total	5 460,7	5 715,0	6 040,1	6 342,1	6 786,3	7 133,2	7 206,5

Source : INS

L'activité économique a également bénéficié du regain des productions extractives et de la poursuite de la mise en œuvre de la seconde phase du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021). En perspective, celle-ci devrait cependant connaître un ralentissement en raison de la baisse anticipée des cours de matières premières dont est dépendant le pays, et des conséquences du Covid-19 sur l'économie. Selon les projections du FMI et de l'INS, la croissance économique du pays devrait atteindre seulement 1 % du PIB en 2020, après avoir atteint un niveau soutenu de 5,1 % en 2019. Il s'établirait à 7 206,5 milliards de FCFA en 2020.

D'après le ministère des finances, les risques d'une forte contraction de l'activité sont réels si les effets de la pandémie du Covid-19 perdurent. En effet, au Niger, la crise se propage à travers plusieurs canaux. Le commerce des biens est concerné, notamment les importations de produits de consommation courante (riz, pâtes alimentaires, huiles végétales, produits pharmaceutiques, sucre) d'Asie et d'Europe, des achats de biens d'équipement et intermédiaires,

entrant dans le processus de production, en particulier dans les domaines miniers, pétroliers, et la construction d'infrastructures économiques, en raison de la récession économique dans les pays partenaires.

2.1.2 Croissance du PIB réel (exprimé en %)

En 2018, la situation économique du Niger s'est globalement bien maintenue, au regard du contexte économique. En effet, au niveau mondial il a été marqué par une évolution mitigée des principaux cours internationaux des produits d'exportation du pays (uranium et pétrole) et au niveau national par la persistance des menaces sécuritaires avec la recrudescence des attaques terroristes. La croissance a été portée par les secteurs primaire et tertiaire qui ont contribué respectivement à 2,6 points et 3,2 points. Les activités économiques ont pu bénéficier de la bonne tenue de la campagne agricole soutenue par les investissements et actions du Programme de l'Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (i3N) et la poursuite et l'achèvement des chantiers

dans le cadre de l'organisation du Sommet de l'Union Africaine (UA) (rénovation de l'aéroport international de Niamey, hôtels, salle de conférence, etc.).

Tableau 8. Evolution de la croissance du PIB réel nigérien par secteur, en pourcentage

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimations)	2020 (Projections)	2021 (Projections)
PIB total	7,3	4,7	5,7	5,0	7,0	5,1	1,0	3,6
Secteur primaire	8,5	2,4	17,4	5,4	7,1	4,9	1,5	5,7
Secteur secondaire	0,8	0,8	-2,2	6,8	6,0	8,8	0 6	3,4
Secteur tertiaire	9,3	7,2	3,6	4,1	5,8	6,6	0 3	5,9
PIB non marchand	17,4	8,5	6,4	5,4	7,0	6,5	1,0	5,5
Impôts nets sur les produits	9,1	16,0	-13,9	2,3	19,5	5,7	10,7	9,9

Source : INS

En 2019, la croissance est estimée à un taux de 5,1 % porté par les secteurs secondaire et tertiaire en lien, entre autres, avec l'organisation du Sommet de l'UA. Toutefois, cette croissance demeure fragile car elle reste toujours dépendante de la production agricole irrégulière, des activités extractives, dont les cours internationaux sont instables, de la persistance des menaces sécuritaires et la crise sanitaire liée au Covid-19.

Dans le cadre de la lutte contre les effets du Covid-19, le Gouvernement du Niger a adopté un plan national de riposte d'environ 1 400 milliards de francs CFA. Il a obtenu auprès du FMI un décaissement de 83,66 millions de droits de tirage spéciaux, soit environ 114,49 millions de dollars US au titre de la Facilité de crédit rapide. Ces fonds aideront à répondre aux besoins urgents de la balance des paiements du Niger en comblant d'importants déficits de financement dans les comptes budgétaires et extérieurs du Niger, causés par le Covid-19.

D'ores et déjà, le Gouvernement a pris des mesures de soutien aux entreprises et opérateurs économiques. Ces mesures concernent notamment

l'exonération de la TVA pendant toute la durée de la suspension des activités pour les transports terrestres interurbain de personnes, la suspension des contrôles fiscaux sur place pendant les mois d'avril et mai 2020, l'application d'un taux réduit de 10 % en matière de TVA et l'exonération de l'Impôt Minimum Forfaitaire au titre de l'exercice 2019 dans le secteur de l'hôtellerie.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures de riposte contre la pandémie du Covid-19 et d'atténuation des conséquences néfastes sur le plan socio-économique de la crise sanitaire, le Gouvernement a initié un projet de loi portant première rectification de la loi de finances 2020 dont le montant en recettes et en dépenses été initialement arrêté à 2 266,15 milliards. Ainsi, le budget général de l'Etat pour l'année 2020, après cette première rectification, passe d'un montant de 2 266,15 milliards à 2 405,53 milliards, soit une augmentation de 139,38 milliards, correspondant à 6,15 %.

2.1.3 Décomposition du PIB en structure (exprimé en %)

Le secteur primaire, composé essentiellement des branches agriculture, élevage, sylviculture, chasse et pêche, est le principal moteur de la croissance de l'économie nigérienne. Il a enregistré une hausse de 7,1 % et représentait 38,4 % du PIB en 2018. A dominance pluviale, ce secteur présente une évolution instable caractérisée par un déficit de production une année sur deux. Cependant, les investissements réalisés dans le cadre du Programme I3N (Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens) depuis 2011, atténuent progressivement la dépendance de l'agriculture à la pluviométrie en renforçant la structure de la production irriguée. C'est pourquoi, depuis 2014, la production agricole n'a pas connu de baisse significative en affichant une évolution quasi positive contrairement aux années antérieures. La part du secteur primaire dans le PIB a cependant diminué à

38 % du PIB en 2019, et devrait encore diminuer à 37,8 % en 2020 et 37,9 % en 2021.

Le secteur secondaire est dominé par les activités extractives, notamment la production minière avec l'or et l'uranium et la production pétrolière, dont l'exploitation a débuté fin 2011. Il a progressé de 6,0 % et représentait 18,1% du PIB en 2018. Ce raffermissement de la croissance du secteur est imputable aux activités des industries extractives et aux activités de fabrication et de construction dans le cadre des préparatifs de l'organisation du Sommet UA 2019. Si sa part a augmenté en 2019 pour atteindre 18,5 % du PIB, elle devrait diminuer en 2020 et 2021 avec respectivement 18,3 % et 18 % du PIB.

La part du secteur tertiaire devrait passer de 25,5 % à 28,5 % du PIB entre 2019 et 2020, et se maintenir à ce niveau en 2021.

Tableau 9. Evolution de la décomposition du PIB nigérien en structure (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimations)	2020 (Projections)	2021 (Projections)
PIB total	100	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	36,7	32,6	35,9	36,0	38,4	38,0	37,8	37,9
Secteur secondaire	19,4	21,6	19,9	20,2	18,1	18,5	18,3	18,0
Secteur tertiaire	36,9	26,1	26,3	26,3	25,4	25,5	25,8	25,8
PIB non marchand	13,7	13,1	12,7	12,3	12,5	12,3	12,2	12,2
Droits et taxes	7,0	6,5	5,3	5,2	5,7	5,7	5,9	6,1

Source : INS, Comptes Economiques de la Nation, 2019

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

Le secteur primaire représente la plus large composante du PIB nigérien, à hauteur de 2 836 milliards de FCFA en 2019 selon les estimations, et sa valeur est projetée à 3 096,7 milliards de FCFA pour 2020 en prenant en compte l'impact du COVID-19. Ce secteur est en expansion depuis 2014, et les projections prévoient une poursuite de cette tendance. Le secteur primaire est majoritairement composé de l'agriculture et de l'élevage. La branche sylviculture, pêche et chasse est faiblement représentée dans le secteur primaire avec une valeur ajoutée qui ne dépassait pas 74 milliards de FCFA en 2019.

Le secteur secondaire ne représente qu'une part minoritaire du PIB nigérien. Sa valeur ajoutée est estimée à 1 416,0 milliards de FCFA en 2019 (soit environ 18 %) contre 1 233,9 milliards de FCFA en 2015. Elle est prévue à 1 456,4 milliards de FCFA en 2020, en tenant en compte de l'impact du COVID-19 sur l'économie. Ce secteur est dominé par les activités

d'extraction minière et pétrolière avec 555,4 milliards de FCFA de richesses créées en 2019 contre 516,7 milliards de FCFA en 2018. La construction et l'industrie manufacturière occupent respectivement la deuxième et la troisième position dans ce secteur d'activités avec respectivement 345,9 et 296,7 milliards de FCFA en 2019.

Le secteur tertiaire est une composante importante de l'économie nigérienne. La valeur ajoutée du secteur tertiaire a progressé de 215,5 milliards de FCFA, passant de 2 694,4 milliards de FCFA en 2018 à 2 909,7 milliards de FCFA en 2019. Elle devrait s'élever à près de 3 171,4 milliards de FCFA en 2020 selon les projections tenant compte de l'impact du COVID-19 sur l'économie. Le secteur tertiaire est tiré par les services non marchands dont la valeur ajoutée était estimée à 1016,7 milliards de FCFA en 2019, contre 945,9 milliards de FCFA en 2018. Le commerce et les autres services représentent la majorité de ce secteur. Leurs valeurs devraient atteindre, selon les projections, respectivement 1 257,7 et 396,8 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 10. Evolution du PIB nigérien en valeur, détail par secteur (milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimations)	2020 (Projections)
Secteur primaire	1 493,5	1 863,5	2 187,4	2 335,4	2 737,2	2 836,0	3 096,7
Agriculture et Elevage	1 340,6	1 684,9	1 993,9	2 136,0	2 533,3	2 705,0	2 928,4
Forêts	77,3	120,2	127,6	132,3	134,3	141,1	148,8
Pêche	75,6	58,4	65,9	67,1	69,6	74,3	79,5
Secteur secondaire	1 224,5	1 233,9	1 213,8	1 313,4	1 286,9	1 416,0	1 456,4
Extraction Mines et pétrole	364,5	567,8	506,6	553,7	461,2	516,7	555,4
Agroalimentaire	110,8	146,5	161,6	175,8	182,2	193,6	205,2
Energie	49,8	93,9	99,3	103,7	112,1	119,9	128,8
Construction	117,8	188,9	203,6	225,0	268,0	313,5	345,9
Industrie manufacturière	145,5	242,7	255,2	263,4	280,0	296,7	315,5

Secteur tertiaire	2 341,1	2 244,7	2 373,6	2 500,9	2 694,4	2 909,7	3 171,4
Transport	151,5	143,1	151,0	165,2	175,9	190,7	205,4
Télécommunications	107,2	152,1	165,8	181,3	197,8	216,7	236,3
Commerce	473,4	860,7	915,6	960,1	1 056,7	1 171,6	1 257,7
Autres services	770,1	279,6	300,1	321,5	341,0	367,0	396,8
PIB non marchand	558,6	771,5	794,7	888,0	945,9	1 016,7	1 095,8
PIB marchand	4 758,4	4 964,6	5 324,9	5 691,3	6 233,4	6 743,3	7 337,5
Administration publique	485,5	396,4	424,3	501,3	541,9	585,9	639,5
Droits et taxes	284,8	321,6	336,2	402,8	435,4	494,1	550,9
PIB Total	5 377,8	5 715,0	6 096,4	6 486,0	7 121,4	7 434,4	7 761,4

Source: INS, Comptes Economiques de la Nation, 2019

2.2.2 PIB en composition

La progression du secteur primaire en 2018 est essentiellement imputable à des conditions météorologiques favorables et à l'expansion des cultures irriguées (28,8 %). Cependant, la production agricole pluviale, notamment les céréales, a enregistré une faible augmentation (8,4 %). La production de la pêche a, quant à elle, faiblement augmenté. Sa croissance a été de 2,7 % en raison du léger re-

tour à l'apaisement dans la zone du lac Tchad, fief des attaques de Boko Haram. Quant à l'élevage, la branche a maintenu sa vigueur (4,7 % en 2018 contre 4,2 % en 2017), profitant de la tenue satisfaisante de la campagne agricole 2017-2018 qui a renforcé la disponibilité du fourrage pour le bétail. Le secteur primaire est estimé à 38 % du PIB en 2019 et devrait s'établir à 37,8 % du PIB selon les projections en 2020.

Tableau 11. Evolution du PIB par composante sectorielle (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimations)	2020 (Projections)
Secteur primaire	36,7	32,6	35,9	36,0	38,4	38,0	37,8
Agriculture et Elevage	32,9	29,5	32,7	32,9	35,6	35,2	35,1
Forêts	1,9	2,1	2,1	2,0	1,9	1,8	1,8
Pêche	1,9	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0

Secteur secondaire	19,4	21,6	19,9	20,2	18,1	18,5	18,3
Extraction Mines et pétrole	9,0	9,9	8,3	8,5	6,5	6,7	6,6
Agroalimentaire	2,7		2,6	2,7	2,7	2,6	2,5
Energie	1,2	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5
Construction	2,9	3,3	3,3	3,5	3,8	4,1	4,1
Industrie manufacturière	3,6	3,0	2,9	2,8	2,7	2,6	2,6
Secteur tertiaire	36,9	39,3	38,9	38,6	37,8	37,8	40,8
Transport	3,7	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Télécommunications	2,6	2,3	2,5	2,6	2,5	2,6	2,6
Commerce	11,6	12,8	12,9	13,0	12,4	12,6	12,9
Autres services	18,9	4,7	4,6	4,6	4,5	4,4	4,4
PIB non marchand	13,7	13,1	12,7	12,3	12,5	12,3	12,2
PIB marchand	86,3	86,9	87,3	87,7	87,5	87,7	87,8
Administration publique	11,9	7,0	6,5	6,5	7,0	7,0	7,0
Droits et taxes	7,0	6,5	5,3	5,2	5,7	5,7	5,9
PIB Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : INS, Comptes Economiques de la Nation, 2019

La part des activités d'extraction dans le PIB a diminué, passant de 8,5 % en 2017 à 6,5 % du PIB en 2018, notamment en raison de la réduction des activités de production d'uranium et de la chute des cours des matières premières. La part de cette branche dans le PIB s'est progressivement réduite, tandis que celles des autres branches du secteur ont stagné traduisant une faible transformation structurelle de l'économie notamment dans le domaine in-

dustriel. La part du secteur secondaire dans le PIB était de 18,1 % en 2018. Elle a augmenté en 2019 pour atteindre 18,5 %. Elle devrait diminuer en 2020 à 18,3 % du PIB, notamment en raison du ralentissement des activités d'uranium.

Le secteur tertiaire (marchand et non marchand) a contribué à hauteur de 2,2 points à la croissance réel du PIB en 2018, soit une augmentation de 5,8%.

La consolidation de la croissance du secteur des services est imputable aux branches des transports, hôtels/restaurant, communications et services aux entreprises et aux services non marchands des administrations publiques (8,3 %), des services d'éducation (1,1 %) et de santé (5,3 %). En 2019, le secteur tertiaire a représenté 37,8 % du PIB. En perspective, le secteur tertiaire devrait poursuivre sa progression en 2020 grâce notamment aux activités de commerce, pour atteindre 40,8 % du PIB.

2.2.3 PIB par composante

Au niveau des emplois, la consommation finale demeure la plus grande composante du PIB. En 2018, la consommation finale a contribué à 5,3 points à la croissance réelle du PIB et les investissements à 3,3 points contre respectivement 4,9 points et 2,2 points

en 2017. La dynamique des investissements résulte des travaux entrepris dans le cadre de l'organisation de l'UA 2019. En perspective, la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) avec, entre autres, les infrastructures routière, énergétique et pétrolière devrait permettre l'accroissement de la demande interne en 2020.

En ce qui concerne la demande extérieure, les exportations en termes réels ont progressé moins vite que les importations (2,2 % contre 7,3 %) en 2018 augmentant ainsi davantage le déficit commercial comparativement à 2017. Le déficit s'est encore creusé en 2019 et devrait davantage se creuser en 2020 en raison des chutes des cours des matières premières et du ralentissement des quantités exportables d'uranium.

Tableau 12. Evolution du PIB par composante de la demande de 2014 à 2021 (milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (estimations)	2020 (projections)	2021 (projections)
1. Demande interne	4 811,8	6 642,0	6 810,8	7 360,0	8 097,0	8 817,9	9 708,8	10 244,2
Consommation totale	3 288,8	4 802,9	5 121,0	5 525,8	6 08,6	6 468,9	7 040,8	7 431,2
Privée	2 660,8	3 797,0	4 140,9	4 468,4	4 848,3	5 208,4	5 654,7	5 949,7
Public	628,0	1 005,9	980,1	1 057,4	1 160,3	1 260,5	1 386,1	1 481,5
Investissements totaux	1 523,0	1 853,4	1 58,4	1 822,7	2 062,9	2 349,0	2 668,0	2 813,0
Privé	1 036,6	1 244,8	1 096,9	1 217,3	1 331,2	1 567,5	1 798,8	1 983,2
Public	468,9	608,6	561,5	605,4	731,8	781,5	869,2	829,9
2. Demande extérieure totale	742,9	927,0	714,4	874,0	975,6	1 128,7	1 354,5	1 242,8
3. Variation des stocks	17,5	-14,3	31,4	11,4	25,5	0,0	0,0	0,0

Source : INS, BCEAO

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

Afin d'accélérer les progrès économiques et sociaux et d'en consolider les acquis, le gouvernement du Niger a approuvé, en septembre 2017, un ambitieux plan quinquennal de développement économique et social (PDES 2017-2021). Celui-ci vise à surmonter les obstacles qui freinent depuis longtemps le développement du pays en transformant sa structure économique pour lui assurer une croissance forte, durable, résiliente et inclusive qui haussera les niveaux de vie de la population. Le PDES s'articule autour de cinq (5) grands axes stratégiques qui abordent les réformes structurelles nécessaires pour diversifier l'économie et renforcer le secteur privé, faire face à la forte croissance démographique et à l'inégalité des genres. Il s'agit de :

- La renaissance culturelle ;
- Le développement social et transition démographique ;
- L'accélération de la croissance économique ;
- L'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité ;
- La gestion durable de l'environnement.

Le PDES vise à atteindre plusieurs objectifs cruciaux d'ici à 2021, notamment :

- Ramener le taux de pauvreté de 39,8 % en 2016 à 31,3 % ;
- Poursuivre les réformes structurelles pour porter le taux de croissance économique à 7% dans le scénario optimiste ;
- Continuer à mobiliser les recettes intérieures pour porter le ratio recettes/PIB à 20%, dans la ligne du critère de convergence de l'UEMOA ;
- Ramener le taux de croissance démographique de 3,9 % en 2015 à 3,06 %.

Financement du plan national de développement

Les autorités nigériennes estiment le coût total de la mise en œuvre du PDES 2016-2021 à 12 000 milliards de FCFA. Le financement du PDES sera basé

sur le soutien extérieur des partenaires au développement, de la mobilisation des recettes intérieures pour accroître l'espace budgétaire nécessaire à l'investissement, et d'emprunts nationaux. Ainsi en décembre 2017, le Niger a organisé à Paris une table ronde des bailleurs de fonds et un forum des investisseurs privés qui a permis de mobiliser plus de USD 23 milliards d'intentions de financement pour un besoin de USD 17 milliards. Le pays a reçu un solide soutien et de fermes engagements de la part de ses partenaires au développement et suscité un réel intérêt chez les investisseurs notamment pour l'énergie, les produits de base et le secteur des télécommunications.

L'un des plus importants chantiers réalisés dans le cadre du Plan de développement national a été l'inauguration en 2017 de la centrale électrique de Goroubanda, d'une capacité de 100 mégawatts. Ce projet structurant d'une valeur de 75 milliards de francs CFA (116 millions d'euros) est destiné à accroître les capacités de production des entreprises et à réduire les coupures d'électricité dans la capitale.

En 2018 et 2019, la construction du pipeline pour le transport du pétrole et la réalisation des projets portant sur la rénovation de l'aéroport international de Niamey, les complexes hôteliers (tels que le Radisson Blu Noom, Bravia, etc.) dans le cadre de l'organisation de la conférence UA 2019 ont fortement contribué à la croissance des branches transport, hôtellerie, commerce et contribué à la création d'emplois. La rénovation de l'aéroport a coûté environ 101 milliards FCFA, soit 154 millions d'euros.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Le défi de la sécurité alimentaire est l'un des principaux objectifs du PDES. A cette fin, le Niger a mis en place l'Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » (I3N) qui permet de mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine dans l'immédiat et de manière durable. Cette initiative s'ac-

compagne d'une meilleure gestion des ressources naturelles et environnementales. En 2017, le pays a adopté une politique nationale pour l'environnement et le développement durable qui actualise les précédents cadres de gestion durable des terres et de la biodiversité, de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables. Par ailleurs, d'importantes infrastructures de mobilisation des ressources en eau, tels que le barrage de Kandadji en cours de construction pour développer l'activité agricole par l'irrigation, ainsi que pour développer la production électrique.

Le Niger s'est enfin engagé dans des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires. En 2018, le pays est classé parmi les dix premiers pays réformateurs dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale sur le climat des affaires. Dans le but de faciliter les affaires, le Niger a pris, depuis 2016, des mesures relatives à l'élaboration du plan d'actions pour la réforme des procédures d'import-export, pour la mise en place de la maison de l'entreprise, l'adoption d'un plan d'actions d'amélioration des indicateurs du classement Doing Business, la mise en œuvre de la politique nationale « Justice et droits humains » et son Plan d'action décennal 2016-2025.

3.2 Réalisations à venir

De nombreux chantiers d'infrastructures structurants ont été pris en compte dans le PDES 2017-2021, notamment la construction de la boucle ferroviaire Cotonou–Niamey–Ouagadougou–Abidjan, la construction d'un oléoduc de 2 000 km par la China National Petroleum Corporation pour acheminer du pétrole brut jusqu'au port de Seme Terminal au Bénin, le projet énergétique de Salkadamna et la poursuite des travaux de construction du barrage hydro-agricole de Kandadji pour un coût total de 155 milliards de FCFA (3 % du PIB), dont les travaux se dérouleront sur trois ans. A l'horizon 2022, le pétrole serait un moteur de l'investissement et permettrait au Niger de passer de 20 000 à 110 000 barils/jour, ce qui représentera 24 % du PIB.

En 2020, les perspectives sont bien orientées par la mise en œuvre d'importants projets dans le domaine pétrolier, la réalisation d'infrastructures économiques (barrage hydro-agricole de Kandadji, les routes, la construction du pipeline interne, la construction de la tour du pétrole, la construction de l'hôpital de référence de Tahoua, la construction de l'immeuble des finances, la construction de la cimenterie de Garadawa, etc.) et la poursuite des investissements dans le secteur agricole avec la poursuite des investissements structurants dans le cadre de l'Initiative 3N et du Millenium Challenge Corporation (MCC).

4.1 Eléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : les États

centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants Français dans les organes de décision et de gestion de l'UEMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de

l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste¹.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

1 Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement²). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,00 % et 4,00 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

La masse monétaire a augmenté de 1 065 milliards FCFA à 1 296 milliards FCFA entre 2014 et 2019. Les actifs étrangers ont diminué entre 2014 et 2018 de 707 à 324 milliards de FCFA, mais ont augmenté à nouveau en 2019 pour atteindre 641 milliards. Les actifs intérieurs avaient au contraire augmenté entre 2014 et 2018, passant de 595 à 1126 milliards de FCFA, mais ont légèrement diminué en 2019 à 988 milliards.

² La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

Tableau 13. Offre de monnaie (masse monétaire) (milliards de FCFA)

En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Actifs étrangers	706,818	592,021	572,078	437,153	323,643	641,315
Banque centrale	567,045	483,978	460,679	353,018	262,709	466,894
Dans les banques	139,773	108,043	111,399	84,135	60,934	174,421
Actifs intérieurs	595,199	794,375	906,745	1009,996	1125,61	987,985
Au crédit de l'Etat	- 87,303	9,901	79,444	118,983	274,588	26,263
Banque centrale	- 41,092	27,895	55,371	1,94	72,618	-14,072
Banque	- 46,21	-17,994	24,073	117,043	201,97	40,335
Au crédit de l'économie	682,502	784,474	827,301	891,014	851,022	961,721
Passif à caractère non monétaire	176,948	185,908	219,576	237,385	249,72	269,081
Offre de monnaie (M2)	1064,598	1113,412	1209,95	1150,408	1126,204	1295,777
Devises en circulation	504,316	535,307	595,908	487,318	477,618	524,459
Dépôt	560,281	578,105	614,042	663,09	648,585	771,318

Source : BCEAO

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

En 2019, le système bancaire du Niger comptait 14 établissements de crédit, totalisant environ 160 agences et bureaux. Le système bancaire est très peu performant et reste l'un des moins développés de la zone UMOA. Les crédits ne représentent que 18 % du PIB (contre en moyenne 28 % dans l'UEMOA et 46 % en Afrique subsaharienne). L'inclusion financière est particulièrement faible avec seulement

16 % de la population adulte de plus de 15 ans disposant d'un compte, même si cette proportion a doublé depuis 2014, contre 43 % en Afrique subsaharienne (Global Findex Database 2017). Les crédits aux particuliers sont faibles en raison du coût du crédit relativement élevé. La moyenne pondérée des taux débiteurs a varié entre 9,35 et 10,87 % en 2018 et 2019, soit l'un des taux les plus élevés de la zone UEMOA. Les financements à l'économie sont aussi faibles. En effet, le montant des crédits alloués au secteur privé a représenté 699,5 milliards en 2018, soit 9,1 % du PIB.

Tableau 14. Situation simplifiée du système bancaire du Niger
(en milliards de FCFA courants)

Actif	2016	2017	2018	Passif	2016	2017	2018
Opération de trésorerie et interbancaire	211	257	261	Opération de trésorerie et interbancaire	346	456	457
Opération sur la clientèle	858	860	878	Opération sur la clientèle	904	871	943
Opération sur titres et diverses	253	385	457	Opération sur titres et diverses	31	55	77
Valeurs immobilisées	142	76	88	Provisions, fonds propres et assimilés	184	195	211
Total	1466	1578	1687	Total	1466	1578	1687
Coefficient net d'exploitation (frais généraux/PNB)	57,4	66,2	65,7	Taux de marge nette	10,4	21,6	26,5
Coefficient de rentabilité (résultat net/fonds propres)	6,7	11,1	13,4	Taux net de créances en souffrance	6,1	4,5	7,9

Source : Commission bancaire UMOA

En 2018, le secteur bancaire nigérien a enregistré une progression du total de bilan agrégé de 6,9 % en glissement annuel, à 1 687 milliards de FCFA. Cette hausse du total de bilan a résulté à la fois d'une augmentation des opérations sur titres et diverses (+ 15,75 %) et des immobilisations (+ 13,6 %). Les prêts à la clientèle sont principalement octroyés à court terme (51,3 %) et à moyen terme (44,1 %). En 2017, les crédits à l'économie sont ressortis à 802 milliards de francs CFA contre 800 milliards en 2016.

Le secteur bancaire nigérien a enregistré un résultat en hausse. En effet, le produit net bancaire a progressé de 5,5 % et le taux de marge nette était en hausse de 4,9 points en 2018. Le coefficient de rentabilité (résultat net/fonds propres) a augmenté également, passant de 11,1 % à 13,4 % entre 2017 et 2018. Toutefois, ces résultats sont à relativiser au vu de la détérioration de la solidité du secteur bancaire en 2018. La qualité des portefeuilles de crédit se dégrade en effet de nouveau en 2018, le taux brut de créances en souffrance rapporté au total des créances brutes des établissements de crédit s'établissant à 17,2 %, après 16,8 % en 2017 et 11,5 % en 2016, bien que pour cet indicateur, le Niger se situe ainsi bien au dessus de la moyenne de l'UEMOA (12,3 % en 2018).

Par ailleurs, plusieurs risques menacent le secteur bancaire nigérien. L'essentiel des crédits octroyés est à destination du financement d'un petit nombre de secteurs d'activités (commerce, services, construction, industries extractives), ce qui le rend vulnérable en cas de choc affectant l'un de ces secteurs. Le secteur bancaire nigérien est également fortement exposé au secteur public du fait des investissements dans les obligations d'État. L'économie n'est pas financée à hauteur de ses besoins, notamment le secteur agricole, pourtant moteur de l'activité. Enfin, le marché des capitaux est sous-développé et dominé par les banques et l'État.

Microfinance

En 2018, le secteur de la microfinance du Niger comptait 40 Systèmes Financiers Décentralisés (SDF), dont 3 sociétés anonymes et 37 institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC), avec un total de 166 agences ou guichets pour 312 087 bénéficiaires directs. Parmi les 37 IMCEC, on compte deux réseaux (Crédit Mutuel du Niger CMN et Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit MCPEC), totalisant 21 caisses de base. Le ni-

veau de l'encours est passé de 21,769 milliards à fin mars 2017 à 24,155 milliards de FCFA à fin juin 2017, soit une hausse de 10 %. Les crédits octroyés par les institutions de microfinance ne représentaient qu'une faible part du crédit total. L'encours des systèmes financiers décentralisés (SFD) ne représentait que 0,3 % du PIB en 2017.

Tout comme le système bancaire, le système financier décentralisé nigérien manque également de dynamisme. En effet, le nombre de SDF est en constante régression depuis quelques années avec, par exemple, la fermeture de plus de dix structures en seulement quatre ans, entre 2013 et 2017. Quant aux difficultés des SFD, deux institutions de microfinance du Niger sont placées sous administration provisoire à fin décembre 2019.

Face à la très faible inclusion financière, à l'absence de grands réseaux bancaires viables et à l'incapacité des structures de microfinance à répondre efficacement aux besoins des populations, les autorités ont pris plusieurs initiatives : (i) elles ont renforcé les Bureaux d'information sur le crédit avec la loi de mars 2018 afin de réduire l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs et encourager l'octroi de crédit ;(ii) elles ont adopté un texte de loi permettant l'octroi de crédits selon les principes de la finance islamique ; (iii) elles ont lancé une Stratégie nationale de développement du secteur financier (SND SF) et une Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) visant à octroyer un montant total de crédits de 35 milliards de francs CFA d'ici 2021, avec l'appui des donateurs internationaux.

4.2.2 Marchés financiers

BRVM

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créance (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres ; alors que ceux des titres publics par syndication, des obligations privées et des actions

sont quant à eux régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives qui s'accélérent jusqu'en 2018 puis un ralentissement en 2019. Il a reculé de -3,8 % en 2016 à -16,81% en 2017 et -29,14 % en 2018. Toutefois, la baisse s'est ralentie en 2019 pour atteindre -3,4 %.

Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et boisson ainsi que l'agro-Industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros

investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement. La baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2019, l'Indice BRVM Composite est passé de 172,2 le 31/12/2018 à 159,2 le 31/12/2019. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 845 milliards de FCFA à fin 2018 à 4 741 milliards de FCFA à fin 2019, soit une baisse de 2 %.

La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA de transactions en 2018 et 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 4 233 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 3 444 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

Tableau 15. Evolution du marché financier de la BRVM

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indices BRVM 10	246	268	290	262	220	154	149
Indices BRVM composite	232	258	304	292	243	172	159
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	6 706	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973
Marché Actions	5 634	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741
Marché Obligations	1 073	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233
Nombre de sociétés cotées	37	38	39	43	45	45	46

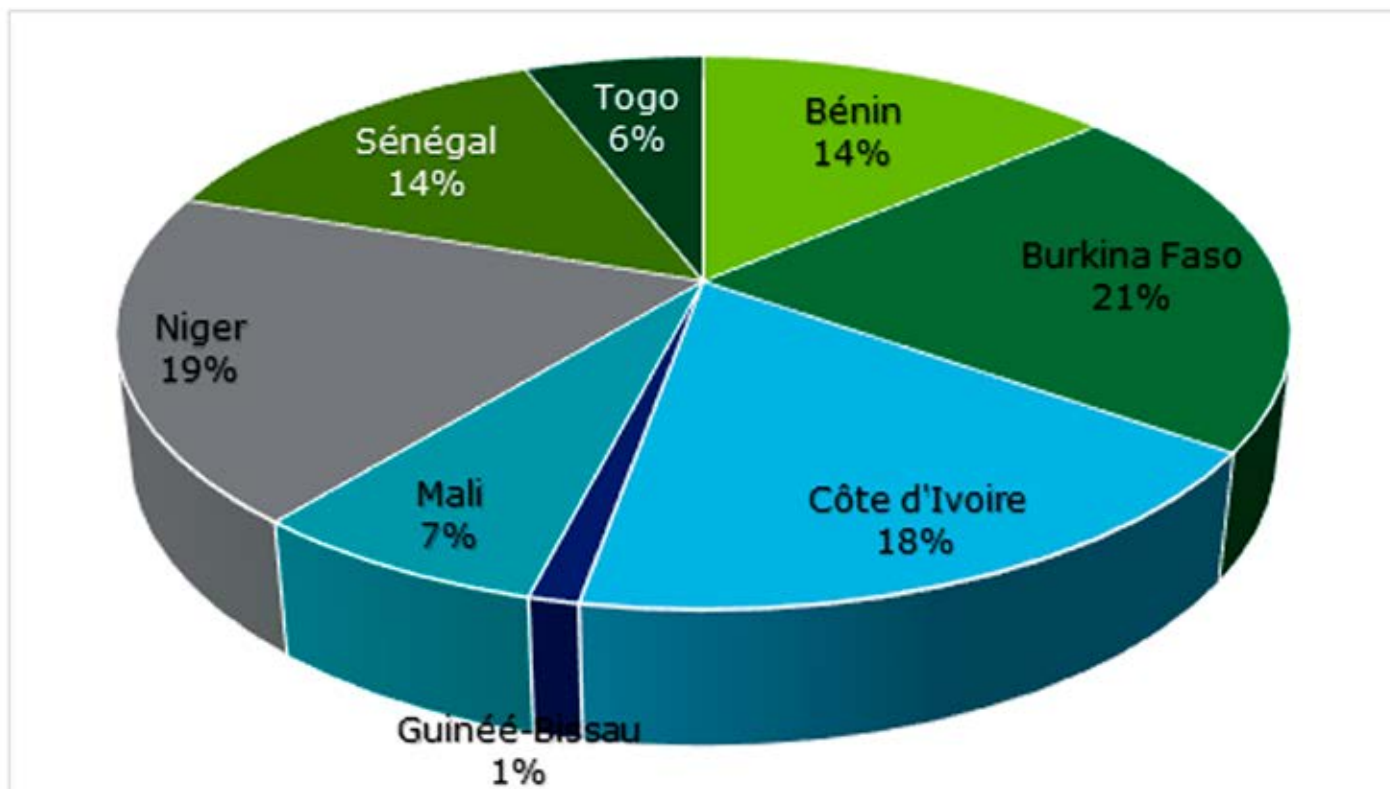
Source : BRVM

Marché des obligations

A fin décembre 2018, l'encours des obligations d'Etat s'élevait à 476,8 milliards de FCFA. Les banques locales ont souscrit (y compris pour compte des tiers) à hauteur de 194,7 milliards de FCFA. En outre, le

Trésor public a souscrit à des opérations d'émissions de bons du Trésor assimilables pour un encours se situant à 202,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2018, dont 38,9 milliards de FCFA souscrits par les banques locales. En 2019, la répartition des porteurs de titres est donnée par le graphique ci-après.

Figure 2. Répartition géographique des porteurs de titres publics du Niger



Source : UMOA-Titres

Marché des actions

Seule la filiale de la Bank Of Africa au Niger est cotée à la BRVM depuis 2003. Sa capitalisation boursière était de 50,7 milliards de FCFA en 2018.

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou les SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour

ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA³;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale⁴;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.⁵

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse

Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional (MFR) de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des tran-

³ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

⁴ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

⁵ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

sactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation s'est établi à 2,7 % en 2018 contre 2,4 % en 2017, soit à un niveau inférieur au plafond communautaire de 3 %. La hausse des prix a été induite, entre autres, par les nouvelles mesures prises par les autorités publiques notamment avec l'application des taxes sur certains secteurs tels que le transport et l'anticipation par les pouvoirs publics de l'achat de stocks de vivres destinés aux ventes à prix modérés lors des périodes de soudure. En 2019, les prix à la consommation se seraient repliés avec un taux d'inflation négatif de -2,7 % en lien avec la bonne tenue de la campagne agricole et les ventes ciblées de céréales à prix modérés par les pouvoirs publics lors des périodes de soudure. Pour 2020 et 2021, en revanche, la BCEAO prévoit un retour à une inflation positive (2,5 % en 2020 et 2,1 % en 2021).

Tableau 16. Evolution du taux d'inflation au Niger et dans l'UEMOA (%)

Taux d'inflation	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimations)	2020 (Projections)	2021 (Projections)
Niger	-0,9	1,0	0,2	2,4	2,7	-2,7	2,5	2,1
UEMOA	-0,2	1,0	0,3	0,8	0,6	-0,7	1,1	1,2

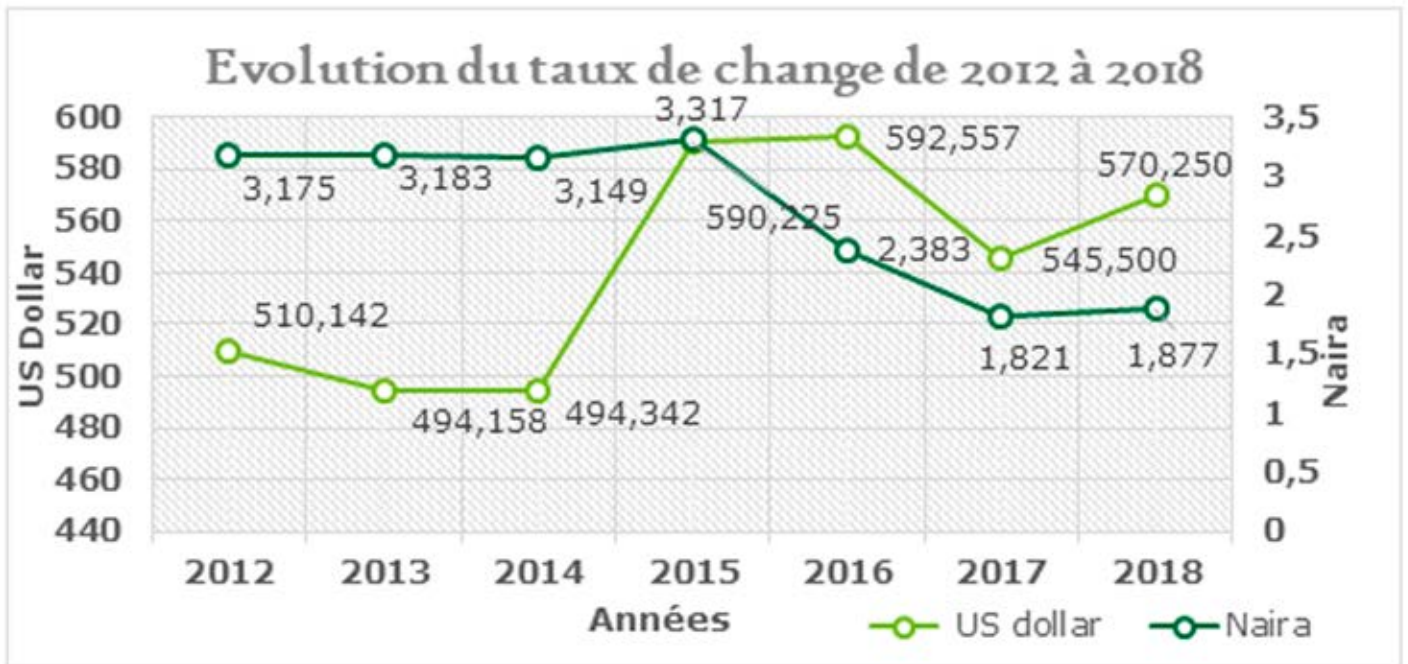
Source : BCEAO

4.4 Taux de change

Le Nigeria est l'un des principaux partenaires commerciaux du Niger. En 2016, il a procédé à une dévaluation de sa monnaie (le Naira) afin de redresser son équilibre extérieur. Mais cette décision a eu pour effet de renchérir le coût des exportations du Niger vers le Nigeria, notamment les opérations de réexportations de voitures d'occasion, d'huile et de riz. La figure ci-après indique que le franc CFA s'est apprécié de près de 40 % vis-à-vis du Naira entre 2015 et 2018,

même si le marché de change s'est progressivement redressé. Cependant, la sortie du Nigeria de la récession économique et la hausse du Naira entre 2017 et 2018 ont dopé les exportations nigériennes, notamment celles du bétail. Le CFA s'est déprécié de près de 20 % vis-à-vis du dollar entre 2014 et 2016, renchérissant les importations de biens généralement libellées en devise américaine. La baisse du cours du dollar vis-à-vis du FCFA entre 2016 et 2018 a permis d'améliorer la situation.

Figure 3. Evolution du taux de change US Dollar – Naira de 2012 à 2018



Source : BCEAO, annuaire statistique

4.5 Réserves étrangères

Le tableau ci-après donne l'évolution des avoirs et engagements officiels depuis 2014. Les actifs extérieurs nets (différence entre les créances sur les non-résidents et les engagements envers ces non-résidents) de la Banque Centrale sont passés

de 353 milliards en 2017 à 262,7 milliards en 2018, soit une diminution de 90,3 milliards, mais ont augmenté à nouveau en 2019 pour atteindre 920 milliards de FCFA. La baisse des avoirs officiels nets entre 2017 et 2018, et le retour à la hausse en 2019, proviennent principalement des autres actifs extérieurs, en hausse de 279 milliards de FCFA en 2019.

Tableau 17. Evolution des avoirs et engagements officiels du Niger en milliards de FCFA, 2013-2018

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart 2018/19
Créances sur les non - résidents	733,7	673,0	740,5	714,2	621,9	920,4	+298,5
Actifs de réserves officiels	54,7	48,4	46,4	54,6	79,6	99,1	+22,2
Monnaies étrangères	2,7	0,693	1,4	1,2	0,7	2,1	+1,4
Position de réserve FMI	9,5	7,9	23,2	14,8	21,6	18,6	-3
DTS détenus	42,5	39,6	21,8	38,5	57,3	78,4	+21,1
Autres actifs extérieurs	679,0	624,7	694,0	659,6	542,3	821,3	+279

Source : BCEAO

5.1 Balance des paiements

Après une relative amélioration en 2016, le solde des transactions courantes s'est dégradé en 2017 et 2018. Il s'est encore dégradé en 2019 selon les estimations de la BCEAO. Cette détérioration résulte de la dégradation de la balance commerciale et du solde de revenus primaires. En perspective, ce déficit devrait se creuser davantage en 2020, notamment en raison de la hausse attendue des importations de biens d'équipement. La balance commerciale a été

fortement impactée entre 2014 et 2019 par la baisse des exportations d'uranium qui constituent le principal produit d'exportation du Niger. La baisse des exportations d'uranium est liée au repli de sa production à la suite de l'effondrement des cours internationaux et du vieillissement des sites. En effet, la production d'uranium est passée de 9 495,0 tonnes en 2016, puis à 3447,8 tonnes en 2017 et 2 910,8 tonnes en 2018.

Tableau 18. Evolution de la balance des paiements du Niger, 2014-2020 (Milliards FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimations)	2020 (Projections)
Balance du compte courant	-645,3	-878,7	-700,3	-740,0	-792,5	-1027,1	-1124,9
Balance commerciale sur les biens et service	-742,8	-963,8	-768,5	-874,0	-1065,7	-1187,9	-1308,9
Exports FOB	715,1	643,2	611,7	701,8	668,2	751,5	776,7
Dont Uranium	240,5	240,8	177,7	169,6	117,2	106,2	106,2
Imports CAF	1364,9	1472,7	1281,9	1431,6	1597,6	1766,1	1885,5
Dont Biens d'équipement	414,0	424,8	352,9	370,4	374,0	515,3	592,2
Imports FOB	1083,0	1168,6	1017,2	1136,0	1267,7	1401,4	1496,1
Balance des revenus primaires nets	-75,0	-90,5	-96,7	-105,5	-106,6	-104,4	-100,6
Balance des revenus secondaire nets	172,5	175,6	164,9	239,5	270,1	265,2	284,6
Compte de capital	184,1	173,9	229,6	234,4	304,1	315,2	331,4
Dont Acquisitions/cessions d'actifs non financiers non produits	16,0	-1,1	-0,3	2,9	2,5	0,0	0,0

Dont Transfert de capital	168,1	175,0	230,0	234,1	344,1	315,2	331,4
Compte financier	-648,3	-577,3	-454,5	-373,0	-446,3	-671,1	-778,4
Dont Investissements Directs Etrangers	-362,6	-292,9	-154,7	-179,8	-237,4	-411,7	-493,0
Erreurs et omissions	-5,7	-5,2	-4,1	-4,9	-4,2	0,0	0,0
Solde global	181,4	-132,6	-20,2	-135,0	-113,9	-40,8	-15,1

Source : BCEAO

De façon générale, on note une baisse du volume des exportations des biens et services (-5 %). Ce moindre dynamisme des exportations s'explique, entre autres, par le ralentissement des exportations d'uranium (-44,7% en 2018 et -10,4% en 2019) résultant de l'effondrement des cours mondiaux à la suite du gel des programmes nucléaires dans de nombreux pays. Cela s'est traduit par une stagnation du ratio exportations/PIB (15,0 % du PIB en 2018 contre 14,1 % du PIB en 2017). Par ailleurs, le ratio importations/PIB est resté relativement stable par rapport à 2016 en dépit de l'augmentation des importations résultant notamment de l'exécution du programme d'investissements publics. En conséquence, le déficit du compte courant rapporté au PIB était de 13,8 % en 2019. Il s'est légèrement creusé par rapport à 2018 où il était de 12,7 %. En termes de perspectives pour 2020, la baisse des prix du pétrole liée à la crise du COVID-19 pourrait avoir un impact négatif sur le secteur réel, les finances publiques et la balance des paiements.

L'évolution du compte financier est essentiellement expliquée par les investissements Directs Etrangers (IDE) qui ont connu une amélioration en ressortant à 237,4 milliards de FCFA en 2018 contre 179,8 en 2017. Ils ont été soutenus par les travaux de rénovation de l'aéroport de Niamey réalisés par l'entreprise turque SUMMA, la construction d'un hôtel présidentiel par la même entreprise et d'autres hôtels de haut standing (Radisson Blue, Noom, BRAVIA, etc.) dans le cadre de l'organisation de la Conférence de l'UA de juillet 2019. Ils ont également été soutenus avec la poursuite de la prospection pétrolière ainsi que les forages sur les champs d'Agadem, malgré le retournement des cours du pétrole. En somme, le solde

global de la balance des paiements est ressorti déficitaire pour la quatrième année consécutive en 2018, évalué à 113,9 milliards de FCFA, soit en diminution de 21,1 milliards de FCFA par rapport à 2017. En revanche, le déficit a fortement diminué en 2019 selon les estimations de la BCEAO, atteignant seulement 40,8 milliards de FCFA.

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEi) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce - OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE,

concernant l'APE ;

- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1^{er} juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1^{er} janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, d'une « *Stratégie régionale de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA* » et d'un « *Cadre logique pour la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA* ».

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est d'aider les Etats membres à augmenter

leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

• **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- (i)- Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de

désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

(ii)- Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;

(iii)- Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant in-

fluer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

(iv)- Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

(v)- La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEi, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE:

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans⁶;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG

Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

L'évolution des échanges régionaux du Niger avec le reste des sept (7) pays de l'UEMOA entre 2013 et 2018 montre une situation globalement déficitaire de la balance commerciale intra-zone, sauf en 2017. Si les importations ont suivi une tendance baissière entre 2014 et 2016, elles sont légèrement reparties à la hausse en 2017 et 2018. En 2018, la valeur totale des importations en provenance de la zone UE-MOA s'élevait à 109,5 milliards de FCFA. Le premier partenaire du Niger à l'importation en 2018 était la Côte d'Ivoire avec un volume d'échanges estimé à 47,2 milliards de FCFA, suivie du Bénin avec 27,9 milliards de FCFA et du Togo avec 21,7 milliards de FCFA.

Au cours de ces cinq dernières années, les exportations du Niger ont connu des variations très fortes. Elles ont augmenté entre 2012 et 2014, puis baissé en 2015 et 2016. A partir de 2017, les exportations sont reparties à la hausse, tirées principalement par les produits pétroliers achetés par le Mali. En 2018, la valeur totale des exportations en direction de la

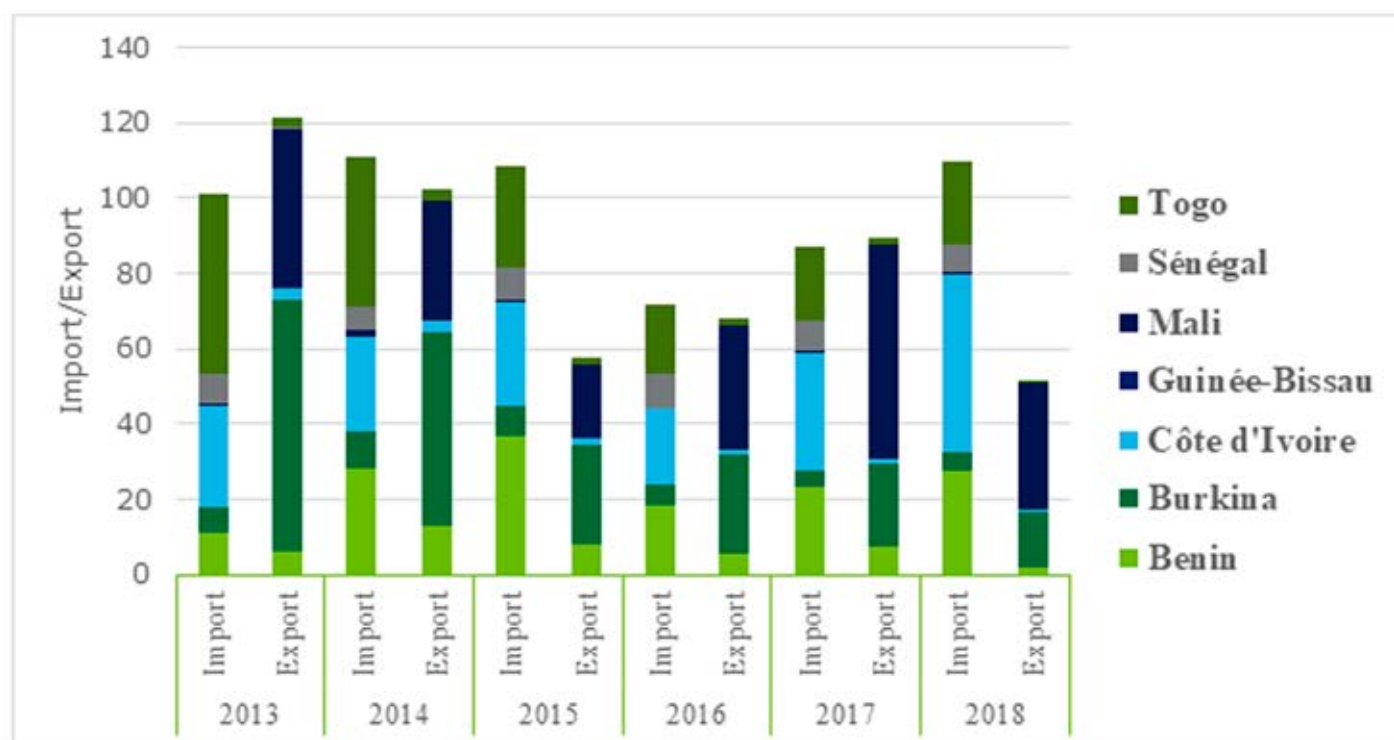
⁶ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire

zone UEMOA s'élevait à seulement 57,1 milliards de FCFA. De 2016 à 2018, le premier partenaire à l'exportation du Niger était le Mali, suivi par le Burkina Faso avec des volumes d'échanges estimés à 28,3 ; 25,0 et 15,0 milliards de FCFA respectivement en 2016, 2017 et 2018.

La balance commerciale intra-UEMOA du Niger était excédentaire d'environ 12 milliards de FCFA en 2017, ce qui dénote une amélioration de la ca-

pacité du Niger à exporter vers le reste de la région. Mais en 2018, elle est redevenue déficitaire d'environ 58 milliards de FCFA en raison de la réduction des volumes d'exportation de produits pétroliers à la suite des travaux de grande maintenance à la raffinerie de Zinder. Par ailleurs, le degré d'ouverture de l'économie nigérienne vis-à-vis des autres pays de l'UEMOA reste faible. En 2018, il se situait autour de 2,1% contre 1,9 % en 2017.

Figure 4. Valeur des importations et des exportations du Niger (milliards de FCFA)



Source : BCEAO

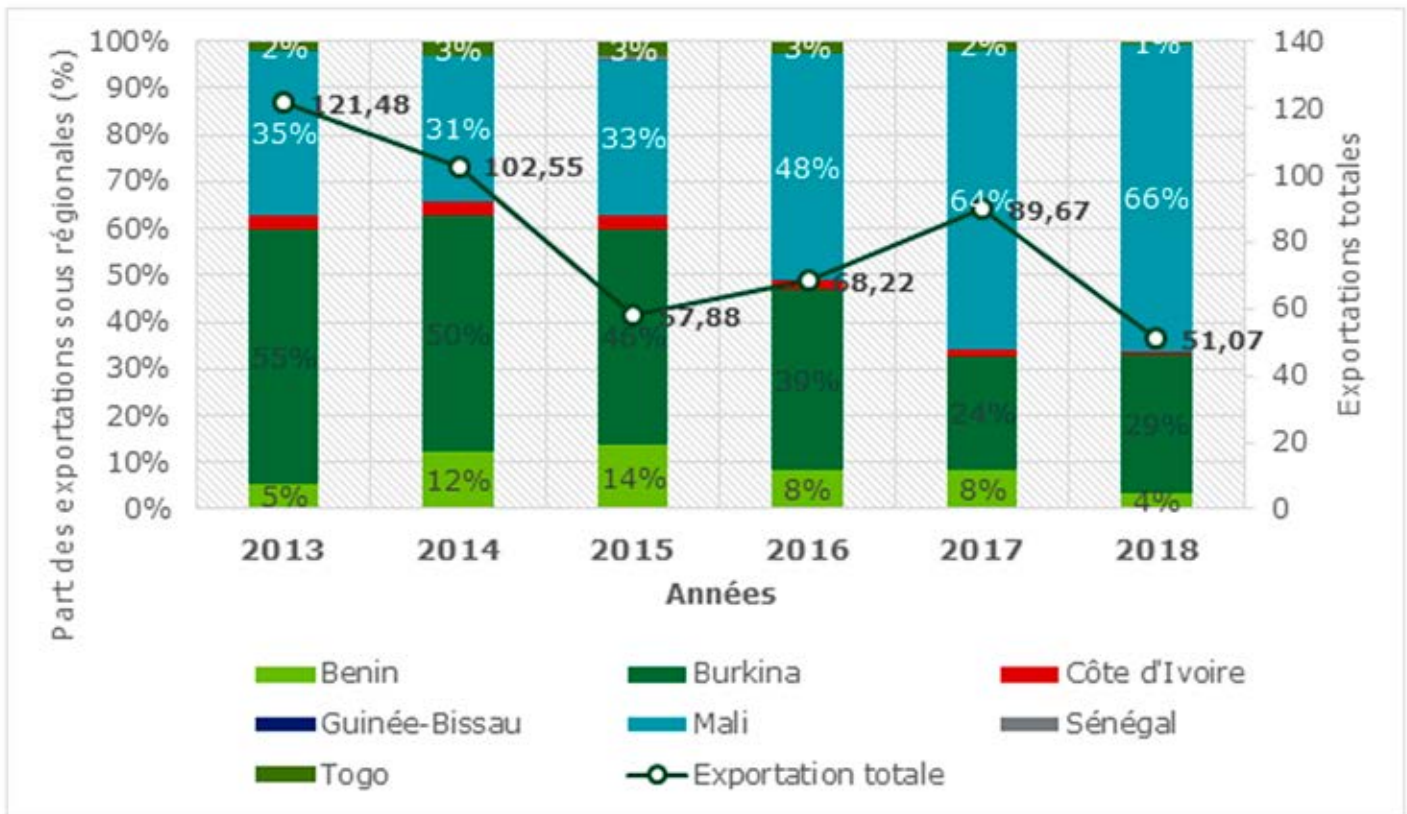
5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Bien que l'appartenance à l'UEMOA offre des opportunités en termes de commerce extérieur, le Niger ne semble pas profiter de ses avantages comparatifs pour mieux valoriser ses produits d'exportation. En effet, les échanges du Niger avec les pays de l'Union ont connu un ralentissement. En 2018, les exportations de biens du Niger dans la zone UEMOA se sont élevées à 51,1 milliards contre 102,4 milliards de FCFA en 2017. Cette baisse était en partie imputable au recul des exportations des produits pétroliers en

direction des pays de l'UEMOA comme le Mali et le Burkina Faso.

Ainsi, les exportations vers les pays de la zone UEMOA représentaient seulement 12,4 % de la valeur totale des exportations. Le Mali et le Burkina Faso sont les premiers clients du Niger, totalisant 95,1 % des exportations vers les pays de l'UEMOA. La Côte d'Ivoire, avec 43,1 % des importations en 2018, est le premier fournisseur du Niger, suivie du Bénin (25,5 % des importations) et du Togo (19,8 % des importations).

Figure 5. Part de chaque pays de l'UEMOA aux échanges avec le Niger



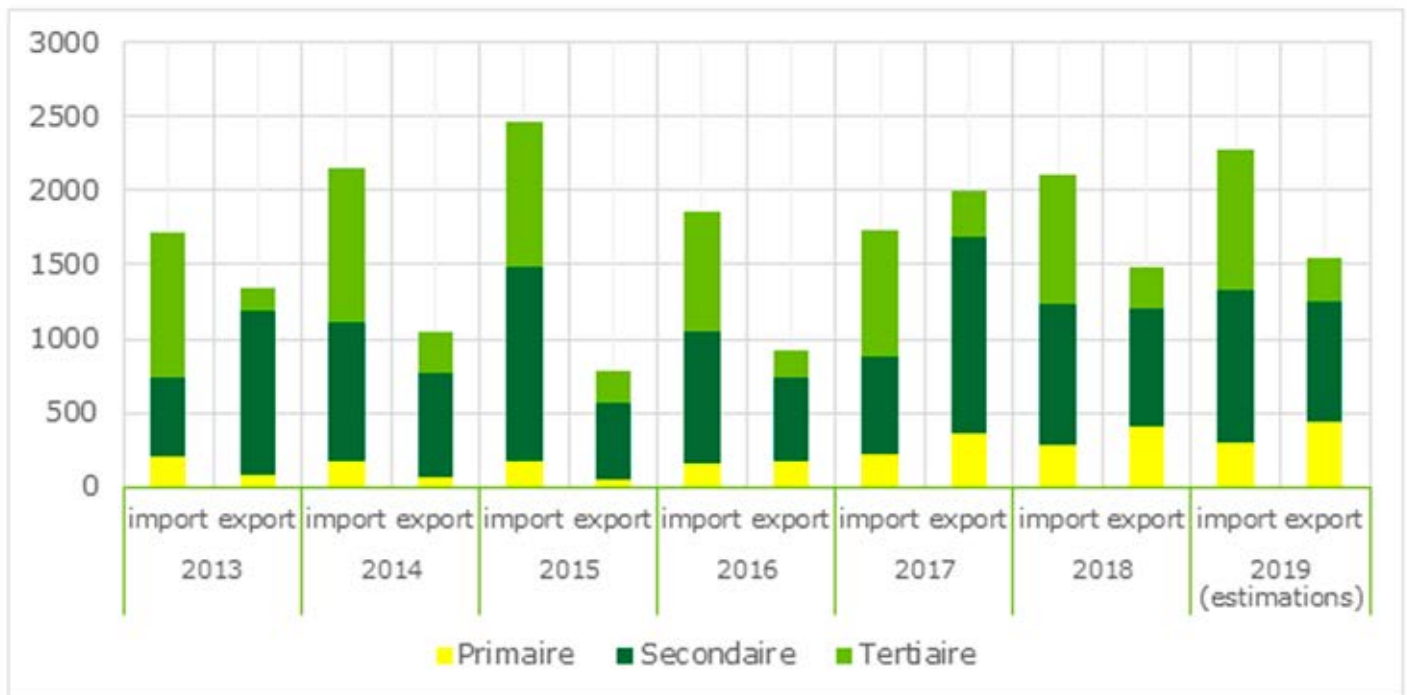
Source : BCEAO

5.2.4 Echanges régionaux par type

De façon générale, les produits issus du secteur secondaire dominent les exportations et importations du Niger. En 2018, le secteur secondaire a représenté, respectivement, 45,1% et 53,7% des importations et exportations du pays. Dans le cas des importations, le Niger importe principalement des machines, appareils électriques et engins mécanisés, du ciment, du fer et des voitures. La compo-

sition des importations et exportations reflète l'importance du secteur des services dans les échanges commerciaux. En effet, le Niger importe essentiellement des services commerciaux (transport et services aux entreprises notamment). Les minerais et combustibles minéraux, la viande, les cuirs et peaux sont les produits les plus exportés par le Niger.

Figure 6. Evolution des échanges régionaux par secteur



Source : BCEAO

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

La politique commerciale du Niger est fondée sur son appartenance à la CEDEAO et à l'UEMOA. Elle vise à conquérir les marchés internationaux, surtout ceux des pays de la CEDEAO, le principal partenaire du pays étant le Nigeria. Pour ce faire, le gouvernement souhaite :

- Soutenir les jeunes diplômés pour la création d'entreprises commerciales ;
- Diversifier et augmenter les productions agricole, pastorale, artisanale et industrielle dans lesquelles le Niger dispose d'un avantage comparatif ;
- Introduire des normes de production des biens et des services et généraliser la démarche qualité, notamment par l'accréditation des laboratoires d'analyses, de tests et d'essais, et la certification des entreprises et des produits ;
- Créer des zones franches et améliorer le climat des affaires.

Le gouvernement a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, conscient du rôle important du commerce dans la lutte contre la pauvreté. Le Niger ambitionne aussi de réduire sa dépendance aux taxes qui représentent actuellement plus d'un tiers des recettes totales de l'État. Pour que le commerce puisse jouer pleinement ce rôle, en plus des actions décrites supra, il est nécessaire de réduire les taxes à l'importation et à l'exportation.

En matière de promotion des exportations, le Gouvernement a décidé de concentrer ses efforts sur quelques secteurs considérés comme les plus prometteurs en termes de création de richesses et d'emplois, notamment pour les personnes les plus pauvres. Il s'agit des secteurs de l'élevage, cuirs et peaux, agricoles (oignon, niébé, souchet, dattes, arachide, coton) et des secteurs des mines, y compris des mines à petite échelle. Les objectifs du Gouvernement concernant les importations, qui fournissent l'essentiel de la consommation intérieure du pays, sont de permettre un accès des populations à des biens de qualité au meilleur prix possible, afin de ne pas grever le budget des ménages.

Le Niger est membre de l'OMC depuis le 13 décembre 1996. D'après l'OMC, le Niger n'avait signé aucun accord plurilatéral et aucun des protocoles

et accords conclus sous l'OMC sauf l'accord sur la facilitation des échanges, devenant ainsi le douzième Membre de l'OMC et le premier pays moins avancé (PMA) à ratifier le nouvel Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Le Niger n'a jamais été impliqué dans un différend à l'OMC. Par ailleurs, le Niger continue d'être éligible aux préférences tarifaires sous le Système généralisé de préférences (SGP) de plusieurs pays (Australie, Biélorussie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Islande, Japon, Kazakhstan, Nouvelle Zélande, Norvège, Suisse, Turquie, et Union européenne). Le SGP de l'UE incorpore l'Initiative « *Tout sauf les armes* », en vertu de laquelle l'UE accorde, depuis 2001, l'accès en franchise de droits, sans restriction quantitative, aux produits originaires (sauf les armes et munitions) des PMA, y compris le Niger. Le SGP des États-Unis incorpore l'AGOA, auquel le Niger est également éligible.

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Les principaux partenaires commerciaux du Niger sont la France, la Chine, le Nigeria, le Burkina Faso, le Mali et les États-Unis. Le Niger a exporté pour environ 668 milliards de FCFA en 2018 vers ses principaux partenaires (tableau 18). On distingue essentiellement trois groupes de partenaires pour les exportations en valeur. L'Afrique constitue le premier partenaire avec près de 32 % des exportations du Niger en 2018. L'Europe et l'Asie sont respectivement deuxième et troisième et constituent le second groupe avec respectivement 18,2 % et 10,7 %. Enfin, l'Amérique est un partenaire à l'exportation de

second rang avec seulement 3,1 % des exportations en valeur en 2018.

En matière d'importations, l'Asie reste le premier fournisseur du Niger avec 569 milliards de FCFA en 2018, soit 44,8 % des importations totales du pays. Les produits en provenance de l'Asie sont constitués pour l'essentiel d'appareils électroniques, de biens d'équipement, de céréales, de matériels de bureau, de textiles, de friperies et de thé. L'Europe et l'Afrique viennent respectivement en deuxième et troisième position avec 422 milliards de FCFA et 379 milliards de FCFA en 2018, soient 33,3 % et 29,8 % des importations totales du Niger.

Les produits en provenance d'Europe sont essentiellement composés de produits pharmaceutiques et laitiers, de cigarettes, de matériels de télécommunications, d'appareils de précision, de véhicules neufs et d'occasion. L'essentiel des produits importés d'Afrique provient de la Zone UEMOA, soit 53,6 % du total des approvisionnements en provenance d'Afrique. Ces importations sont principalement composées de ciment, d'huiles de cuisine, de céréales, de fruits et légumes et de produits manufacturés.

L'Amérique est le quatrième fournisseur du pays avec une valeur totale des importations de 134 milliards de FCFA en 2018, soit environ 10,6 %.

Le taux de couverture des importations FOB par les exportations est ressorti à 52,7 % en 2018 contre 61,8 % un an plus tôt.

Tableau 19. Evolution des échanges internationaux en valeur et par destination

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	Pays	2014	2015	2016	2017	2018
Export (Milliards de FCFA)						import (Millard de FCFA)					
Europe	209,9	185,5	195,1	188,1	121,8	Europe	286,9	224,3	209,4	250,6	422,3
France	195,8	153,4	169,9	157,4	106,5	France	159,4	110,1	103,1	120,2	256,5
Afrique	288,1	235,3	289,0	384,7	213,3	Afrique	281,9	328,5	291,0	310,0	378,6
Nigeria	146,2	137,1	158,7	199,2	115,8	Nigeria	45,4	54,1	68,7	66,4	92,5
UEMOA	144,6	75,2	91,5	147,6	93,0	UEMOA	181,0	209,6	164,7	176,2	202,8
Burkina Faso	99,1	18,5	19,3	28,2	15,6	Bénin	59,2	63,7	46,3	31,9	56,5
Mali	28,4	27,5	45,3	69,2	43,5	Côte d'Ivoire	36,5	54,8	26,2	44,9	59,6
Amérique	36,4	53,4	18,8	22,2	21,1	Amérique	94,4	97,7	88,5	162,4	134,4
Etats- Unis	36,4	52,9	18,4	21,9	20,3	Etats- Unis	57,2	67,7	72,5	141,5	108,6
Asie	55,8	42,3	0,724	5,5	71,9	Asie	481,7	530,7	397,4	376,1	568,5
Chine	55,3	0,62	0,142	2,1	26,3	Chine	243,5	335,2	182,9	132,6	293,2
Total général	715	643	611	701	668	Total général	1083	1168	1017	1136	1268

Source : BCEAO

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Le pays exporte essentiellement de l'uranium, des produits pétroliers, du bétail, des oignons et du niébé. En 2018, il est à noter que les exportations ont connu une baisse de 4,8 % par rapport à 2017, principalement liée à la chute des expéditions pétrolières et d'uranium, malgré l'augmentation des ventes de produits agropastoraux. En effet, cette contre-performance est imputable à la baisse des volumes exportés d'uranium et de pétrole raffiné, respectivement de -14,6 et -30,9 % par rapport à 2017. Si pour le pétrole raffiné, le repli est imputable à des impératifs techniques, celui pour l'uranium est dû à la réduction du prix conventionnel et des quantités exportées entre les deux années.

Le Niger importe essentiellement des produits alimentaires, des biens d'équipement et des matières premières et biens intermédiaires. Les biens d'équipement, dont les machines et appareils (électrique et mécanique), les matériels de transport, de précision ainsi que les biens meubles, constituent le groupe prédominant, avec 28,3 % du total des achats à l'extérieur en 2018 contre 25,9 % en 2017. Ils sont suivis des produits alimentaires (céréales, pâtes alimentaires, huiles végétales, etc.) avec 24,9 % après une part de 23,1 % un an plus tôt. Viennent ensuite les biens intermédiaires (avec 22,6 % en 2018 contre 21,3 % l'année précédente) constitués de ciment, de fer, d'acier et de produits chimiques, les biens de consommation courante (14,2 %) et les autres biens (5,1 %).

La hausse des importations des biens d'équipement et intermédiaires en 2018 est liée aux travaux de construction d'infrastructures publiques et privées, dont la rénovation de l'aéroport de Niamey, la construction de nombreux hôtels, routes, ponts sur le fleuve Niger ainsi que les investissements des

sociétés d'exploitation et d'exploration minière et pétrolière. La progression des achats des produits alimentaires s'explique par l'augmentation des importations de riz, de pâtes alimentaires et d'huiles végétales.

Tableau 20. Evolution des principaux produits échangés en valeur

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	Pays	2014	2015	2016	2017	2018
Export (Milliards de FCFA)						Import (Milliards de FCFA)					
Uranium	240,5	240,7	177,7	169,5	117,2	Produits alimentaires	239,1	279,3	261,6	331,3	397,5
Bétail	75,6	67,7	59,2	65,4	74,7	Autres biens de consommation courante	220,7	232,2	211,9	225,2	227,5
Oignons	65,2	88,7	72,6	78,1	86,4	Produits pétroliers et énergétiques	52,8	76,5	72,8	93,3	73,8
Pétrole raffiné	143,2	88,7	91,3	151,4	129,3	Matières premières et biens intermédiaires	338,9	355,8	291,9	305,5	360,7
Niébé	33,3	37,6	54,7	64,9	77,4	Biens d'équipement	413,9	424,7	352,9	370,4	456,1
Or non monétaire	21,7	24,8	24,5	26,1	25,4	Produits divers	99,2	103,9	90,6	105,9	81,7
Autres marchandises générales	135,5	122,7	131,7	146,3	157,7	-	-	-	-	-	-
Dont réexportation	105,3	97,9	96,4	104,4	108,5	-	-	-	-	-	-
TOTAL	715	643	611	702	668	TOTAL	1083	1168	1017	1136	1268

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

5.4.1 Evolution des IDE dans le pays

Les flux d'IDE au Niger sont principalement orientés vers les secteurs miniers et pétroliers en provenance de l'Europe et de l'Asie. Avec le démarrage des activités de production pétrolière fin 2011 et l'arrêt des travaux du site uranifère d'Imouraren, la tendance de

ces flux est à la baisse entre 2013 et 2016. Toutefois, ils sont repartis à la hausse en 2017 et sont restés relativement importants sur toute la période en raison des investissements dans le secteur des télécommunications, la construction d'hôtels, la recapitalisation des banques nationales par des banques du Maghreb, la réalisation des forages sur le site pétrolier d'Agadem et la poursuite des travaux de prospection pétrolière et minière.

Tableau 21. Evolution des IDE de 2013 à 2019 (en milliards de FCA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimation)
IDE	362,6	292,9	157,7	179,8	223,4	231,1

Source : BCEAO

Le solde du compte financier, qui retrace les acquisitions nettes d'actifs et les accroissements nets de passifs financiers, est passé de -373 milliards de FCFA en 2017 à -446 milliards de FCFA en 2018. Cet accroissement est principalement imputable aux investissements directs étrangers et aux investissements de portefeuille. Les investissements de portefeuille sont passés de -31 milliards de FCFA en 2017 à -79 milliards de FCFA en 2018. Cela est lié aux souscriptions de titres publics nigériens des banques des autres Etats de l'Union et à d'autres

prises de participation. En 2018 et 2019, la construction du pipeline entre le Niger et le Bénin, la réalisation de projets en partenariat public-privé portant sur la rénovation de l'aéroport international de Niamey et la construction des complexes hôteliers ont aussi contribué à augmenter le niveau des investissements directs étrangers (IDE). Le solde du compte financier est estimé à -627 milliards de FCFA en 2019. L'évolution du compte financier est présentée dans le tableau infra.

Tableau 22. Evolution du Compte financier (en milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (estimation)
Investissements Directs	-362,6	-292,9	-154,7	-179,8	-237,4	-330,5
Investissements de Portefeuille	-61,8	-84,0	-99,1	-31,0	-79,2	-7,1
Autres Investissements	-223,9	-200,5	-200,6	162,2	-129,6	-289,7
Compte Financier	-648,3	-577,3	-454,5	-373,0	-446,3	-627,3

Source : BCEAO

L'évolution mitigée des différents comptes a fait ressortir un solde global déficitaire de 2015 à 2019. L'évolution du solde global en % du PIB est présentée dans la figure infra.

Figure 7. Evolution du solde global à niveau, en pourcentage du PIB



Source : BCEAO

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

A la suite des travaux de réévaluation du PIB, le Niger respecte désormais tous les critères de premier et second rang de l'UEMOA, à l'exception du taux de pression fiscale qui n'est pas atteint. La maîtrise des dépenses a permis au pays de respecter la norme portant sur la masse salariale. Toutefois, le critère

portant sur l'encours de la dette quoiqu'en dessous du plafond de 70 % enregistre une forte accélération en augmentant de 4,8 points en 2018. Il est cependant resté stable en 2019, gardant le même niveau qu'en 2018 (35,4 %). De même, malgré les efforts de mobilisation des ressources intérieures, le taux de pression fiscale est largement en dessous de la moyenne de l'UEMOA, soit 15,7 %. Il s'élevait à 10,2 % au Niger en 2019.

Tableau 23. Evolution des critères de convergence de l'UEMOA

	Norme	2015	2016	2017	2018	2019
Premier rang						
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	-3 %	-6,7	-4,5	-4,1	-3,0	-3,5
Taux d'inflation annuel moyen	3 %	1,0	0,2	0,2	2,7	-2,4
Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal	70 %	27,1	30,6	34,7	35,4	39,3
Second rang						
Masse salariale/Recettes fiscales	35 %	36,5	43,7	43,5	34,7	36,0
Taux de pression fiscale	20 %	12,0	10,0	9,6	11,1	10,2

Source : INS, UEMOA

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont il a signé le traité le 11 janvier 1994. Le cadre institutionnel de l'UEMOA comprend notamment : la Conférence des chefs d'États et de gouvernements, qui prend les actes additionnels au Traité de l'Union, le Conseil des ministres, l'instance décisionnelle de l'UEMOA, et la Commission de l'UEMOA, qui est l'organe de suivi et de mise en œuvre. L'UEMOA a harmonisé les régimes en matière de taxation au cordon douanier, et développe également une approche régionale de la normalisation, l'accréditation et la certification. Des directives communautaires ont été prises dans plusieurs secteurs d'activités économiques, notamment l'agriculture, la pêche, l'énergie, les mines, le

transport aérien, les télécommunications, les services financiers et les services professionnels. La transposition au niveau national des dispositions communautaires a progressé depuis 2010, mais leur application demeure néanmoins un défi.

Toutefois, depuis l'adoption en 2013 d'un Acte additionnel créant une revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, la Commission a observé une forte progression de la transposition et l'application des actes communautaires par les États membres. En 2018, l'UEMOA a estimé que le Niger affichait un taux satisfaisant de mise en œuvre des réformes politiques, projets et programmes communautaires de 64,8 %, contre 58 % en 2017, soit une progression de 7 points.

Le Niger est également membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et du Conseil de l'Entente – aux côtés du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo. La CEDEAO a été créée le 28 mai 1975 avec pour objectif de promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'ouest. Selon le Traité révisé de juillet 1993, la CEDEAO sera à terme la seule communauté économique de la région aux fins de l'intégration économique et de la réalisation des objectifs de la Communauté économique pour l'Afrique (CEA).

Le protocole de la CEDEAO de 1979 sur la libre circulation, le droit de résidence et le droit d'établissement a entraîné, entre autres, la suppression de l'obligation de visas entre États membres pour les citoyens de la Communauté. Dans ce sillage, la CEDEAO a mis en place le passeport CEDEAO, puis adopté en décembre 2014 la Carte d'identité biométrique qui a entraîné la suppression de la carte de résident. En outre, la CEDEAO a mis en place un régime régional d'assurance automobile responsa-

bilité civile dénommé "Carte brune" et lancé un Programme de coopération monétaire qui vise la création d'une monnaie unique en 2020.

En 2016, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique ont créé un indice de l'intégration régionale pour mesurer dans quelle mesure chaque pays africain remplit ses engagements en vertu des divers instruments panafricains d'intégration régionale comme l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. Cet indice fait la synthèse des dimensions suivantes : libre circulation des personnes, intégration commerciale, intégration productive, liaisons et infrastructures régionales et convergence des politiques macroéconomiques. Avec un score de 0,56, le Niger occupait le 4ème rang parmi les pays de la CEDEAO. En d'autres termes, le Niger a une bonne performance dans les dimensions de la libre circulation des personnes et l'intégration financière et la convergence des politiques macroéconomiques. En revanche, sa performance par rapport aux autres dimensions de l'indice demeure plutôt faible en comparaison avec les pays les plus performants de la CEDEAO.

6.1 Climat des affaires

Le Niger a enregistré des progrès substantiels par rapport à l'amélioration du climat des affaires. Selon le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, le Niger est classé au 131^{ème} rang sur 190 pays, contre 143^{ème} l'année dernière, soit une progression de onze (11) places par rapport à 2019. Le Niger occupe ainsi la 22^{ème} place en Afrique et la 4^{ème} place au sein de l'espace UEMOA. Cette progression s'ex-

plique par les efforts observés en matière d'investissements structurants et surtout des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires engagées depuis 2010. Ces réformes ont porté essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès à l'électricité, les permis de construire, la facilité dans le paiement des impôts, l'accès aux crédits et la protection des investisseurs minoritaires dans les entreprises.

Tableau 24. Indicateurs du climat des affaires

Indicateur	Régulation	Métrique (indiquer celles disponibles)
Créer une entreprise	Mise en place de la maison de l'entreprise ; adoption d'un plan d'action d'amélioration des indicateurs du classement Doing Business ; adoption du décret N°2017-284 supprimant le capital minimum et le recours aux notaires pour la création d'une société anonyme à responsabilité limitée (SARL) ; simplification des procédures et la réduction des délais de création ou d'installation d'entreprise conformément à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).	Le nombre total de jours nécessaires pour créer une entreprise est de 3 jours. Le nombre de procédure est de 3 et 7 jours respectivement pour les hommes et les femmes pour un coût moyen s'élevant à 8,1 % du revenu par habitant (360 \$). Il faut un capital minimum de 11,8 % du revenu par habitant pour créer une entreprise, soit environ 17500 F.
Permis de construction	Décret 2018-225 du 30 mars 2018 portant réduction à 7 jours du délai d'obtention de l'autorisation de construire à travers la tenue hebdomadaire des sessions de la commission de permis de construire. Réduction à moitié du coût d'obtention de l'autorisation de construire. Elaboration d'un Code de la Construction et de l'Habitation.	Le nombre total des procédures nécessaires pour la construction d'un entrepôt est de 11 pour un délai de 91 jours. L'indice de contrôle de la qualité de la construction est de 6,0 (le score le plus élevé est de 15 au monde selon Doing business).

<p>Accès à l'électricité</p>	<p>La création et l'opérationnalisation du Guichet Unique dédié au raccordement à l'électricité des PME ; la création et l'opérationnalisation d'une Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) qui permet entre autres de surveiller la performance de la société de distribution de l'énergie.</p>	<p>Le nombre total des procédures nécessaires pour obtenir un raccordement électrique est de 4 pour un délai de 68 jours.</p>
<p>Enregistrement de propriété</p>	<p>Réduction du délai de traitement d'un dossier de transfert de titre foncier de 30 jours à 7 jours. Suppression des frais d'enregistrement des statuts de l'entreprise.</p>	<p>Le nombre total de procédures exigées par la loi pour l'enregistrement des biens est de 4. Le coût d'enregistrement s'élève à 7,6 % du bien. Avec un score de 58,06 (52,6 en moyenne pour l'Afrique subsaharienne) le Niger est classé 111ème en matière de transfert de propriété selon Doing business</p>
<p>Accès au crédit</p>	<p>Loi n°2014-79 du 31 décembre 2014 portant réglementation des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC). Adoption de la stratégie nationale 2015-2019 de finance inclusive qui a pour objectif d'orienter et de servir de repère aux acteurs intervenant dans l'offre de services financiers, l'infrastructure financière et l'environnement institutionnel.</p>	<p>Le score du Niger en matière d'indice de fiabilité des garanties est de 53,72, contre une moyenne de 51,61 en Afrique subsaharienne. En revanche, seul 0,3 % des individus et d'entreprises est enregistré dans un registre centralisé privé d'information au cours des 5 dernières années, contre une moyenne de 7,0 % en Afrique subsaharienne.</p>
<p>Protection des investisseurs minoritaires</p>	<p>Un code minier et un code pétrolier définissent les procédures simplifiées d'octroi des permis de prospection, de recherche et d'exploitation, et qui prévoient des dispositions fiscales spécifiques accordant des avantages particuliers aux investisseurs minoritaires et étrangers</p>	<p>Le Niger est classé 149ème pays en matière de protection des investisseurs minoritaires pour un score de 40,0, contre une moyenne de 44,55 en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, l'indice mesurant la responsabilité des dirigeants ne dépasse pas 1 sur une échelle allant jusqu'à 10.</p>

<p>Facilité pour payer les taxes</p>	<p>Mesures pour la déclaration et le paiement des impôts et les taxes en ligne, à travers l'adoption de l'arrêté n°0042MF 19 janvier 2018 relatif à la création de guichets supplémentaires à la Direction général des impôts. Adoption de l'arrêté N°0151 portant modalités de transfert de titres fonciers. Circulaire n°0090/DGD/PSW du 6 avril 2016 sur la mise en application du paiement électronique des droits et taxes liquidés en douane. Exonération totale des droits et taxes de douanes, de la taxe sur la valeur ajoutée, sur les matériels, matériaux, équipements et outillages importés et concourant directement à la réalisation du programme d'investissement agréé.</p>	<p>Le Niger détient un indice de 54,49 et est classé 161ème pays en termes de facilité du paiement des taxes et impôts. L'indice des processus postérieurs à la déclaration d'impôts est de 38,0 contre une moyenne de 54,6 en Afrique subsaharienne.</p>
<p>Facilité d'exportation</p>	<p>Elaboration du plan d'actions pour la réforme des procédure d'import-export. Arrêté n° 088/MC/PSP/MT/MF du 17 décembre 2014 portant sur les documents exigibles à l'importation et l'exportation des marchandises. Arrêté N°0090 du 22 décembre 2014 relatif au transport public de marchandises, aux types de contrôle routier aux points de contrôle et aux mécanismes de recours pour minimiser les pratiques anormales sur le transport des biens au Niger.</p>	<p>Le Niger possède un indice de 65,40 en termes de facilité des échanges transfrontaliers, contre une moyenne de 53,59 en Afrique subsaharienne. Le coût lié au respect des procédures d'exportation est de 391 \$ pour un délai de 48h et celui lié au respect des procédures d'importation est de 460 \$ pour un délai de 78h.</p>
<p>Faire respecter le droit des contrats</p>	<p>Création du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey par Décision N°0014/CCIAN/PDT/2014 du 5 décembre 2014. Ce centre permet entre autres d'accélérer le processus de règlement des litiges commerciaux à travers la médiation et l'arbitrage. Loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger.</p>	<p>Le score du Niger en termes de facilité d'exécution des contrats est de 53,77 (119ème pays). L'indicateur de qualité des procédures judiciaires est de 7,5 sur une échelle allant jusqu'à 18. Par ailleurs, le temps nécessaire pour le règlement d'un différend est de 380 jours pour un coût d'environ 2,858,067 FCFA.</p>

Résolution d'insolvabilité	Adoption de la loi N°2018-08 du 30 mars 2018 relative aux procédures de règlement de petits litiges en matières commerciale et civile.	Le nombre d'année de recouvrement des insolvabilités est de 5 ans, contre une moyenne de 2,9 ans en Afrique subsaharienne. Le coût de recouvrement est de 18 % de la valeur du patrimoine. Le taux de recouvrement est de 21 %.
Résolution des faillites	Loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger.	Voir les dispositions de la loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger
Règles pour embaucher et licencier	Loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger.	Voir les dispositions de la loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger

Source : Doing business, Maison de l'entreprise de Niamey

Toutefois, en matière d'indicateurs de gouvernance, le Niger obtient de faibles scores. Ainsi, en 2019, le Niger est passé de la 101^{ème} place en 2016 à la 120^{ème} place de l'indice de perception de la corruption de Transparency International, reculant ainsi de onze places. Selon Transparency International, en dépit des engagements des hautes autorités du pays, la corruption gagne du terrain au Niger « *au regard des différents scandales révélés non seulement par la presse mais aussi et assez souvent par la justice* ».

Pour lutter contre la corruption, les autorités ont lancé plusieurs initiatives, dont l'institution d'un organe de lutte contre la corruption, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA), la mise en place d'un Bureau Informations-Réclamations, la lutte contre la Corruption et le Trafic d'Influence dans le secteur judiciaire. Le président de la République a lancé en 2017 une campagne anti-corruption « *Mai Boulala* » en vue d'améliorer la gouvernance et de renforcer la responsabilisation au Niger. Enfin, en janvier 2018, le gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption, suivi d'un plan d'action triennal visant à renforcer la prévention, la répression et la coordination dans le combat mené contre la corruption.

6.2 Gouvernance financière

En matière de gouvernance financière, le Niger mène depuis plus d'une décennie, une réforme de son système de gestion des finances publiques (SGFP) pour le rendre plus performant. Des avancés sont à noter :

- La transparence des règles sur les affectations budgétaires pour les administrations décentralisées ;
- L'information accessible au public ;
- L'approbation du budget par l'Assemblée nationale ;
- La qualité des rapports sur la dette.

Dans la même lancée, le pays a transposé dans la législation nationale, les directives de l'UEMOA en matière de finances publiques et a adopté les textes d'application en 2016. En outre, le gouvernement a adopté en mars 2017 son quatrième programme de réformes en matière de gestion des finances publiques (PRGFP 2017-2020) pour notamment renforcer le SGFP. Ce programme vise à :

- Maintenir la stabilité macroéconomique ;
- Améliorer la gestion des finances publiques ;
- Accroître l'espace budgétaire en augmentant les recettes fiscales, notamment grâce à un élar-

gissement de leur assiette et à un renforcement de leur administration, en maîtrisant mieux les dépenses publiques et en renforçant la gestion de trésorerie ;

- Améliorer la gestion de la dette ;
- Accroître la transparence de la gestion des secteurs des mines et du pétrole ;
- Favoriser le développement du secteur privé et du secteur financier en vue de diversifier l'économie.

Ainsi, en matière de mobilisation des ressources financières, des réformes sur la modernisation de l'administration fiscale ont été prises. Il s'agit du guichet unique de dédouanement des véhicules usagés (GUAN), et l'informatisation des directions générales des impôts et de la douane. Ces réformes visent à élargir l'assiette fiscale, à réduire les exonérations et à renforcer le maillage fiscal territorial. Sur le plan de la dépense publique, les réformes visent à améliorer l'efficacité des dépenses, la gestion de la dette et la gestion du budget par programmation.

6.3 Notations financières

En 2019, le Niger a fait l'objet de notation par l'agence de notation financière Moody's qui attribue au Gouvernement une première notation B3 assortie d'une perspective stable. D'après Moody's, cette notation B3 repose principalement sur les facteurs socioéconomiques et institutionnels suivants :

- Une solidité économique « très faible » reflétée par la fragilité de fondamentaux économiques tels que le niveau de richesses très faible du pays, une croissance irrégulière et un faible niveau de compétitivité, exacerbés par des défis sociodémographiques, et ce, malgré des taux de croissance soutenus. Moody's a estimé que la taille modeste de l'économie, qui représente près de 10 milliards de dollars en 2019, le très faible niveau de PIB par habitant (1 217 dollars en parité de pouvoir d'achat en 2018) et une croissance volatile attribuable à une exposition importante à des chocs climatiques et une capacité très limitée à les absorber, en particulier les problèmes de sécheresse mais aussi plus ponctuellement, les inondations, de même que l'exposition de l'économie à des chocs impactant les prix des

échanges commerciaux dans le secteur minier, sont des éléments qui témoignent d'une faible solidité économique.

- Une solidité institutionnelle « très faible » attestée par la fragilité des indicateurs de gouvernance, malgré une amélioration au niveau de la gestion des finances publiques, dans le cadre du plan triennal du FMI. Cette solidité institutionnelle « très faible » du Niger est en ligne avec les faibles indicateurs de gouvernance publiés par la Banque mondiale. Le pays se situe dans le quartile inférieur des pays notés par Moody's au regard de l'indice d'efficacité des pouvoirs publics, de la primauté du droit et du contrôle de la corruption. Les faibles résultats du pays en termes d'exécution budgétaire, ces dix dernières années, mettent en évidence la capacité restreinte dont dispose le gouvernement en matière de politique budgétaire pour faire face à des chocs. Par ailleurs, les priorités en matière de dépenses de sécurité supposent un arbitrage avec les allocations de dépenses consacrées aux programmes sociaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Si l'appartenance du Niger à l'UEMOA et au dispositif de change de la Zone franc CFA contribue à la stabilité des prix, Moody's juge, toutefois, l'efficacité des politiques macroéconomiques, dans l'ensemble, nettement plus limitée. Moody's estime tout de même que les réformes en matière de gestion des finances publiques mises en œuvre depuis janvier 2017 dans le cadre du mécanisme de facilité élargie de crédit (FEC) sur trois ans avec le FMI vont dans le sens d'une meilleure exécution du budget par le gouvernement en phase avec les objectifs du programme. Le gouvernement devrait, selon Moody's, poursuivre sa coopération de longue date avec le FMI conformément à son engagement de poursuivre les réformes.

- Une solidité budgétaire « faible » est reflétée par un ratio de dette sur PIB relativement élevé (53,8% du PIB en 2018) pour une économie de cette taille et au regard de ses niveaux de revenus. En effet, la charge de la dette s'est rapidement accrue - plus de 20 points de pourcentage du PIB depuis 2014 - sous l'effet conjugué d'une accentuation de la crise sécuritaire qui a nécessi-

té une forte hausse des dépenses, une chute des prix à l'exportation, essentiellement de l'uranium, qui a pesé sur les revenus, de même que des phénomènes climatiques qui se sont traduits par des déficits plus importants et un affaiblissement de la croissance.

- L'exposition « modérée » liée au risque de liquidité du gouvernement tient compte de l'augmentation, en 2019 et 2020, des besoins de refinancement à des conditions moins favorables sur le marché en monnaie locale qui a incité le pays à solliciter auprès du FMI un appui financier un peu plus important que prévu. Moody's estime que les besoins de financement bruts du gouvernement s'élèveront, dans les deux prochaines années, à 10-13 % du PIB.

- Une exposition « modérée » au risque événementiel liée à des tensions géopolitiques dans la région du Sahel ainsi qu'au risque de liquidité du gouvernement alors que le pays affiche des besoins de refinancement en monnaie locale conséquents. En effet, l'évaluation du risque géopolitique - perçu comme « modéré (+) » au Niger - prend en considération l'existence d'un risque sécuritaire accru dans la quasi-totalité des pays voisins - notamment le Burkina Faso, le Mali, l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigéria - qui expose le Niger aux incursions de mouvements extrémistes violents dans la région. La part relativement élevée consacrée dans le budget à la sécurité, au détriment des dépenses sociales ou investissements productifs, est révélatrice de l'exposition

du pays au risque sécuritaire.

- Par ailleurs, Moody's justifie la perspective stable du Niger par l'existence d'un rapport entre risques haussiers et baissiers que Moody's perçoit comme équilibré pour un profil de crédit du pays de niveau de notation B3. La perspective stable repose également sur le fait que Moody's estime que le Gouvernement devrait être en mesure d'accéder à de nouvelles sources de financement concessionnel pour refinancer une dette intérieure à des coûts plus élevés arrivant à échéance dans les prochaines années.

Toutefois, Moody's prévient que des facteurs sont susceptibles d'entraîner à la hausse ou à la baisse la notation du Niger. Parmi les facteurs favorables, on peut relever la capacité du pays à poursuivre les réformes dans la gouvernance des finances publiques et sa capacité d'absorption des chocs économiques améliorée grâce à la mise en œuvre de projets d'infrastructure majeurs qui permettraient d'engager le ratio dette sur PIB sur une trajectoire résolument baissière, avec une résistance aux chocs économiques, sécuritaires ou climatiques nettement accrue. Parmi les facteurs défavorables, il y a le constat d'un affaiblissement notable de l'engagement du Gouvernement en matière de réforme budgétaire remettant en cause la poursuite des financements publics ou privés et exacerbant les tensions sur la liquidité. Une dégradation significative du climat sécuritaire pèserait également sur les perspectives de croissance et de développement du pays.

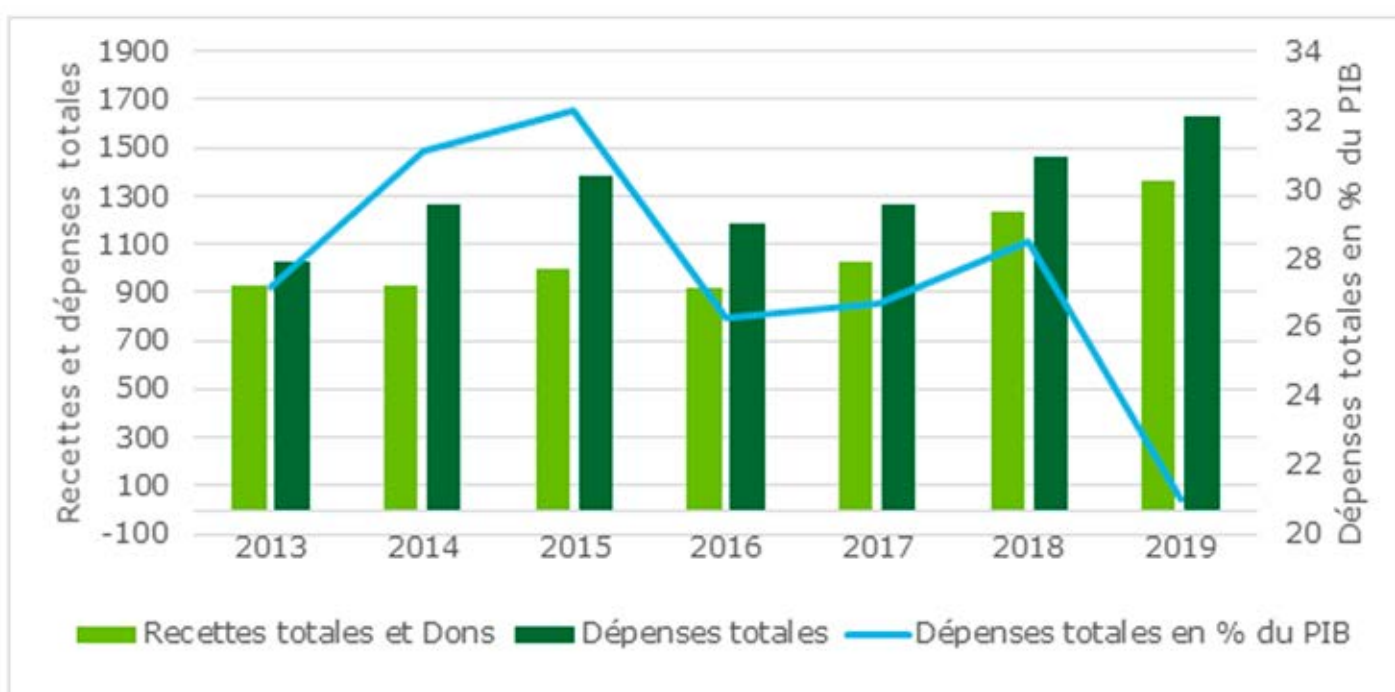
7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

L'écart entre les recettes et les dépenses publiques se réduit au Niger depuis 2016 après s'être creusé de 2013 à 2015. Depuis 2017, les performances des régies financières s'améliorent et le Gouvernement prend des mesures pour maîtriser les dépenses (recrutement uniquement dans les secteurs prioritaires,

contrôle des agents contractuels de l'Etat, etc.). En 2019, les recettes publiques, hors dons, ont enregistré une légère augmentation annuelle de 5,7 milliards de FCFA (+0,7 %). La fermeture, au dernier trimestre de l'année 2019, des frontières terrestres du Nigéria au commerce avec ses pays voisins a entraîné un important manque à gagner pour les régies financières.

Figure 8. Evolution des dépenses et recettes publiques au Niger, 2013-2019



Source : Ministère des Finances

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

Au cours de l'exercice budgétaire 2019, les recettes totales (dons compris), qui représentaient 17,7 % du PIB contre 17,3 % en 2018, ont progressé de 10,3 % portées principalement par les dons qui ont augmenté de 122,0 milliards de FCFA (+31,1) tandis que les ressources intérieures n'ont augmenté que de 5,7 milliards de FCFA (+0,7 %).

Pour ce qui est des dépenses publiques, elles ont progressé plus vite que les recettes. En effet, les dépenses publiques totales ont enregistré une augmentation de 168,9 milliards de FCFA (11,5 %) pour représenter 21,2 % du PIB en 2019 contre 20,5 % en 2018. Cette hausse des dépenses est imputable principalement à celles liées aux investissements (+18,8 %) et aux dépenses courantes (+2,5 %) inhérentes aux mesures sécuritaires et aux crises sociales et humanitaires.

Tableau 25. Présentation détaillée des dépenses et recettes publiques au Niger, en milliards de FCFA en 2019

Revenus et dons		1362,5
	Revenus totaux	848,5
	Revenus des taxes	834,6
	Taxes directes	189,2
	Dont taxes sur le pétrole	88,2
	Taxes indirectes	525,5
	Revenus non issus des taxes	50,9
	Contributions Sécurité Sociale	
	Autres	
	Dont dividendes d'entreprises publiques	
	Dons	514,0
	Projets	320,9
	Programmes	193,1
Dépenses totales		1 631,8
	Dépenses courantes	723,4
	Salaires et compensations	282,3
	Sécurité Sociales	
	Transferts et autres	225,4
	Dépenses exceptionnelles	
	Intérêts dus	74,7
	Sur dette domestique	52,5
	Sur dette extérieure	22,2
	Dépenses d'investissement	908,4
	Sur ressources domestiques	392,6

	Sur ressources extérieures	294,4
	Prêts nets	0,00
Balance primaire⁷		-231,9

Source : Ministère des Finances

L'évolution de ces principaux agrégats des finances publiques conduit à une détérioration du solde budgétaire global (dons compris) qui passe de -3,0 % du PIB en 2018 à -3,5 % en 2019. Au regard de l'augmentation des dons, le déficit global, hors dons, s'est creusé davantage en se situant à 10,2 % contre 8,7% un an plus tôt.

7.1.3 Présentation générale du budget

Au titre de l'année 2020, le budget de l'Etat du Niger s'élève à un montant de 2 266,2 milliards de FCFA contre 2 157,3 milliards FCFA en 2019, soit une hausse de 108,9 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à 5,1 % en valeur relative. Cette hausse du budget est consécutive à l'augmentation des recettes internes et externes, respectivement de 98,73 milliards de FCFA (soit 8,72 %) et 14,5 milliards (soit 1,72 %).

Les recettes internes prévues pour 2020 s'élèvent à un montant de 1 231,6 milliards de FCFA, en hausse de 8,8 %. Elles se décomposent en recettes fiscales (impôts sur les revenus, taxe sur la valeur ajoutée, taxe sur les activités financières, droits d'enregistrement et de timbres, taxe spéciale à la réexportation, droits de douanes à l'importation, redevances minières et pétrolières) prévues pour un montant à 1 174,2 milliards de FCFA, en recettes non fiscales (revenus du domaine, des amendes et condamnations diverses, des produits financiers, les ventes de produits et services) estimées à 36,6 milliards de FCFA et en recettes exceptionnelles (ressources PPTe) pour un montant prévu de 20,8 milliards de FCFA.

Les recettes externes prévues s'élèvent à un montant

de 859,61 milliards en 2020 contre 845,1 milliards en 2019, soit une hausse de 14,56 milliards correspondant à 1,7 %. Elles représentent 38 % des prévisions budgétaires totales. Elles se répartissent entre deux grandes composantes : les appuis extérieurs destinés au financement des projets et programmes de développement sous forme de dons projets (ANR) pour un montant de 630,97 milliards de FCFA et les appuis budgétaires directs, sous la forme de dons et d'emprunts budgétaires pour un montant de 228,64 milliards de FCFA.

En 2020, les prévisions des dépenses budgétaires totales de l'Etat s'élèvent à un montant de 2 266,2 milliards de FCFA contre 2 157,31 milliards FCFA en 2019, soit une hausse de 108,84 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à 5,1 % en valeur relative. Elles se répartissent en dette publique pour un montant de 330 milliards de FCFA, en dépenses de personnel pour un montant de 295,76 milliards de FCFA, en dépenses d'acquisition de biens et services pour un montant estimé à 142,25 milliards de FCFA, en dépenses de subventions et transferts estimées à 285,5 milliards de FCFA et en dépenses d'investissements pour un montant prévu de 1 212,6 milliards de FCFA.

7.1.4 Présentation détaillée du budget par poste de dépense

En 2019, les dépenses sociales (éducation, santé, développement rural, infrastructures) faisaient partie des priorités du Gouvernement du Niger en raison du rôle essentiel qu'elles jouent dans le développement économique et social. L'éducation est le secteur le plus financé par les ressources de l'Etat. Avec un montant de 277 milliards de FCFA en 2019, le

⁷ Revenus (sans les dons) moins les dépenses (sans les intérêts et les investissements à venir).

budget alloué au secteur de l'éducation représentait 20,5 % du budget global de l'Etat du Niger (5 % du PIB), soit une augmentation de 2 points par rapport à 2018. La santé, bien qu'elle soit une dimension importante du développement, a reçu 10,6 % du budget total de l'Etat, représentant une augmentation de 14,1 milliards en un an. Malgré la faiblesse des ressources allouées au secteur de la santé, les

indicateurs sanitaires ont connu une amélioration sensible. L'espérance de vie est estimée à 61 ans, et la couverture sanitaire s'est légèrement améliorée. Après l'éducation, le développement rural (y compris la sécurité alimentaire) et les infrastructures représentaient les deux gros secteurs les plus financés, à hauteur 17 % du montant total du budget en 2019.

Tableau 26. Présentation du budget total par postes de dépenses, en milliards de FCFA et en %

A. DEPENSES SECTORIELLES	2017		2018		2019	
	Réal. 2017	Poids 2017	PLF2018	POIDS 2018	PLF2019	POIDS 2019
SECTEURS						
Education	229,11	22%	254,39	18,75%	277,20	20,49%
Sécurité	183,07	18%	236,36	17,43%	194,67	14,39%
Développement Rural & sécurité Alimentaire	177,76	17%	262,17	19,33%	228,38	16,88%
Régies financières	82,28	8%	74,41	5,48%	49,00	3,62%
Consolidation des Institutions démocratiques	106,09	10%	106,53	7,85%	103,76	7,67%
Energie. & Infrastructure.	100,54	10%	173,72	12,81%	243,15	17,98%
Santé	78,27	8%	123,33	9,09%	137,43	10,16%
Hydrauliques rurale & urbaine	40,52	4%	49,38	3,64%	61,98	4,58%
Autres	42,63	4%	75,79	5,59%	56,95	4,21%
TOTAL A	1040,27	100%	1 356,09	100%	1 352,59	100%
B. DEPENSES D'ORDRE ET CHARGES COMMUNES						
Dépenses fiscales	246,54	61%	213,28	39,15%	310,61	44,49%
Dette publique	114,77	29%	228,94	42,25%	291,76	41,79%
Charges communes	40,78	10%	102,56	18,82%	95,80	13,72%
TOTAL B	402,09	100%	544,77	100%	698,16	100%
TOTAL BUDGET GENERAL (A+B)	1442,36	100%	1 900,86	100%	2 050,76	100%

Source : Ministère des Finances

7.2 Politique fiscale

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

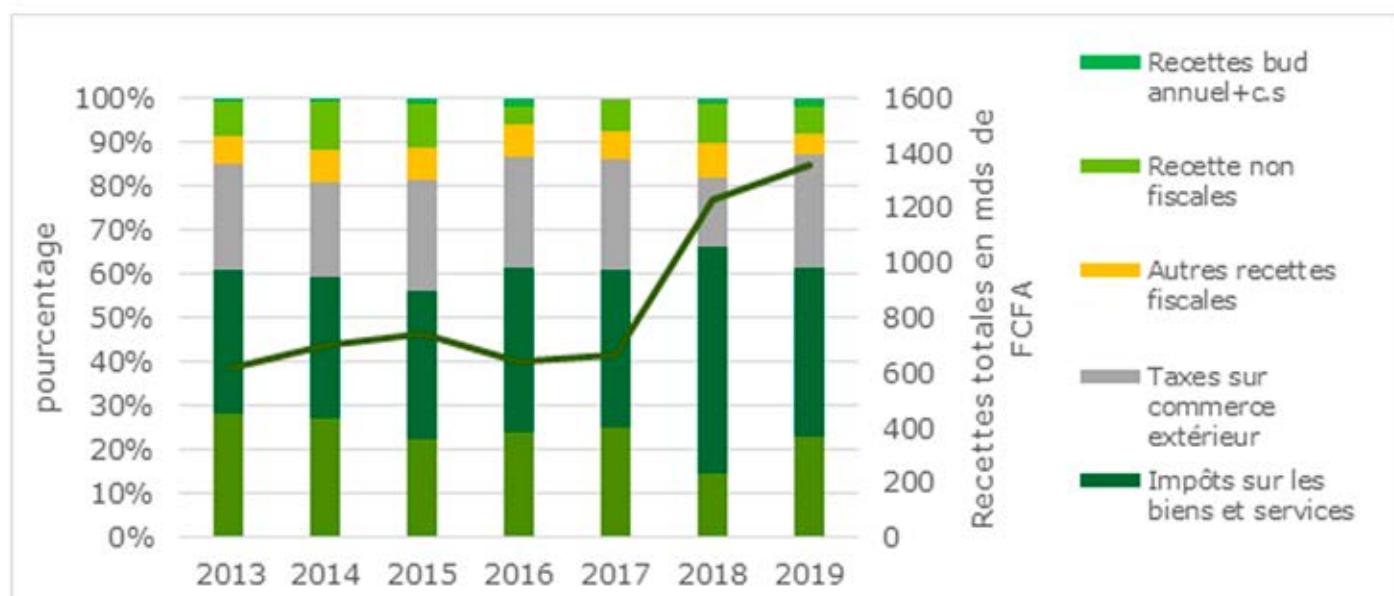
Dans le cadre de la loi de finances 2019, le gouvernement du Niger a pris des mesures fiscales qui permettent d'améliorer le recouvrement de recettes fiscales d'au moins 0,6 % du PIB. Il s'agit notamment de :

- Appliquer le taux réduit de la TVA (5 %) à des biens précédemment exemptés conformément aux normes de l'UEMOA ;
- Appliquer le taux standard de la TVA (19 %) aux intrants et emballages industriels précédemment exemptés au titre du code de l'investissement et aux services de transport ;
- Mettre en place une taxe d'habitation progressive.

Afin d'atteindre ces objectifs, les autorités nigériennes ont mis en place un plan de modernisation de l'administration fiscale. Il s'agit de l'instauration du guichet unique de dédouanement des véhicules usagés (GUAN), et de l'informatisation de la Direction générale des impôts, avec notamment l'installation du logiciel mondial SYDONIA World. Ces réformes devront se traduire par des gains de recettes

tangibles. De nouvelles mesures fiscales ont été introduites portant sur l'impôt sur les bénéfices (ISB), l'impôt synthétique (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe sur les activités financières (TAFI), la taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TATTIE) et l'inscription des droits fixes pétroliers dans la loi de finances.

Figure 9. Recettes du budget général décomposées par source



Source : BCEAO

En 2019, les recettes fiscales s'élevaient à 1 078,2 milliards de FCFA contre 983,4 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 9,6 %. L'impôt sur les biens et services (TVA et taxe sur le chiffre d'affaires) est la source la plus importante de recettes fiscales. Il a représenté 38,6 % des recettes fiscales en 2019. Les taxes sur le commerce extérieur est la deuxième source de recettes fiscales du Niger. Sa part a représenté 27 % en 2019.

7.2.2 Recettes des administrations publiques type santé, chômage et retraite

Le régime nigérien de sécurité sociale des travailleurs salariés géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les travailleurs salariés et le Fonds National de Retraite (FNR). La CNSS le système couvre trois branches d'activités sociales :

- Les prestations familiales (en charge des

prestations de maternité) ;

- Les accidents du travail et maladies professionnelles ;
- Les pensions (invalidité, vieillesse, décès).

Les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par le régime de sécurité sociale mais peuvent adhérer volontairement au risque accidents du travail. Le FNR gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur public. Géré par l'État, sous la tutelle financière du Ministère des Finances, il verse des prestations principalement pour les branches retraite, invalidité et congé de maladie et survivants. En 2018, les recettes du FNR sont estimées à 8,5 milliards de FCFA.

7.2.3 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Dans le cadre de la loi de finances 2019, un certain

nombre de mesures fiscales ont été approuvées par le Parlement. Ces nouvelles mesures fiscales portent sur l'accès des contribuables relevant de l'impôt synthétique à la commande publique par référence aux nouveaux seuils des régimes d'imposition ; l'amélioration du climat des affaires par l'autorisation de correction des irrégularités et erreurs commises dans les déclarations souscrites par les contribuables et l'institution de contrôles de la destination des biens et services en exonération de la TVA.

En matière d'impôt synthétique, il est proposé l'introduction d'une tranche intermédiaire, afin de corriger certaines distorsions liées aux chiffres d'affaires d'une tranche à l'autre. Par ailleurs, la loi de finances 2019 propose l'accès des contribuables relevant de l'impôt synthétique à la commande publique. En effet, à la suite au rehaussement du seuil d'imposition de l'impôt synthétique, qui a entraîné le déclassement du régime réel simplifié, il est apparu que bon nombre de contribuables qui soumissionnaient aux commandes publiques n'y ont pas accès. En vue de corriger cette anomalie, il est proposé la création d'un article qui autorise l'accès de cette catégorie de contribuables aux commandes publiques pour des montants TTC inférieurs à cinquante millions de FCFA.

En matière d'impôt sur les traitements et salaires, il est proposé l'introduction d'une obligation déclarative en matière d'ITS à la charge des employeurs même lorsqu'ils ne disposent pas de salariés permanents. Le nouveau dispositif vise un meilleur suivi des contribuables soumis à cet impôt.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, il est proposé l'instauration d'un système de facturation de la taxe par la mise en place de machines de facturation automatique reliées aux serveurs de l'Administration fiscale en vue d'améliorer le rendement de la TVA.

En matière d'impôts fonciers, il est proposé d'instituer une condition supplémentaire pour accéder au bénéfice de l'exonération temporaire prévue à l'article 158 du CGI. Le propriétaire de l'immeuble sollicitant l'exonération temporaire doit produire, dans son dossier, en plus des pièces antérieurement exigées, la copie du titre foncier ou de l'acte de cession

de l'immeuble dûment enregistré. Par ailleurs, il est octroyé aux établissements publics un abattement de 50 % en plus des réductions d'impôt consenties par la législation en matière de taxation spécifique.

En matière de taxe professionnelle, il est proposé la réduction de moitié du taux appliqué à la valeur locative des immeubles servant à l'exercice de la profession pour la détermination du droit proportionnel. Ainsi, ce taux est baissé de 3 % à 1,5 % pour les établissements publics éligibles à la taxation spécifique.

En matière de taxe sur la réexportation, il est proposé une mesure visant la révision des taux de la TSR qui passent de 5 % et 10 % à 5 %, 20 % et 45% selon le produit réexporté ainsi que l'application de la valeur réelle en lieu et place des valeurs dites administratives comme base taxable.

En matière d'autorisation de régularisation des déclarations prescrites par le Code général des impôts, la nouvelle disposition, qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires au Niger, donne la possibilité aux contribuables de régulariser les irrégularités, les erreurs ou les incohérences constatées lors de la souscription de leurs déclarations.

En matière d'institution de contrôles de la destination des biens et services acquis en exonération de la Taxe sur la valeur ajoutée, la nouvelle loi de finance 2019 propose de mettre en place un système de contrôle de la destination des biens et services qui ont bénéficié de l'exonération de la TVA. En effet, afin de stimuler l'investissement et de favoriser le développement des activités socio-économiques, le Niger accorde certaines exonérations, dont les montants augmentent d'année en année. Il est donc apparu nécessaire de contrôler les mesures qui sous-tendent ces exonérations.

En matière de baisse du taux de prélèvement communautaire de la CEDEAO, la loi de finances 2019 prévoit de faire passer ce taux de 1 à 0,5 % conformément à la demande de la Commission de la CEDEAO.

7.3 Projet de loi de finances

Le projet de loi de finances pour l'année 2020 prévoit un budget annuel global de 2 266,2 milliards de FCFA contre 2 157,3 milliards FCFA en 2019, soit une hausse de 5,5 %. Le cadrage budgétaire pour l'exercice 2020 repose sur les scénarios suivants : (i) une croissance du PIB de 6 % ; (ii) un taux d'inflation projeté à 2,0 % ; (iii) un cours du baril de pétrole à 57,4 dollars avec une production de 20.000 barils/jour⁸; (iv) un solde budgétaire global donc compris de -2,6 % du PIB ; (v) un déficit extérieur courant (y compris donc compris) à environ 16,5 % du PIB. Le cours du baril de pétrole est cependant tombé en 2020 bien plus bas que les hypothèses sur lesquelles reposait le cadrage budgétaire, la baisse étant liée en partie à la crise du COVID-19.

Dans le cadre de la loi de finances 2020, les ressources du budget général attendues s'élèvent à un montant de 1 231,54 milliards de FCFA, en hausse de 8,7 %. Elles représentent 54,3 % des prévisions budgétaires totales. Quant aux ressources extérieures, elles s'élèvent à un montant de 859,61 milliards de FCFA contre 845,05 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 14,56 milliards de FCFA correspondant à 1,7 %. Elles représentent 37,9 % des prévisions budgétaires totales. Enfin, les émissions d'obligations du Trésor sur le marché financier régional sont prévues pour un montant de 175 milliards de FCFA en 2020 contre 179,45 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 4,45 milliards de FCFA, en lien avec la politique d'endettement prudent du Gouvernement.

Plusieurs hypothèses sous-tendent les prévisions budgétaires 2020. Ainsi, au niveau international, les hypothèses portent sur une croissance économique

mondiale de 3,5 % en 2020, un cours moyen du pétrole brut autour de 57,4 USD par baril sur la période de projection, un cours moyen de l'uranium qui s'établirait à 33,3 USD par livre, un prix moyen de l'once d'or projeté à 1.352,9 USD, un taux de change USD/FCFA moyen de 540,6. Au niveau régional, l'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par la consolidation de la croissance économique notamment au Nigeria. Le contexte sanitaire actuel pourrait remettre en cause les prévisions budgétaires de cette année.

L'intégration économique connaîtrait une avancée majeure grâce à la concrétisation de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Sur le plan sécuritaire, la situation s'améliorerait grâce aux actions coordonnées des Etats à travers les différentes forces multinationales engagées dans la lutte contre le terrorisme, notamment celles du G5-SAHEL.

Sur le plan national, l'activité économique serait marquée par le raffermissement de la stabilité socio-politique et de la situation sécuritaire, l'accélération de la mise en œuvre du PDES 2017-2021, la mise en œuvre des projets phares du Gouvernement relatifs à la construction d'infrastructures, la construction du pipeline entre le Niger et le Bénin pour l'exportation du pétrole brut à partir de l'année 2022, la construction du pipeline interne, la construction de la tour du pétrole, la construction de l'hôpital de référence de Tahoua, la construction de l'immeuble des finances, la construction de la cimenterie de Garadawa, la poursuite de la mise en œuvre des investissements de l'Initiative 3N et du Programme du Millenium Challenge Corporation (MCC) ainsi que les travaux du barrage de Kandadji et la consolidation des réformes économiques et financières.

⁸ Toutefois, les cours du pétrole ont actuellement chuté. En effet, le baril du pétrole en mai 2020 est d'environ 25 dollars, soit une baisse d'un peu plus de 100 % de sa valeur prévisionnelle.

8.1 Risques politiques et sécuritaires

Depuis les élections générales de 2016, la situation politique intérieure s'est normalisée et apaisée. L'opposition, malgré les irrégularités dénoncées lors du processus électoral, participe à la vie politique. Cependant, la situation reste toujours très fragile à cause des attaques terroristes récurrentes de Boko Haram, à la frontière Sud-Est avec le Niger, et des groupes djihadistes et de narcotrafiquants dans les régions de Tillabéry et Nord Tahoua. Cette situation entraîne des crises sociales et humanitaires avec des accueils de réfugiés, estimés à actuellement 246 000 réfugiés et 186 000 personnes déplacées, principalement à Diffa et Tillabéry, et plus récemment à Maradi, ce qui fragilise davantage le pays.

En conséquence, le gouvernement a prorogé l'état d'urgence dans ces régions, a accru les moyens des forces de défense et de sécurité et mis en place une nouvelle opération militaire dans le cadre de la force mixte d'intervention du G5 Sahel. Selon des estimations, la hausse des dépenses de défense et d'accueil des réfugiés dans le cadre des interventions militaires aurait un coût annuel de 220 milliards de FCFA, soit environ 5 % du PIB. Cela réduira d'autant les ressources disponibles pour financer des investissements en faveur du développement économique.

8.2 Risques sociaux

Au plan social, la situation a été émaillée par des revendications sociales au cours des deux dernières années, notamment des tensions sociales autour de la loi de finances 2018 qu'une coalition d'organisations syndicales et de la société civile juge « antisociale ». Les mesures dénoncées sont, entre autres, la création d'une taxe d'habitation, le rehaussement du taux de l'impôt synthétique (IS) de 2 à 5 % pour les activités commerciales et de 3 à 7 % pour les prestations de service, l'extension de l'assiette de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dans le secteur du transport routier des marchandises et des voyageurs, la réévaluation du prix de base de cession des terrains relevant du domaine privé de l'État ainsi que l'ins-

titution d'un droit de timbre de 200 FCFA sur tout document légalisé sous peine de nullité.

8.3 Risques macroéconomiques

Au plan macroéconomique, le Niger a certes enregistré de bonnes performances, sous l'effet de l'accroissement de la demande et des investissements dans les domaines des infrastructures routière, énergétique et aéroportuaire. La croissance économique s'est consolidée, après les travaux de réévaluation du PIB (base 2015) à 6,7 % environ en 2019 grâce à la bonne tenue du secteur agricole (due à des conditions météorologiques favorables et à l'expansion des cultures irriguées), à l'amélioration de l'offre d'énergie électrique et de ses retombées positives sur le secteur industriel et aux investissements réalisés dans l'organisation du Sommet de l'Union Africaine (rénovation de l'aéroport international de Niamey, hôtels, salles de conférence, etc.).

Toutefois, les cours des produits de base et la situation sécuritaire dans la région sont des facteurs de risques. Les menaces sécuritaires ainsi que la faiblesse des cours mondiaux du pétrole et de l'uranium affectent l'environnement économique. En effet, la forte dépendance du budget de l'Etat à l'égard des recettes tirées du secteur extractif le rend plus vulnérable à l'évolution des prix et de la production de matières premières.

S'agissant de la pandémie COVID19 au Niger, le Gouvernement estime que la crise sanitaire aura des impacts économiques négatifs sur les secteurs essentiels de la vie économique, notamment par rapport au commerce des biens, aux importations de produits de consommation courante, de biens d'équipement et intermédiaires qui entrent dans le processus de production des activités minières et pétrolières et dans la construction d'infrastructures économiques. Les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et des transports aérien et terrestre seront également fortement touchés par la crise sanitaire.

Globalement une perte de 2,8 points de taux de croissance en 2020 est attendue (soit de 6,9 % à 4,1 %), après l'évaluation de l'impact économique de la crise. Le Gouvernement a estimé les besoins financiers à 597 milliards de FCFA, soit 7,4 % du PIB, dont 159 milliards pour les mesures de soutien sanitaire et la lutte contre la pandémie.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

Le Niger a enregistré un déficit budgétaire global (dons y compris) estimé à -4,1 % du PIB en 2019 en raison de la chute des prix de l'uranium et du pétrole, principales recettes à l'exportation de son économie. Ce déficit s'explique également par la hausse des dépenses inhérentes (plus de 21 % en moyenne) aux mesures sécuritaires et aux crises sociales et humanitaires. La convergence du solde budgétaire vers la cible de 3 % du PIB fixée par l'UEMOA n'est pas envisagée avant 2021.

L'étroitesse du budget de l'État ainsi que son instabilité pénalisent en effet fortement les politiques de développement alors que le pays fait face à des enjeux socioéconomiques considérables, notamment en raison de sa croissance démographique qui est parmi les plus élevées au monde. L'essentiel des réformes touchant aux finances publiques porte sur une meilleure mobilisation des ressources nationales. Il s'agit, notamment, de rationaliser les exemptions fiscales et les exemptions de droits de douane qui grèvent le budget, empêcher la fraude sur la commercialisation des produits pétroliers, améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts et mener des contrôles sur le paiement de l'impôt sur le revenu et de la TVA.

Enfin, le FMI relève que des déficits modérés de financement budgétaire et extérieur risquent d'apparaître en raison de chocs négatifs qui seraient difficiles à compenser par des mesures supplémentaires d'assainissement budgétaire ou pour lesquels il serait difficile de se financer sur les marchés obligataires régionaux qui se tendent à nouveau. Toutefois, les réformes en matière de gestion des finances publiques mises en œuvre depuis janvier 2017 dans le cadre du mécanisme de facilité élargie de crédit (FEC) sur trois ans avec le FMI vont dans le sens d'une meilleure exécution du budget en phase avec

les objectifs du programme. Le programme vise également à éliminer le solde des arriérés envers des fournisseurs nationaux (0,8 % du PIB) en 2019.

8.5 Risques sanitaires

Le Niger fait souvent face à des épidémies de méningite, de rougeole et de choléra qui sont prise en charge par le ministère de la santé publique à travers le comité national de gestion des épidémies. En 2016, le Niger a connu une épidémie de la fièvre de la vallée du Rift qui s'est traduite par une forte mortalité et un grand nombre d'avortements chez les bovins, petits ruminants et camelins dans le district de Tassara, dans la vallée de Maya (Département de Tchintabaraden, Région de Tahoua) ainsi que des décès liés à la fièvre avec hémorragie et ictère.

Selon le ministère de la santé publique (2016) des faiblesses majeures pénalisent le système de santé nigérien. Il s'agit, entre autres, de l'émergence des pratiques néfastes comme la vente illicite des médicaments et la création anarchique de structures privées de santé du fait de l'application insuffisante des textes législatifs et réglementaires, du faible développement de la biologie médicale et de laboratoire et du faible taux de couverture sanitaire de la population qui est seulement de 48,5 %.

A l'instar du monde entier, la pandémie du coronavirus covid-19 constitue un risque sanitaire majeur au Niger. Le premier cas d'infection lié au coronavirus a été détecté le 19 mars 2020, alors que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 27 mars 2020. A la date du 7 mai 2020, le Niger a enregistré 781 cas de COVID-19 confirmés positifs sur un total de 3 245 tests effectués, dont 42 décès, 586 guéris et 153 sous traitement. Ces statistiques montrent que le Niger est l'un des pays d'Afrique de l'ouest les plus touchés par la pandémie. L'OMS qui s'inquiète du rythme de progression actuelle de la maladie notamment au Niger, en Côte d'Ivoire et en Guinée, et de la fragilité des systèmes de santé dans ces pays travaille en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Union africaine, les Gouvernements nationaux et la fondation Jack Ma pour s'assurer que des fournitures vitales parviennent aux agents de santé.

Afin de limiter la propagation du virus, le Gouverne-

ment du Niger a initié des mesures de sensibilisation et d'hygiène (kit de lavage des mains au savon, distribution de gel et solutions hydroalcooliques, limitation des déplacements, port de masques, etc.) à travers l'ensemble du pays.

8.6 Risques environnementaux

Les risques liés aux chocs climatiques et environnementaux (poches de sécheresse, inondations, arrêts précoces des pluies, etc.) peuvent compromettre les bonnes perspectives économiques qui reposent essentiellement sur l'accroissement des récoltes agricoles et accentuer les situations d'insécurité alimentaire. La production intérieure provient en grande partie de l'agriculture de subsistance, secteur dans lequel les sécheresses fréquentes, les inondations et le manque d'intrants, ainsi qu'un important déficit en infrastructures freinent la croissance de la productivité.

Par ailleurs, avec 80 % de son territoire constitué du Sahara et du Sahel, et la progression du désert de 200 000 hectares par an, le Niger subit de façon récurrente les effets du changement climatique dont les manifestations les plus visibles sont : (i) la dégradation prononcée des terres ; (ii) une faible préservation de la biodiversité ; et (iii) des difficultés à mettre en place une gestion durable des terres et des eaux ayant un impact sérieux sur l'agriculture. Par exemple, le fleuve Niger, de même que le lac Tchad sont fortement menacés d'ensablement, voire de disparition. Pour y faire face, le Niger a adopté en 2017 une politique nationale de l'environnement et du développement durable qui met l'accent sur la gestion durable des terres et de la biodiversité, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables.

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Image globale

L'encours de la dette publique du Niger était estimé à 2 978,2 milliards de FCFA (soit 39,3 % du PIB) au 31 décembre 2019, contre 2 523,4 milliards de FCFA

à la même période de l'année 2018, soit 35,4 % du PIB. Il est composé de 1 974,4 milliards de FCFA de dette extérieure et de 1 003,7 milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 27. Evolution de la dette nigérienne

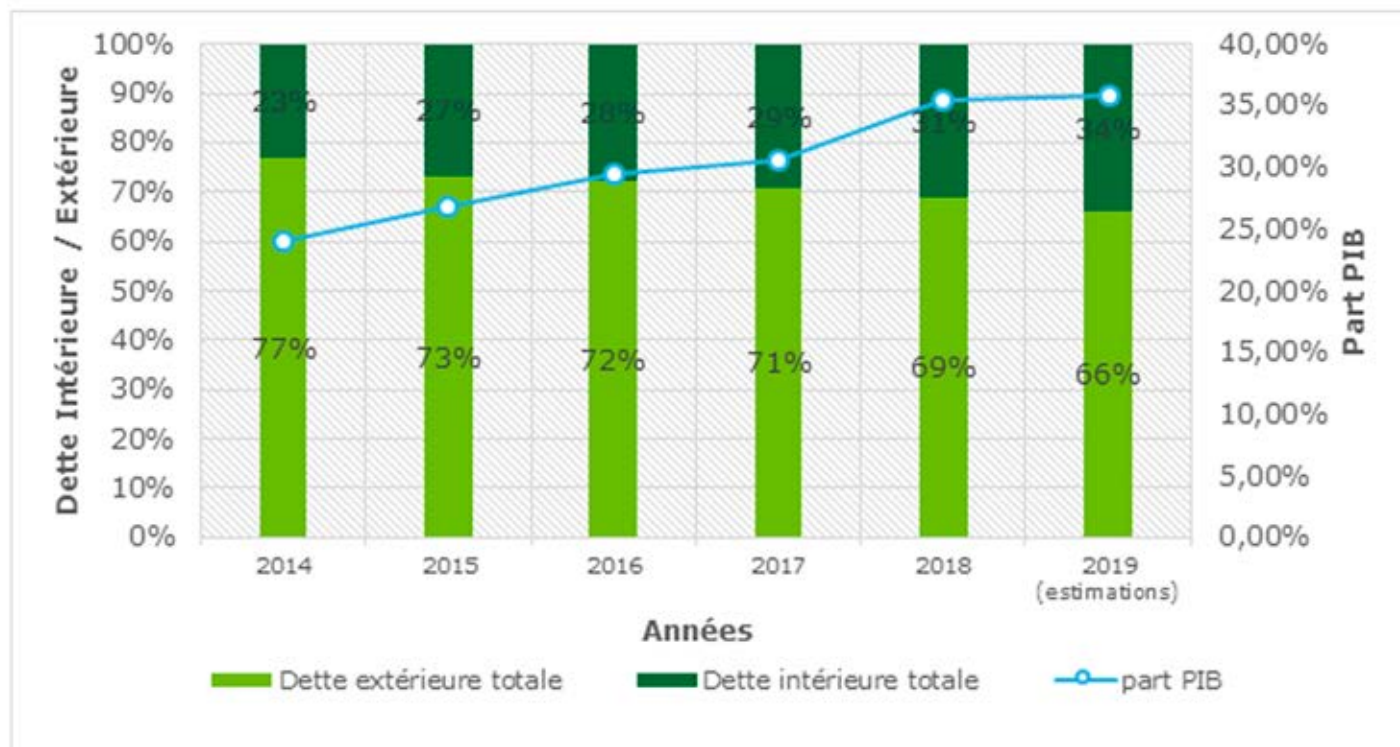
	2015	2016	2017	2018	2019
Dette totale (% du PIB)	27,1	30,6	34,7	35,4	39,3
Dette totale (en valeur, FCFA)	1550,4	1 867,5	2 248,4	2 523,4	2 978,2
Restant due	1 545,1	1 862,2	2 242,6	2 519,1	2974,9
Arriérés	5,3	5,3	5,8	4,3	3,3
Dû	105,2	269,9	296,7	550,3	556,9
Payé	99,9	264,6	290,9	546,0	553,6
Dette extérieure totale	1 138,7	1 366,8	1 569,8	1 737,9	1 974,4
Restant due	1 138,7	1 366,8	1 569,8	1 737,9	1 974,4
Arriérés	0	0	0	0	0
Dû	38,3	46,4	42,8	57,8	63,5
Payé	38,3	46,4	42,8	57,8	63,5
Dette intérieure totale	411,7	500,7	678,6	785,5	1 003,7
Restant due	406,4	495,4	672,8	781,2	1 000,4
Arriérés	5,3	5,3	5,8	4,3	3,3
Dû	66,9	223,5	253,9	492,5	493,4
Payé	61,6	218,2	248,1	488,2	490,1
PIB nominal (prix courant)	5715,0	6096,4	6486,0	7121,4	7574

Source : Ministère des Finances

Au 31 décembre 2019, l'encours du portefeuille de la dette publique est ainsi composé à 66,3% de dette extérieure et 33,7% de dette intérieure. Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille est de 2,9%, dont 1,6% pour la dette extérieure contre 5,7% pour

la dette intérieure. La proportion de la dette publique arrivant à échéance dans un an est de 19,0%, dont 3,7% pour la dette extérieure et 49,1% pour la dette intérieure.

Figure 10. Evolution de la composition de la dette nigérienne et part du PIB



Source : BCEAO

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Au total, 19,0 % de la dette arrive à échéance dans un an (court terme), 29,1 % dans 1 à 5 ans (moyen terme), et 51,9 % de la dette est à rembourser dans plus de 5 ans (long terme). Il est à signaler, par ailleurs, que le portefeuille étant essentiellement constitué d'emprunts à taux d'intérêt fixe, il n'est donc pas

exposé au risque de taux d'intérêt.

Le service de la dette publique effectivement payé au cours des quatre (4) trimestres de l'année 2019 se chiffre à 553,6 milliards de FCFA, répartis à raison de 63,5 milliards de FCFA pour la dette extérieure et de 490,1 milliards de FCFA pour la dette intérieure, dont 293,7 milliards de FCFA de Bons du trésor.

Tableau 28. Profil temporel de la dette à rembourser

Exprimé en %	Allocation initialement prévue	Allocation 2014	Allocation 2019 (estimations)
Court terme (< 1 an)	nd	3,2%	19,0%
Moyen terme (1 à 5 ans)	nd	24,2%	29,1%
Long terme (> 5 ans)	nd	72,7%	51,9%
Total	nd	100%	100%

Source : Ministère des Finances

9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Au cours de l'année 2019, le montant total des remboursements effectifs de la dette publique se sont élevés à 553,6 milliards de FCFA, dont 63,5 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 490,1 milliards de FCFA pour la dette intérieure, dont 293,7 milliards de FCFA de Bons du trésor. Le centre autonome

d'amortissement de la dette intérieure de l'Etat (CAADIE) s'est engagé à procéder au remboursement de la dette intérieure pour permettre à l'économie d'augmenter le financement du secteur privé. En 2020, le montant de la dette intérieure à rembourser serait de 527,6 milliards de FCFA, soit une augmentation de 7,7 % par rapport à 2019.

Tableau 29. Evolution des montants de dette devant être remboursés à court terme (Milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (estimations)	2020 (projections)	2021 (projections)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	30,5	38,3	46,4	42,8	57,8	63,5	108,9	137,6
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	52,7	61,6	218,2	248,1	488,2	490,0	542,0	504,4
Total	83,2	99,9	264,6	290,9	546,0	553,6	651,0	642,0

Source : Ministère des Finances

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

Le Niger a adopté une stratégie d'endettement à moyen terme (2019-2021) orientée vers la réduction du coût de la dette, le recours prioritaire aux emprunts concessionnels, le recours prudent aux bailleurs non traditionnels pour le financement de projets hautement rentables. Cette stratégie permet à l'Etat d'assurer les besoins de financement de tous les engagements en intégrant les contraintes et les risques potentiels afin d'éviter les décisions prises uniquement sur la base du coût ou des opportunités de court terme.

La nouvelle stratégie d'endettement est en phase avec la politique proposée par le FMI et tient égale-

ment compte de l'incertitude sur la disponibilité des ressources concessionnelles au regard de l'épuisement progressif des principaux fonds (IDA et FAD) qui constituent les créanciers privilégiés du Niger. L'objectif principal de cette politique est de permettre aux pays de gérer efficacement leur dette, de préserver les garanties pour la viabilité de la dette et leurs incitations pour l'emprunt concessionnel.

Pour 2020, la stratégie d'endettement vise à limiter la dégradation des indicateurs de coût et de risque du portefeuille de la dette extérieure. Sur la base du besoin de financement net, le plafond d'endettement global en 2020 s'élève à 455,3 milliards de FCFA, dont 268,9 milliards pour le financement extérieur (212,7 milliards d'emprunts projets et 56,3 milliards d'emprunts programmes) et 186,4 milliards de FCFA de financement intérieur, dont 175,1 milliards

de FCFA d'obligations du Trésor, d'une maturité allant de 3 à 7 ans, en fonction de la profondeur du marché. Cette stratégie repose sur une diversification des sources de financement avec un endettement dont la structure est constituée à 59,1 % de ressources externes, dont 34,9 % de dette concessionnelle, 24,2 % de dette semi-concessionnelle et de 40,9 % de financement intérieur par le recours au marché intérieur. Pour rappel, le plafond prévisionnel d'emprunt s'établirait en moyenne annuelle à 8 % du PIB sur la période 2017-2020.

Enfin, la gestion de la dette est assurée par un comité interministériel créé en 2015. Il assure la tenue de réunions régulières, la fourniture d'un effectif complet au comité de soutien technique et l'obtention de la cosignature du ministère des Finances pour assurer la validité de toutes les conventions de prêts.

9.2.2 Viabilité de la dette (selon la Banque mondiale et le FMI)

L'analyse de la viabilité de la dette indique que le risque de surendettement du Niger était modéré, en grande partie à cause des dettes publiques contractées pour soutenir le développement du secteur des ressources naturelles et financer de grands projets d'infrastructure. Le Niger a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) en avril 2004 et a bénéficié en 2006 de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI).

Cependant, la dette extérieure publique du Niger a relativement augmenté depuis 2010, en raison des programmes d'investissements prévus dans les plans de développement économique et social. En effet, le ratio de la dette extérieure en pourcentage du PIB est passé de 23 % en 2010 à 33 % du PIB en 2019 (mais à 25,1 % si on tient compte du PIB

base 2015).

Une analyse de la viabilité de la dette (AVD) publique, réalisée par le FMI en août 2019, indique que tous les indicateurs restent nettement inférieurs aux seuils applicables dans le scénario de référence, mais le ratio dette/exportations dépasserait le plafond en cas de choc sur les cours des produits de base. En conséquence, le risque de surendettement extérieur et global du Niger est « modéré », selon ce nouveau cadre d'analyse de viabilité de la dette.

En 2020, les ratios dette publique extérieure/exportations et dette publique totale/PIB sont, respectivement, de 144,8 % et 41,2 % en valeur actualisée, soit des niveaux bien inférieurs aux seuils établis (cf. tableau infra). Un plafond de 280,3 milliards de FCFA (510 millions de dollars ou 3,8 % du PIB) en valeur actualisée a été fixé pour 2020. Le FMI considère également que le risque de surendettement extérieur et global du Niger est « modéré » en 2020. Cependant, le risque d'un recours à l'endettement extérieur pour atténuer les effets pervers du Covid-19 nécessite une certaine prudence à l'égard de l'endettement extérieur. Le FMI recommande d'intensifier les efforts pour diversifier les exportations et de prendre des mesures d'atténuation contre les risques fiscaux liés aux partenariats publics-privés et aux entreprises publiques. Selon le FMI, les tests de résistance aux chocs et les scénarios alternatifs continuent de démontrer la vulnérabilité du Niger aux prix des produits de base et aux chocs d'exportation.

Enfin, la stratégie d'endettement du Niger tient également compte de l'incertitude sur la disponibilité des ressources concessionnelles au regard de l'épuisement progressif des principaux fonds (IDA et FAD), qui constituaient les guichets privilégiés du Niger. Il convient toutefois de souligner que, dans sa mise en œuvre, le Gouvernement continuera à privilégier le recours aux ressources concessionnelles.

Tableau 30. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette (pourcentage)		Service de la dette (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique moyenne	40	180	15	18	55
Politique solide	55	240	21	23	70

Source : FMI

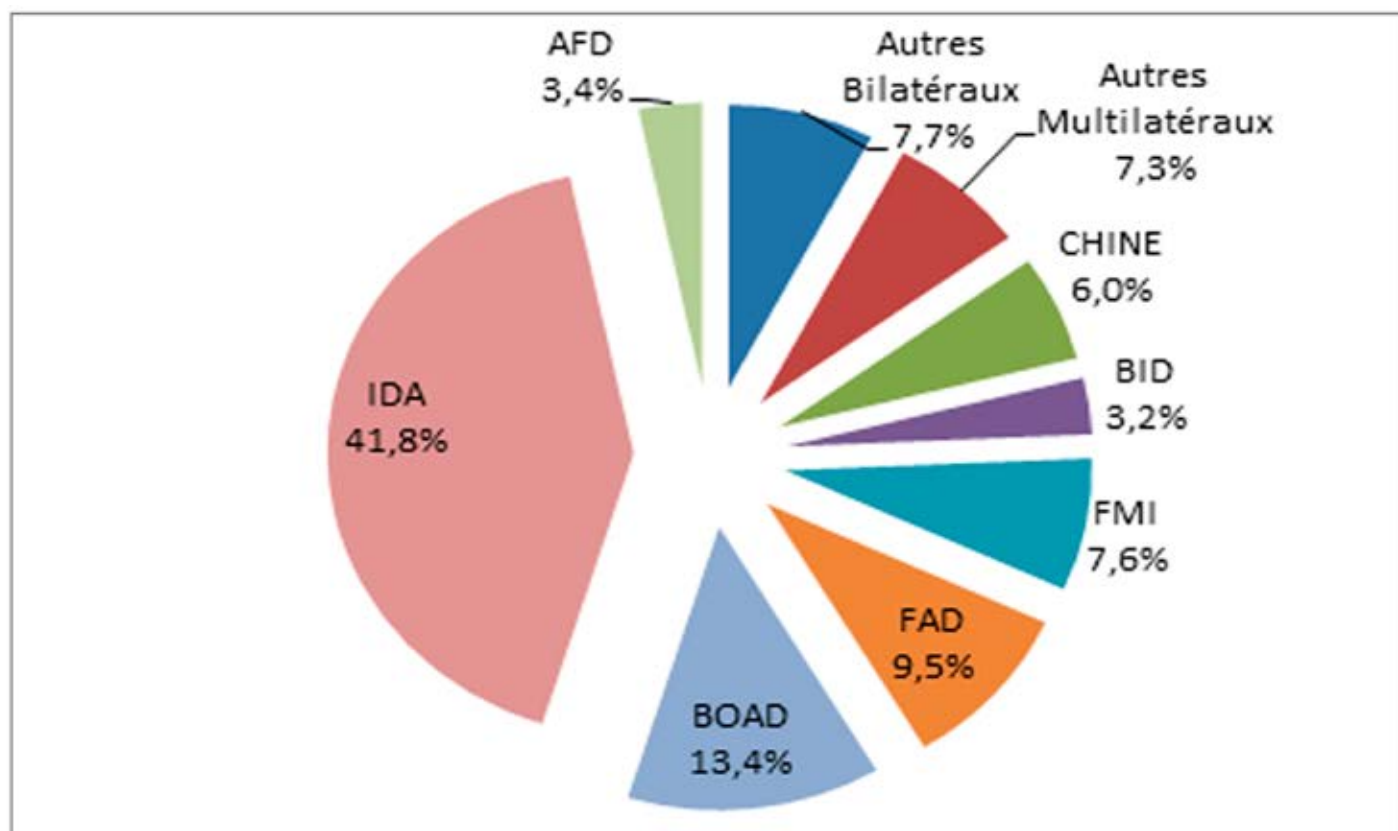
9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

Le graphique ci-après présente la composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers (multilatéral et bilatéral) à fin décembre 2019. Au sein des créanciers multilatéraux, l'IDA avec 825,7 milliards de FCFA (50,5 % de la dette des multilatéraux) reste le plus grand créancier

multilatéral, soit 41,8 % de la dette extérieure totale. Il est suivi par la BOAD avec 264,7 milliards de FCFA (représentant 16,2 % de la dette des multilatéraux), soit 13,4 % de la dette extérieure totale, le FAD avec 188,5 milliards de FCFA (11,5 % de la dette des multilatéraux), soit 9,5 % de la dette extérieure totale ; et enfin le FMI avec 149,1 milliards de FCFA (9,1 % de la dette des multilatéraux), soit 7,6 % de la dette extérieure totale.

Figure 11. Composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers à fin décembre 2019



Ministère des finances, DDP

La dette bilatérale concerne 11 créanciers, regroupés en deux catégories. Les créanciers non-membres du Club de Paris, dont la dette représente 260,2 milliards de FCFA, soit 77,7 % de la dette bilatérale et 13,2 % de la dette extérieure totale. Les créanciers

membres du Club de Paris, avec une dette de 77,7 milliards de FCFA, représentent 23,0 % de la dette bilatérale et 4,0 % de la dette extérieure totale. Cette dette concerne essentiellement l'Agence Française de Développement (AFD) et la Belgique.

Tableau 31. Composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers (estimations pour 2019)

2019 (estimations)	Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
Dette extérieure totale	1 974,4	100%	26,0%
Dette commerciale			
Bilatérale	337,9	17,1%	4,5%
Dont France (AFD)	66,2	3,4%	0,9%
Dont Arabie Saoudite (FSD)	38,8	2,0%	0,5%
Dont Inde	36,7	1,9%	0,5%
Dont Chine	119,2	6,0%	1,6%
Autres Bilatéraux	76,9	3,9%	1,0%
Multilatérale	1 636,6	82,9%	21,6%
Dont FMI	149,1	7,6%	2,0%
Dont Banque mondiale - IDA	825,7	41,8	10,9%
Dont BAD/FAD	188,5	9,5	2,5%
Dont FIDA	53,0	2,7	0,7%
Dont BID	63,6	3,2	8,8%
Dont BOAD	264,7	13,4	3,5%
Autres multilatéraux	91,9	4,7	1,2%

Source : Ministère des finances

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le tableau suivant donne une vision complète de la dette due et de la dette payée au cours de l'année 2019. En 2019, le Gouvernement du Niger a payé un montant de 54,4 milliards de FCFA au titre de la dette multilatérale, contre 9,1 milliards pour la dette bilatérale. Le montant total payé au titre de la dette

extérieure totale s'est élevé à 63,5 milliards de FCFA en 2019. Il est à noter que le montant total des décaissements effectifs, enregistré par la Direction de la Dette Publique, au cours de l'année 2019, s'est élevé à 254,5 milliards de FCFA, repartis à raison de 247,2 milliards de FCFA pour les créanciers multilatéraux et 7,3 milliards de FCFA pour les bilatéraux.

Tableau 32. Détail de la dette due et de la dette payée (décembre 2019)

Situation à décembre 2019	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Restant dû au 31 décembre 2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirage nouveau (décaissement 2019)			247,2			7,3						254,5
Service dû (2019)	36,3	20,1	54,4	6,3	2,9	9,1	0	0	0	40,5	23,0	63,5
Total	36,3	20,1	54,4	6,3	2,9	9,1	0	0	0	40,5	23,0	63,5
A maturité 2018												
Arriérés												
Service payé	36,3	20,1	54,4	6,3	2,9	9,1	0	0	0	40,5	23,0	63,5
Total	36,3	20,1	54,4	6,3	2,9	9,1	0	0	0	40,5	23,0	63,5
A maturité N-2												
Arriérés												
Restant dû au 31 décembre 2019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Ministère des finances

9.3.3 Devises de la dette

Le tableau donne une vision détaillée de la dette en devises au 31 décembre 2019. Il résulte que les DTS constituent la devise la plus importante du porte-

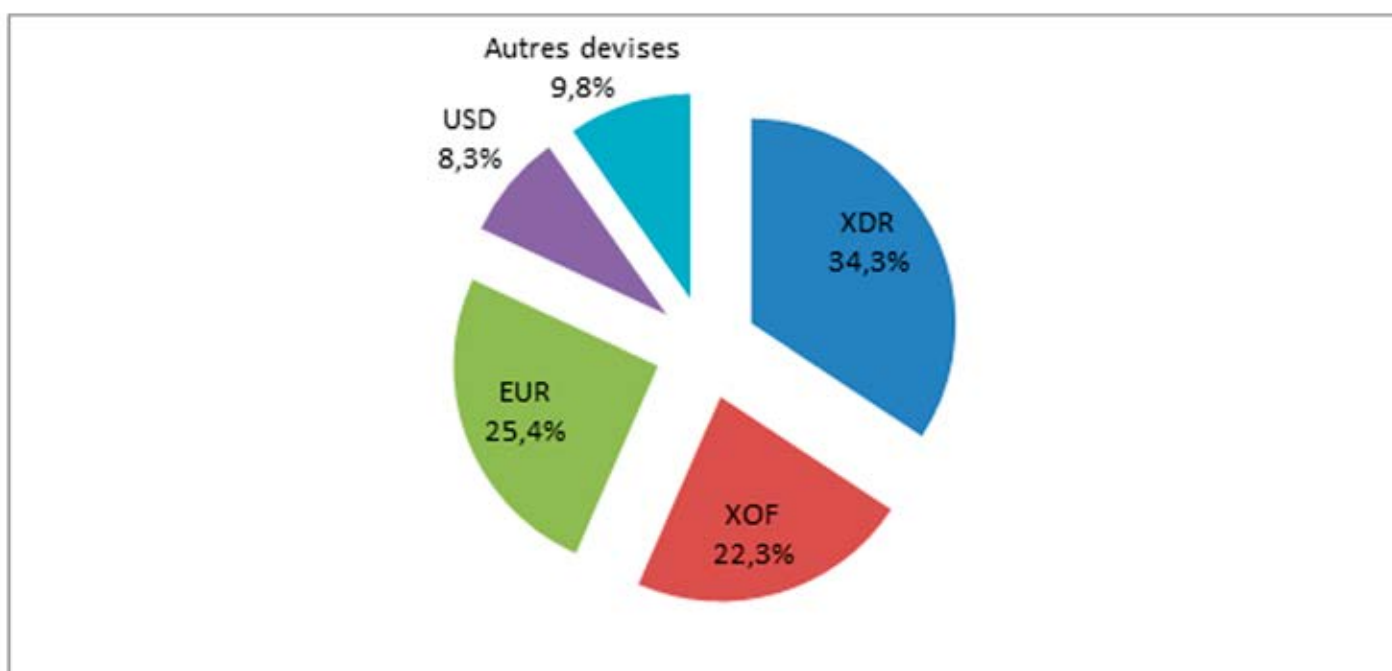
feuille de la dette extérieure avec 34,3 %, soit 677,2 milliards de FCFA. Ils sont suivis par l'Euro avec 25,4 %, soit 500,5 milliards de FCFA ; et le FCFA avec 22,3 %, soit 439,8 milliards de FCFA.

Tableau 33. Détail de la dette en devises

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en milliards de FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en milliards EUR	Distribution de la dette selon les devises
FCFA	439,8	1	439,8	655,95	0,670	22,3 %
EUR	0,763	655,95	500,5	1	0,763	25,4 %
USD	0,281	583,9	164,3	1,123	0,250	8,3 %
SDR/DTS⁹	0,836	810,2	677,2	0,810	1,032	34,3 %
CNY	1,42	83,9	119,2	0,128	0,182	6,0 %

Source : Ministère des finances ; DDP

Figure 12. Répartition de la dette extérieure par devise (2019)



Source : ministère des finances, DDP

Par rapport au risque de taux de change, il ressort qu'il porte essentiellement sur la dette extérieure. En tenant compte de la parité fixe entre l'euro et le

FCFA, la proportion réelle de la dette publique exposée au risque de taux de change était de 41,7% au 31 décembre 2019.

⁹ Special Drawing Right : monnaie de référence du FMI, au sein laquelle le dollar représente 41,73 % ; l'euro 30,93 % ; le GBP 8,09 % ; le CNY 10,92% et le JPY 8,33%.

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette intérieure du Niger représentait 33,7 % de dette publique

totale. Son montant s'élevait à 1003,7 milliards de FCFA, soit 13,3 % du PIB. La dette intérieure est essentiellement composée d'obligations à terme, soit 57,0 % du cumul, et de bons du Trésor représentant 33,4 % du portefeuille de la dette intérieure.

Tableau 34. Présentation de la situation au 31 décembre 2019

Situation au 31 décembre 2019	Dette domestique exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal de l'année 2019
Dette intérieure totale	1003,7	100%	13,3 %
Titres publics			
Concours BCEAO	4,6	0,5%	0,1%
Bons du Trésor	335,0	33,4%	4,4%
OAT	571,9	57,0%	7,6%
Titrisation	20,0	2,0%	0,3%
Avances de Trésorerie	10,1	0,1%	0,1%
Arriérés	3,3	0,3%	0,0%
CPPP	58,8	5,9%	0,8%

Source : Ministère des finances ; DDP

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Le portefeuille de la dette intérieure est constitué d'obligations et de bons du Trésor, de concours de la Banque Centrale (concours monétaires consolidés et sur allocations de DTS), de produits de titrisation,

d'arriérés dus aux fournisseurs, et d'avances auprès des banques locales et de contrats de partenariat public-privé. En 2019, les obligations du trésor représentaient 57,0 % du portefeuille de la dette intérieure, suivies des bons de trésor (33,4 %) et des CPPP (5,9 %).

Tableau 35. Evolution de la composition de la dette intérieure (milliards de FCFA)

Rubriques	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Dette extérieure	682,6	798,6	1 138,7	1 366,84	1 569,79	1 737,92	1 974,43
Multilatérale	518,6	577,2	905,4	1 071,45	1 271,13	1 402,67	1 636,56
Bilatérale	163,9	221,5	233,3	295,39	298,66	335,25	337,87
Dette Intérieure	137,3	224,3	411,7	500,65	678,64	785,48	1 003,72
Concours BCEAO	52,9	45,4	37,5	29,29	20,87	12,18	4,62
Obligations du trésor	35,0	124,9	235,2	344,05	396,99	476,76	571,90
Bons du trésor	34,5	39,0	78,5	78,11	121,57	202,54	335,04
Avances de trésorerie	-	-	13,5	2,10	49,90	18,75	10,13
Titrisation	-	-	39,0	39,00	83,50	38,05	19,98
CPPP	-	-	2,8	2,80	-	32,89	58,75
Passifs (CAADIE)	14,9	14,9	5,3	5,30	5,81	4,31	3,30
Dette publique	819,8	1 022,9	1 550,4	1 867,49	2 248,43	2 523,40	2 978,16

Source : Ministère des finances ; DDP

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service de la dette dû à fin décembre 2019 était de 493,4 milliards de FCFA, la totalité étant due au secteur non bancaire. Les intérêts représentaient

54,16 milliards de FCFA. Il est à noter qu'aucune opération d'accumulation d'arriérés n'est prévue, tous les engagements extérieurs du portefeuille de la dette intérieure structurée à fin décembre 2019 seraient apurés.

Tableau 36. Situation des paiements de la dette intérieure (milliards de FCFA)

	Secteur bancaire			Secteur non - bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2019	0	0	0	451,64	54,16	505,8	439,2	54,2	493,4
Dont arrivant à maturité en 2019	0	0	0	451,64	54,16	505,8	435,9	54,2	490,1
Dont arriérés datant de N -2 repris	0	0	0	0	0	0	03,3	0	3,3
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2019	0	0	0	451,64	54,16	505,8	435,9	54,2	490,1
Au titre des maturités de 2019	0	0	0	451,64	54,16	505,8	435,9	54,2	490,1
Au titre des arriérés datant de 2018 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(3) Service de la dette restructurée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des maturités de 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des arriérés datant de 2018 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(4) Arriérés de paiement au 31 déc. 2019 (1)-(2)-(3)	0	0	0	1	0	1	3,3	0	3,3
Dont arriérés datant de N-2 repris	0	0	0	0	0	0	3,3	0	3,3

Dont nouveaux arriérés de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(5) Restant dû fin dec. 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(6) Total de la dette due	0	0	0	1	0	1	3,3	0	3,3

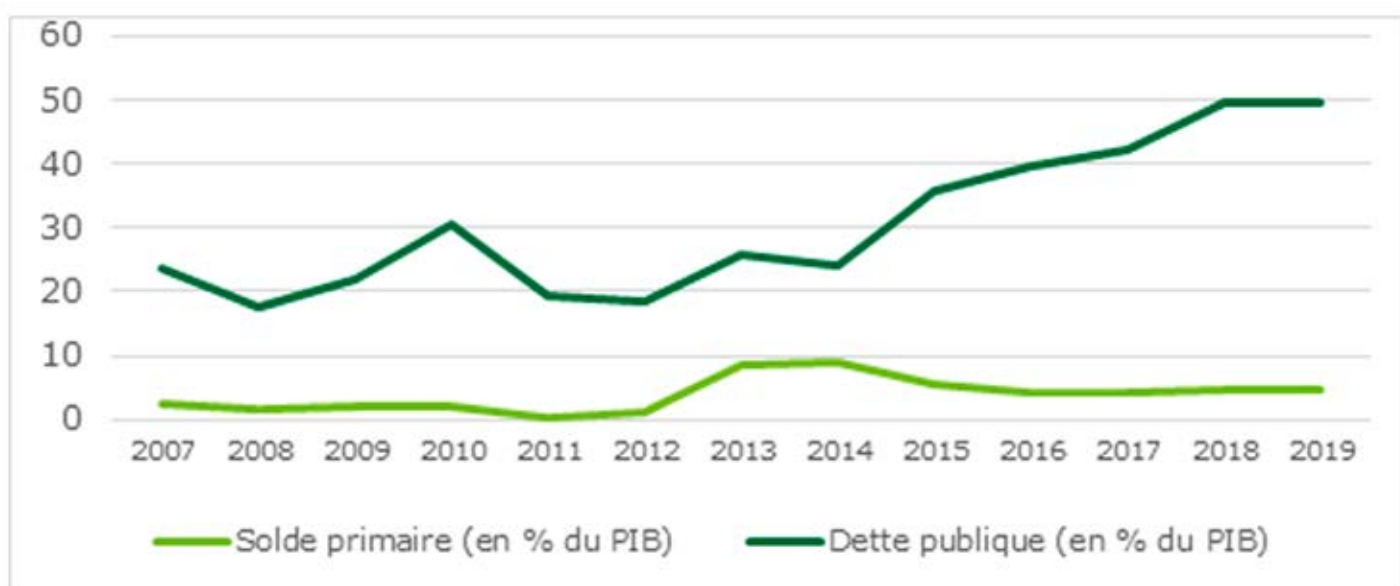
Source : Ministère des finances, DDP

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le Niger a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en avril 2004 et bénéficie depuis 2006 de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) du Fonds africain de déve-

loppement, de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI). En 2019, l'analyse de la viabilité de la dette indique que le Niger fait face à un risque de surendettement modéré et n'a pas enregistré d'arriéré de paiement extérieur.

Figure 13. Solde primaire et dette publique (% du PIB)

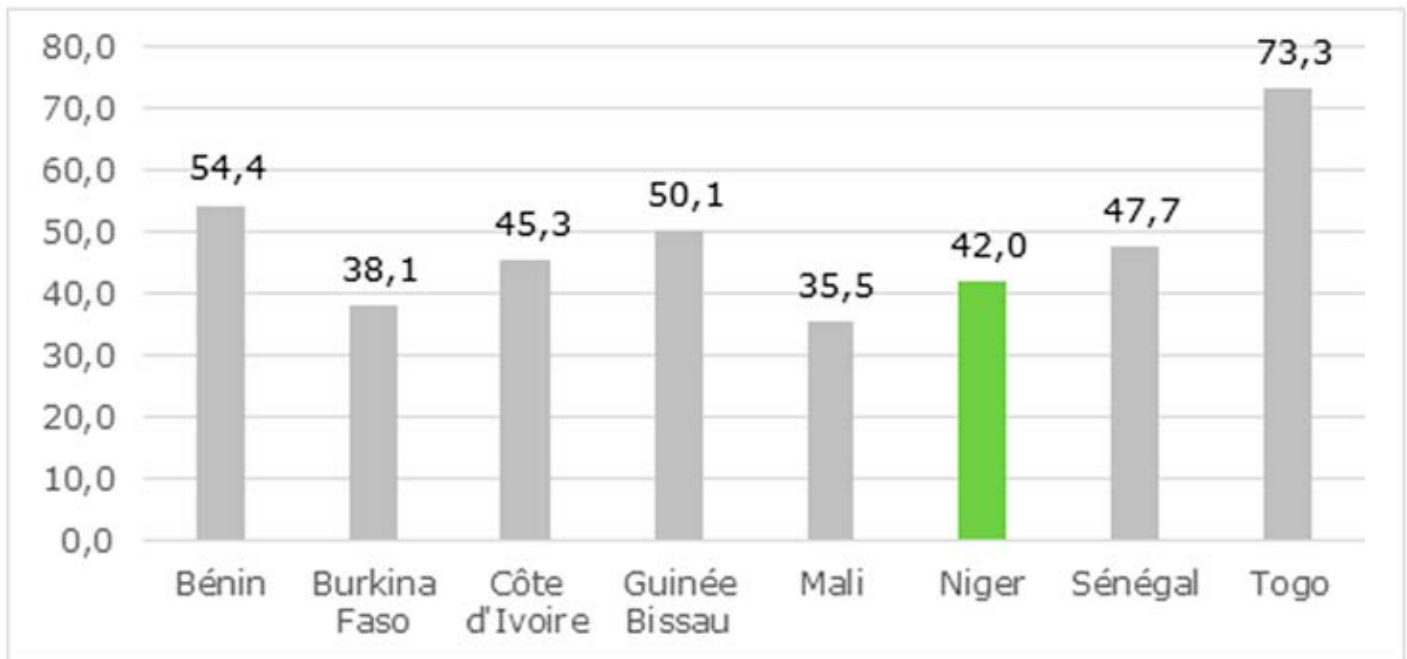


Source : UEMOA, données (base 2006)

La politique de financement du développement restera principalement ancrée sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et aux partenariats publics-privés de type BOOT. Le portefeuille est essentiellement constitué

d'emprunts à taux d'intérêt fixe compris entre 0 % et 1%. Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette extérieure est de 1,6 % du fait essentiellement du volume important des prêts concessionnels contractés auprès des guichets FAD, IDA et FIDA.

Figure 14. Niveau de dette des administrations publiques (en % du PIB)



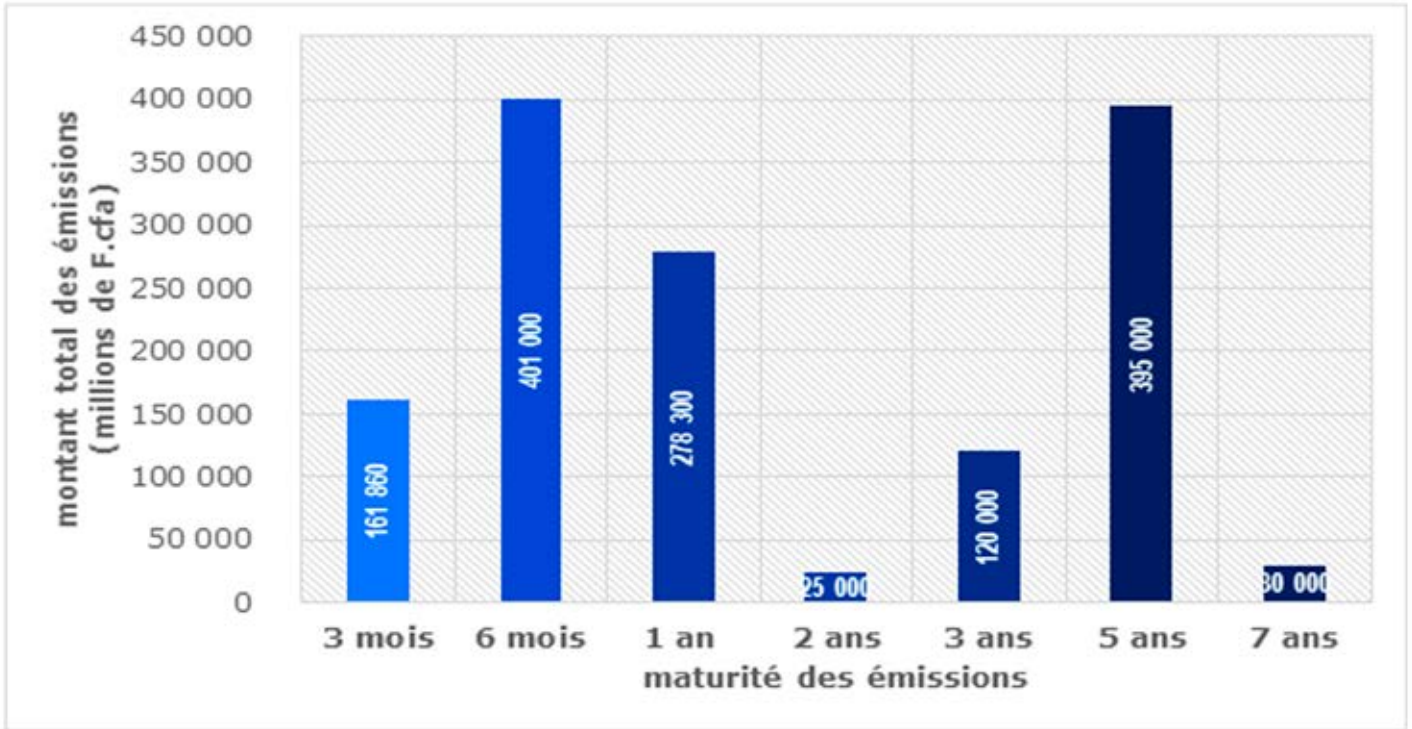
Source : UEMOA, données (base 2006)

Le Niger continue de poursuivre sa politique prudente d'endettement. Les ratios de solvabilité et de liquidité sont en dessous des seuils de référence du cadre de viabilité de la dette du FMI et du critère de convergence de l'UEMOA. Ainsi, les ratios de la dette extérieure sur le PIB et du service de la dette sur les exportations étaient respectivement de 24,3 % et 13,2 % en 2019. Quant aux ratios dette extérieure/exportations et service de la dette/recettes, ils étaient respectivement de 160,6 % et 12,4 % en 2019.

En perspective, l'augmentation probable des recettes liées aux exportations de pétrole brut servirait à réduire davantage le déficit à environ 2 % du PIB, à remplacer le financement des dépenses par les bailleurs de fonds et à financer des dépenses prioritaires. Cela maintiendrait les finances publiques sur une trajectoire soutenable. La dette publique tomberait à 23 % en 2024 et le Niger préserverait sa notation de « risque modéré » de surendettement public.

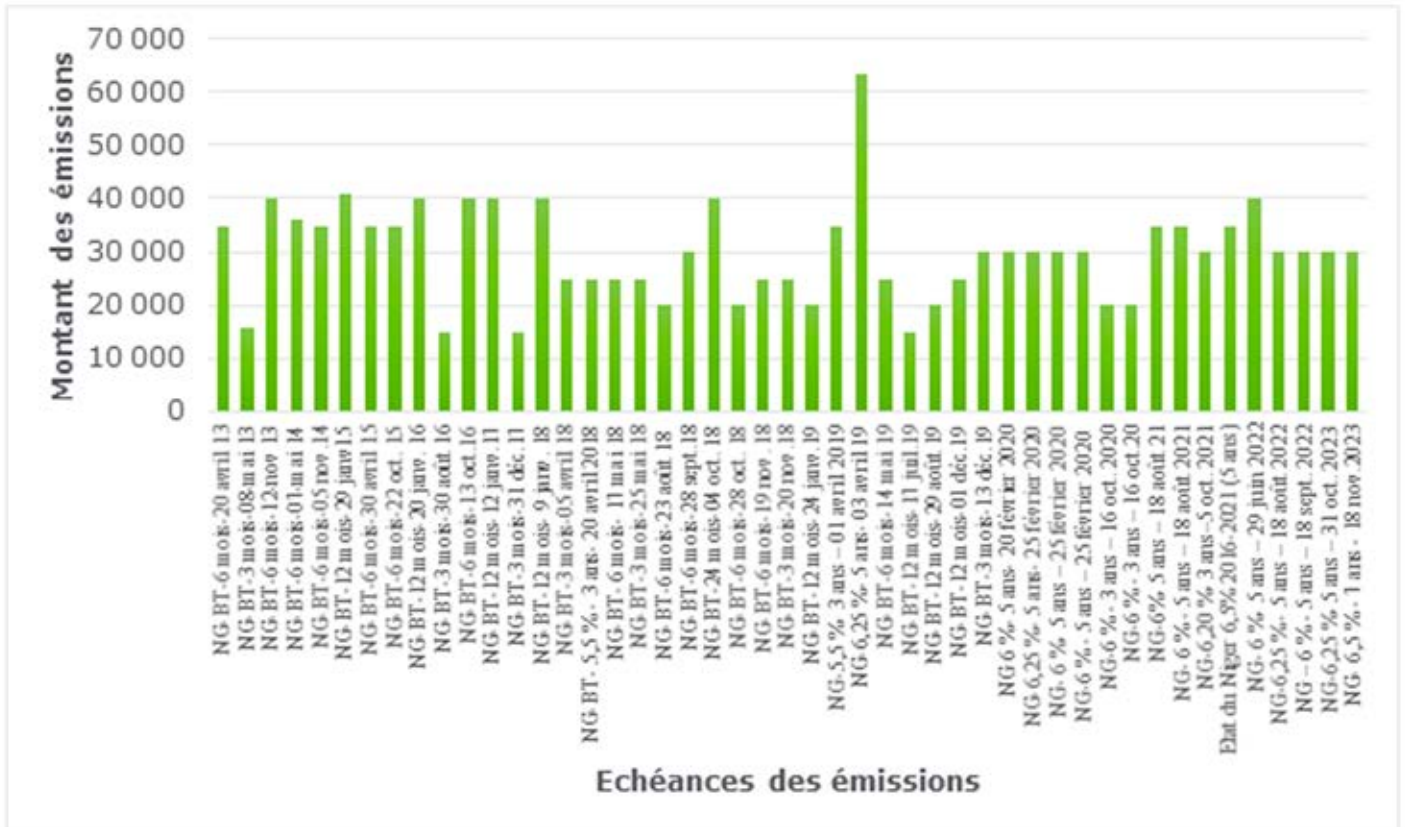
10.1 Détail des émissions du pays

Figure 15. Montants mobilisés par l'Etat du Niger selon les maturités



Source : UMOA-Titres

Figure 16. Montants mobilisés par l'Etat du Niger et caractéristiques des titres émis



Source : UMOA-Titres

Tableau 37. Détail des émissions du Niger de 2014 à 2019 (milliards de FCFA)

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP
Niger	NG-BT-12 mois-29 janv15	NE0000000189	Adjudication	1,00	30/01/14	41 000	4,79
Niger	NG-6,25 %- 5 ans- 03 avril 19	NE0000000197	Adjudication	5,00	02/04/14	63 300	6,34
Niger	NG-BT-6 mois-05 nov.14	NE0000000205	Adjudication	0,50	06/05/14	35 000	4,85
Niger	NG-6,25 %- 5 ans- 25 février 2020	NE0000000213	Adjudication	5,00	21/08/14	30 000	6,32
Niger	NG-BT-6 mois-30 avril 15	NE0000000221	Adjudication	0,50	30/10/14	35 000	4,97
Niger	NG-BT-12 mois-20 janv. 16	NE0000000239	Adjudication	1,00	21/01/15	40 000	5,36
Niger	NG 6 %- 5 ans- 20 février 2020	NE0000000247	Adjudication	5,00	24/02/15	30 000	6,16
Niger	NG-BT-6 mois-22 oct. 15	NE0000000254	Adjudication	0,50	23/04/15	35 000	4,62
Niger	NG- 6 %- 5 ans – 25 février 2020	NE0000000247	Adjudication	5,00	09/06/15	30 000	5,98
Niger	NG-BT- 5,5 % - 3 ans- 20 avril 2018	NE0000000262	Adjudication	3,00	28/07/15	25 000	5,37
Niger	NG-6 % - 5 ans – 25 février 2020	NE0000000247	Adjudication	5,00	08/09/15	30 000	5,67
Niger	NG-BT-6 mois-20 avril 13	NE0000000270	Adjudication	0,50	21/10/15	35 000	4,84
Niger	NG-BT-12 mois-12 janv.17	NE0000000288	Adjudication	1,00	14 /01/16	640 000	5,14
Niger	NG-5,5 %- 3 ans – 01 avril 2019	NE0000000296	Adjudication	3,00	31/03/16	35 000	6,02
Niger	NG-BT-6 mois-13 oct.16	NE0000000304	Adjudication	0,50	14/04/16	40 000	5,08
Niger	NG-BT-3 mois-30 août 16	NE0000000312	Adjudication	0,25	31/05/16	15 000	4,05
Niger	NG-6%- 5 ans – 18 août 21	NE0000000320	Adjudication	5,00	17/08/16	35 000	6,50
Niger	Etat du Niger 6,5% 2016-2021 (5 ans)	NE0000000353	Adjudication	5,00	22/08/16	35 000	6,50
Niger	NG- 6 % - 5 ans – 18 août 2021	NE0000000320	Adjudication	5,00	15/09/16	35 000	6,67
Niger	NG-BT-24 mois-04 oct. 18	NE0000000338	Adjudication	2,00	06/10/16	40 000	6,03
Niger	NG- 6,5 % - 7 ans - 18 nov.2023	NE0000000346	Adjudication	7,00	17/11/16	30 000	7,29
Niger	NG-BT-12 mois- 9 janv. 18	NE0000000361	Adjudication	1,00	11/01/17	40 000	4,43
Niger	NG-BT-3 mois-25 mai 18	NE0000000379	Adjudication	0,25	23/02/17	25 000	4,50
Niger	NG-BT-6 mois-28 sept.18	NE0000000395	Adjudication	0,50	30/03/17	30 000	4,50
Niger	NG-BT-6 mois-19 nov. 18	NE0000000148	Adjudication	0,50	19/05/17	25 000	5,74

Niger	NG- 6 %- 5 ans - 29 juin 2022	NE0000000429	Adjudication	5,00	28/06/17	40 000	6,67
Niger	NG-6,25 % - 5 ans - 18 août 2022	NE0000000437	Adjudication	5,00	17/08/17	30 000	6,82
Niger	NG - 6 % - 5 ans - 18 sept. 2022	NE0000000447	Adjudication	5,00	15/09/17	30 000	6,02
Niger	NG-BT-3 mois -31 déc.17	NE0000000452	Adjudication	0,25	29/09/17	15 000	6,28
Niger	NG-6 % - 3 ans - 16 oct. 2020	NE0000000460	Adjudication	3,00	13/10/17	20 000	6,93
Niger	NG-BT- 6 mois- 17 mai 18	NE0000000478	Adjudication	0,50	16/11/17	25 000	4,50
Niger	NG-BT-3 mois-05 avril 18	NE0000000502	Adjudication	0,25	15/01/18	25 000	5,31
Niger	NG-BT-12 mois-24 janv.19	NE0000000510	Adjudication	1,00	08/02/18	20 000	6,50
Niger	NG-6 % - 3 ans - 16 oct.20	NE0000000460	Adjudication	3,00	22/02/18	20 000	7,25
Niger	NG-BT-6 mois-23 août 18	NE0000000514	Adjudication	0,50	26/03/18	20 000	6,43
Niger	NG-BT-6 mois-28 oct. 18	NE0000000521	Adjudication	0,50	27/04/18	20 000	5,98
Niger	NG-BT-12 mois-17 juil.19	NE0000000643	Adjudication	1,00	19/07/18	15 000	6,34
Niger	NG-BT-12 mois-29 août 19	NE0000000684	Adjudication	1,00	30/08/18	20 000	6,15
Niger	NG-BT-3 mois-13 déc.19	NE0000000692	Adjudication	0,25	13/09/18	30 000	5,80
Niger	NG-6,25 %- 5 ans - 31 oct. 2023	NE0000000XXX	Adjudication	5,00	30/10/18	30 000	6,96
Niger	NG-BT-6 mois-14 mai 19	NE0000000759	Adjudication	0,50	13/11/18	25 000	6,07
Niger	NG-6,20 %- 3 ans-5 oct. 2021	NE0000000718	Adjudication	3,00	22/11/18	30 000	7,41
Niger	NG-BT-12 mois-01 déc.19	NE0000000769	Adjudication	1,00	30/11/18	25 000	6,14
Niger	NG-BT- 12 mois-16 janv.20	NE0000000775	1,00	17/01/19	6,23	21 920	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-13 fév.20	NE0000000817	1,00	14/02/19	6,16	27 070	Niger
Niger	NG-6,25 %-5 ans-15 mars 24	NE0000000791	5,00	14/03/19	6,25	33 000	Niger
Niger	NG-6,5 %-5 ans-26 mars 26	NE0000000445	7,00	26/03/19	6,50	71 500	Niger
Niger	NG-6,15 %-5 ans-29 mars 22	NE0000000809	3,00	28/03/19	6,25	22 000	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-11 avr.20	NE0000000833	1,00	09/04/19	6,00	22 000	Niger
Niger	NG-6,15 %-5 ans-10 mai 22	NE0000000825	3,00	09/05/19	6,25	22 000	Niger

Niger	NG-BT- 12 mois-26 mai 20	NE0000000841	1,00	26/05/19	5,61	22 000	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-25 juin 20	NE0000000858	1,00	27/06/19	5,87	22 000	Niger
Niger	NG-BT- 12 mois-02 juil.20	NE0000000866	1,00	04/07/19	5,85	22 000	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-28 juil.20	NE0000000882	1,00	30/07/19	5,44	22 000	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-06 août.20	NE0000000890	1,00	08/08/19	5,82	22 000	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-20 août.20	NE0000000908	1,00	22/08/19	5,11	22 000	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-10 sep.20	NE0000000916	1,00	12/09/19	5,37	22 000	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-30 sep.20	NE0000000932	1,00	02/10/19	5,42	16 550	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-22 oct.20	NE0000000957	1,00	24/10/19	5,26	22 000	Niger
Niger	NG-BT-12 mois-05 nov.20	NE0000000965	1,00	07/11/19	5,08	22 000	Niger
Niger	NG-BT- 12 mois-29 nov.20	NE0000000973	1,00	29/11/19	4,96	22 000	Niger
Niger	NG-BT-6 mois-04 juin 19	NE0000000981	0,50	05/12/19	4,90	27 500	Niger

Source : UMOA Titres

10.2 Détail des titres en vie à fin 2019

Tableau 38. Détail des titres en vie à fin 2019

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (année)	Date d'émission	TMP	Encours 2019 (millions F CFA)
Niger	NG-BT- 12 mois-16 janv.20	NE0000000775	1,00	17/01/19	6,23	21 920
Niger	NG-BT-12 mois-13 fév.20	NE0000000817	1,00	14/02/19	6,16	27 070
Niger	NG-6,25 %-5 ans-15 mars 24	NE0000000791	5,00	14/03/19	6,25	33 000
Niger	NG-6,5 %-5 ans-26 mars 26	NE0000000445	7,00	26/03/19	6,50	71 500
Niger	NG-6,15 %-5 ans-29 mars 22	NE0000000809	3,00	28/03/19	6,25	22 000
Niger	NG-BT-12 mois-11 avr.20	NE0000000833	1,00	09/04/19	6,00	22 000
Niger	NG-6,15 %-5 ans-10 mai 22	NE0000000825	3,00	09/05/19	6,25	22 000
Niger	NG-BT- 12 mois-26 mai 20	NE0000000841	1,00	26/05/19	5,61	22 000

Niger	NG-BT-12 mois-25 juin 20	NE0000000858	1,00	27/06/19	5,87	22 000
Niger	NG-BT- 12 mois-02 juil.20	NE0000000866	1,00	04/07/19	5,85	22 000
Niger	NG-BT-12 mois-28 juil.20	NE0000000882	1,00	30/07/19	5,44	22 000
Niger	NG-BT-12 mois-06 août.20	NE0000000890	1,00	08/08/19	5,82	22 000
Niger	NG-BT- 12 mois-20 août.20	NE0000000908	1,00	22/08/19	5,11	22 000
Niger	NG-BT-12 mois-10 sep.20	NE0000000916	1,00	12/09/19	5,37	22 000
Niger	NG-BT-12 mois-30 sep.20	NE0000000932	1,00	02/10/19	5,42	16 550
Niger	NG-BT-12 mois-22 oct.20	NE0000000957	1,00	24/10/19	5,26	22 000
Niger	NG-BT-12 mois-05 nov.20	NE0000000965	1,00	07/11/19	5,08	22 000
Niger	NG-BT- 12 mois-29 nov.20	NE0000000973	1,00	29/11/19	4,96	22 000
Niger	NG-BT-6 mois-04 juin 19	NE0000000981	0,50	05/12/19	4,90	27 500
Niger	NG-6 %-3 ans-16 oct.20	NE0000000460	3,00	17/10/18	7,25	15 000
Niger	NG-6,15 %-3 ans-2 août 21	NE0000000668	3,00	01/08/19	6,50	19 000
Niger	NG-6,25 %-5 ans-20 nov.18	NE0000000171	5,00	20/11/13	6,29	6 000
Niger	NG-6,25 %-5 ans-3 avril.19	NE0000000197	5,00	02/04/14	6,34	16 000
Niger	NG-6,25 %-5 ans-22 août.19	NE0000000213	5,00	21/08/14	6,32	8 000
Niger	NG-6 %-5 ans-25 fév. 20	NE0000000247	5,00	24/02/15	6,16	47 000
Niger	NG-6 %-5 ans-18 août 21	NE0000000320	5,00	17/08/16	6,50	73 000
Niger	NG-6 %-5 ans-29 juin 22	NE0000000429	5,00	28/06/17	6,67	37 000
Niger	NG-6,25 %-5 ans-18 août 22	NE0000000437	5,00	17/08/17	6,82	26 000
Niger	NG-6,25 %-5 ans-23 mars 23	NE0000000544	5,00	22/03/18	6,23	7 000
Niger	NG-6,25 %-5 ans-9 juil.23	NE0000000619	5,00	08/07/18	6,46	32 000
Niger	NG-6,4 %-5 ans- 13 juil.23	NE0000000627	5,00	12/07/18	6,50	4 000
Niger	NG-6,5 %-5 ans- 18 nov.23	NE0000000346	5,00	17/11/18	6,29	30 000

Source : UMOA-Titres

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exporta-

tion, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/V \cdot N)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Eurobond (ou Euro-obligation) : obligation en devise au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses

créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en terme d'une autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées):

les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).



Marché des Titres Publics

Agence UMOA-Titres

1 3 7 2 4 5 6 4 8
2 6 9 8 9 5 4 0 2
3 3 2 3 3 3 2 9 7

BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES



Retrouvez chaque trimestre
les statistiques du MTP

Pour en savoir plus, RDV sur
www.umoatitres.org

www.umoatitres.org

Suivez nous sur



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

